

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 4 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M GUY DUCOLONÉ

1. — Représentation de l'Assemblée au sein d'un organisme extra-parlementaire (p. 7500).
2. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 7500).
MM. Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement ; le président.
3. — Rappel au règlement (p. 7500).
MM. Alain Bonnet, le président.
4. — Loi de finances pour 1977 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7500).
Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A.
MM. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires ;
Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital ;
Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.
Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital et le développement rural ;

Rohel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole ;

Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le F. O. R. M. A. et l'O. N. I. B. E. V. ;

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

MM. Hausherr, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'organisation des marchés agricoles ;

Pons, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B. A. P. S. A. ;

Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le B. A. P. S. A. ;

Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le B. A. P. S. A.

M. le ministre de l'agriculture.

MM. Guermeur,
Rigout,
le ministre,

MM. Fouqueteau,
Duroure,
Jacques Blanc.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — Ordre du jour (p. 7526).

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE
AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRA-PARLEMENTAIRE**

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation d'un membre destiné à représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires, en remplacement de M. Massot, démissionnaire.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République le soin de présenter un candidat.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 18 novembre 1976, à dix-huit heures.

— 2 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, le Gouvernement demande une modification de l'ordre du jour prioritaire.

A trois heures quinze ce matin, le président de séance aurait dû appeler la discussion du projet de budget du tourisme, qui était normalement inscrite à l'ordre du jour, mais j'ai estimé, en conscience, ne pas pouvoir contraindre l'Assemblée à entreprendre cette discussion à une heure aussi avancée. Elle a donc été reportée mécaniquement, si je puis employer cette expression, à la suite de l'ordre du jour, c'est-à-dire à aujourd'hui même, à quinze heures.

Certes, la décision aurait pu être prise d'une autre manière, mais il m'aurait fallu consulter à la fois le ministre intéressé et le président de l'Assemblée sur le report à une autre date, ce que, décemment, je ne pouvais pas faire à cette heure-là.

L'examen du budget du tourisme a donc été fixé à aujourd'hui, quinze heures. Mais, à la demande des présidents de groupe et de très nombreux parlementaires qui souhaitent la discussion du budget de l'agriculture fut maintenue à l'heure prévue, compte tenu de son importance et du fait que de nombreux orateurs s'étaient inscrits pour y prendre part, le Gouvernement propose qu'elle soit ouverte dès maintenant et que l'examen des crédits du tourisme soit reporté au lundi matin 8 novembre. A cet égard, j'ai recueilli l'accord du ministre compétent.

Je connais le désagrément qu'une telle modification va entraîner pour le rapporteur du budget du tourisme et je le prie par avance de m'en excuser. Je n'ai d'autre désir que celui de permettre à l'Assemblée de travailler dans les meilleures conditions possibles. (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

M. Virgile Barel. C'est du tourisme parlementaire !

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, comme moi-même, notre doyen d'âge est très mécontent, et, en tant que membre du bureau, je m'élève avec vigueur contre les incohérences de l'exécutif.

La nuit dernière, ainsi que M. le ministre chargé des relations avec le Parlement vient de le rappeler, l'accord était complet entre le Gouvernement et la présidence pour que l'examen du budget du tourisme, qui, en effet, aurait été appelé à trois heures quinze, soit repoussé à quinze heures.

Nous nous élevons contre cette modification de l'ordre du jour prioritaire, d'autant que nous l'avons apprise par une note de l'A.F.P. ainsi libellée : « 13 h 03, note pour messieurs les rédacteurs en chef, A.F.P. 124. Le cabinet de M. Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, signale que le budget du tourisme sera finalement discuté lundi matin, à dix heures, à l'Assemblée nationale, et non aujourd'hui à quinze heures, et demande, en conséquence, le respect de l'embargo du discours du ministre jusqu'à nouvel avis. » (*Sourires.*)

J'ai déjà entendu parler de l'embargo sur certaines vedettes (*Nouveaux sourires*), mais j'ignorais l'existence d'un embargo pour les discours des ministres ! (*Très bien ! très bien ! Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Mon cher collègue, l'embargo étant mis sur le discours du secrétaire d'Etat chargé du tourisme, la présidence ne peut que s'en tenir à l'ordre du jour prioritaire.

Je vais donc appeler l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture.

M. Virgile Barel. En toute démocratie !

M. le président. Monsieur Barel, la démocratie exige que l'ordre du jour prioritaire vienne en priorité devant l'Assemblée.

M. Virgile Barel. Mais qui est prioritaire ?

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524 et 2525).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je rappelle à nos collègues que ce budget a fait ce matin l'objet, à la commission de la production et des échanges, d'un débat préparatoire à la séance publique. Le compte rendu intégral de cet examen en commission élargie sera publié au *Journal officiel* immédiatement à la suite du présent débat.

La parole est à M. Tissandier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, mes chers collègues, l'examen du budget du ministère de l'agriculture nous donne une nouvelle occasion de parler des problèmes agricoles, sujet déjà longuement discuté tout au long de cette année.

1976 restera dans le souvenir des agriculteurs comme une année particulièrement sombre. Ils attendaient, en effet, beaucoup de cette campagne et espéraient au printemps que le revenu agricole, qui n'avait cessé de s'abaisser depuis 1973, tandis que les prix des consommations intermédiaires augmentaient, allait enfin se rétablir et progresser. Malheureusement survint la sécheresse qui réduisit à néant tous les efforts.

On se dirige donc non pas vers un rétablissement mais vers une nouvelle chute des revenus agricoles, que la commission des comptes de l'agriculture estime à 9,4 p. 100 par rapport à 1975, année où ils étaient déjà en baisse.

Le Gouvernement, conscient de la gravité de la crise qui se préparait, a réagi avec rapidité.

Dès la fin du mois d'août dernier, le principe de l'octroi d'une prime à l'unité de gros bétail était admis et, dès le début de la session parlementaire, nous avons examiné et adopté, lors du vote du collectif budgétaire, le second volet du dispositif d'aide à l'agriculture.

An total, 5,5 milliards de francs seront donc consacrés cette année au rétablissement du revenu agricole, en plus des sommes déjà prévues dans le projet de budget pour 1976.

Si j'ai tenu à rappeler, au seuil de mon intervention, les mesures qui viennent d'être prises en faveur de l'agriculture, c'est que je sais pertinemment que des critiques vont s'élever au cours de la discussion de ce budget, que certains vont,

comme chaque année, prétendre que le Gouvernement se désintéresse des agriculteurs et que les efforts accomplis en leur faveur sont dérisoires.

Les sommes que nous avons décidé d'accorder aux agriculteurs, et principalement aux éleveurs, constituent la contribution normale de la nation envers une catégorie sociale qui vient d'être cruellement éprouvée.

Les bénéficiaires de ces aides n'ont pas à en rougir ; elles sont destinées non pas à améliorer leur niveau de vie, mais à maintenir intact le potentiel de production agricole français.

Mais, à l'inverse, il ne faut pas tenir pour négligeable une contribution exceptionnelle qui représente près du tiers du budget que nous allons examiner aujourd'hui.

Et puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi d'appeler votre attention, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, sur un point particulier concernant l'indemnisation des éleveurs.

Le nombre d'unités de gros bétail que vos services ont retenu comme « primables » pour certains départements semble nettement inférieur à celui des unités existantes, et, dans certains cas, l'estimation serait même inférieure de 30 à 40 p. 100 à la réalité.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire réexaminer ces données et de nous indiquer quelles mesures vous pourriez prendre à l'égard des départements dont le nombre d'unités de gros bétail aurait été sous-estimé.

Pour en revenir au projet de budget lui-même, j'aurais aimé que j'aurais souhaité que l'évolution des crédits inscrits à de nombreux chapitres fût un peu plus favorable. Mais, là aussi, il faut, cette année, faire la part de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

L'ensemble du budget est placé sous le signe de la lutte contre l'inflation.

Pour mettre en œuvre les priorités retenues dans le VII^e Plan et compte tenu d'une stricte limitation de l'augmentation des dépenses de l'Etat, des choix ont été opérés. Tout en regrettant cette nécessité dont je mesure parfaitement les conséquences, je m'incline devant les impératifs qui ont présidé à l'élaboration de ce budget. Face aux problèmes posés par l'inflation, il faut bien admettre que beaucoup de questions qui, en temps normal, paraîtraient prioritaires deviennent secondaires.

Malgré la modération des dépenses publiques, le total des dépenses consacrées à l'agriculture — c'est-à-dire le budget du ministère, le B. A. P. S. A., les versements à la Communauté économique européenne, divers chapitres d'autres budgets et certains comptes spéciaux du Trésor, tels le fonds forestier et le fonds d'adduction d'eau — passera de 34 202 millions de francs en 1976 à 40 335 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 18 p. 100 environ.

Bien entendu, cette progression est due en grande partie à l'augmentation des concours aux régimes sociaux agricoles, rendue nécessaire par la stabilisation des contributions professionnelles. Celles-ci, liées à l'évolution du revenu agricole, se ressentent évidemment des effets de la sécheresse.

L'évolution des dépenses ordinaires, que je suis particulièrement chargé de rapporter, subit aussi les conséquences de l'effort accompli en faveur des prestations sociales agricoles.

Plusieurs chapitres ont été transférés à juste titre du budget des charges communes à celui de l'agriculture. C'est le cas de ceux qui ont trait aux subventions économiques : F. O. R. M. A., O. N. I. B. E. V., bonifications du Crédit agricole, notamment.

Cette nouvelle présentation des crédits est beaucoup plus logique et répond d'ailleurs aux vœux que la commission des finances avait exprimés au cours des dernières années.

Si l'on retranche ces divers transferts, il apparaît que, hors B. A. P. S. A., l'augmentation des crédits des titres III et IV n'est que légèrement supérieure à 500 millions de francs.

Exception faite des dépenses obligatoires, et en premier lieu des salaires, les dotations pour 1976 ont pratiquement été reconduites en valeur absolue.

Cette reconduction posera d'ailleurs des problèmes en cours de gestion. Il est certain, par exemple, que l'augmentation de 7,9 p. 100 accordée au titre des subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement agricole privés sera insuffisante pour éponger les retards existants et pour faire face à l'évolution des charges.

Au chapitre 43-33, qui traite de ces subventions, il est proposé, en effet, 201 239 616 francs pour 1977, contre 190 765 031 francs pour 1976.

Or certains établissements sont en situation financière difficile. Le décret du 30 avril 1963 n'ayant pas prévu d'indexation, les revalorisations votées chaque année avec le budget n'ont pas suffi à compenser l'accroissement des charges.

Ainsi, la subvention annuelle pour un élève de première ou deuxième année de maison familiale s'élevait en 1976 à 1 139,30 francs alors que le coût réel était évalué à 4 000 francs. Depuis quatre ans, la charge des familles a doublé.

Certes, la convention signée en février 1976 aura pour effet d'améliorer la situation financière des établissements privés conventionnés. Mais cette convention n'aura d'intérêt que si un rajustement progressif des subventions est possible.

Les dotations prévues pour 1977 ne permettront certainement pas de tenir les engagements qui avaient été pris par le ministère de l'agriculture. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une observation de la commission des finances.

Pour l'enseignement public, la progression des crédits est égale à celle de l'an dernier, soit 11,8 p. 100. Donc pas de diminution, mais un palier dû à la conjoncture économique actuelle.

A noter que les travaux de la carte scolaire qui avaient connu un début d'exécution en 1975 semblent à nouveau bloqués et que le chapitre concernant les bourses d'enseignement n'augmente que de 9,3 p. 100, ce qui ne permettra pas d'aligner le montant des parts de bourses dans le cycle court sur les taux du ministère de l'éducation.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il faut noter les graves difficultés que l'on éprouve à recruter des vétérinaires : 27 p. 100 des postes de vétérinaire fonctionnaire sont actuellement vacants, faute de candidats, malgré la création d'une école des services vétérinaires qui prend en charge les élèves se destinant à la fonction publique.

L'écart des rémunérations entre le secteur public et l'exercice libéral rend ce recrutement particulièrement difficile.

La mise en service de la future école vétérinaire de Nantes devrait permettre d'augmenter le nombre des diplômés.

Mais en attendant, il serait souhaitable que les crédits nécessaires au paiement des vacances des vétérinaires privés qui assurent la surveillance de certaines installations soient adaptés aux besoins afin d'éviter les interruptions dans le contrôle sanitaire.

Les moyens en matériel ne semblent pas non plus suivre l'évolution des effectifs. Il ne servirait à rien de créer des postes nouveaux si ceux-ci ne devaient pas être pourvus des matériels indispensables.

En résumé, la commission des finances demande que la réforme de l'enseignement vétérinaire en cours soit rapidement menée à bien et que les travaux de l'école de Nantes soient conduits sans retard. C'est l'objet d'une autre de ses observations.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous attachez une importance toute particulière à l'enseignement agricole public ou privé, et vous avez raison. La France figure parmi les meilleurs pays formateurs d'agriculteurs et elle doit le rester.

Dans toute action que vous mènerez en ce sens, vous aurez, monsieur le ministre, je crois pouvoir l'affirmer, le soutien de la commission des finances.

Malgré quelques problèmes qui demeurent, nous devons vous féliciter aussi de vous être vivement attaché à la revalorisation de la qualité des produits.

Sur les 114 créations de postes accordées au ministère, 65 sont en effet réservées à la direction de la qualité qui vient d'être mise en place afin de regrouper des services qui agissaient jusqu'alors en ordre dispersé.

Certes, vous répondez aussi à des inquiétudes qui se répandent dans le public et qui prennent parfois l'allure d'une mode. Mais surtout, et c'est important, vous donnez à nos produits une garantie supplémentaire qui constituera un argument essentiel et appréciable pour favoriser les ventes sur les marchés extérieurs.

La commission des finances a observé que les engagements pris en ce domaine ont été respectés. Elle demande que cet effort se poursuive au même rythme pendant toute la durée du VII^e Plan.

Par contre, des engagements aussi avaient été pris, lors de la dernière conférence annuelle, à propos de l'identification pérenne des bovins. Or ce budget ne semble pas dégager les moyens de financement qu'on était en droit d'attendre.

Les crédits affectés à cette opération qui étaient de 100 millions en 1975 et de 112 millions en 1976 ne seront plus que de 90 millions en 1977. Nous souhaitons qu'ils soient abondés en cours d'année par le F. A. R.

L'identification généralisée des bovins est, en effet, un préalable à toute politique sanitaire sérieuse et à toute organisation des marchés.

Des tentatives sont menées actuellement dans certaines régions, mais elles risquent de manquer de cohérence. Et surtout, leur financement repose en grande partie sur les contributions des éleveurs.

Les mauvais résultats enregistrés par l'élevage cette année laissent présager qu'il faudrait avoir recours à des sources extérieures de financement. Si le budget de l'Etat ne peut, pour le moment, prendre en charge ces opérations, ne serait-il pas possible de trouver un autre moyen de financement — une augmentation de taxe parafiscale, par exemple — qui permettrait enfin de mettre en œuvre cette identification pérenne des bovins ?

Cette identification aurait, en outre, l'avantage de mieux suivre l'évolution de la brucellose. En effet, si en quelques années, grâce aux efforts des services vétérinaires, on a pu faire disparaître presque toutes les grandes maladies du bétail — on n'a signalé que deux foyers de fièvre aphteuse en 1975 — la brucellose, elle, continue à sévir.

Jusqu'ici les contributions des éleveurs représentaient un peu moins de la moitié du coût total de la lutte contre la maladie : 150 millions de francs sur un total de 340 millions en 1975. Il est à craindre que cette participation, dans les conditions actuelles, ne puisse pas être maintenue. Des dotations exceptionnelles ont été accordées dans le cadre du collectif pour la prophylaxie des maladies des animaux.

Nous remarquons avec plaisir que les crédits destinés à la lutte contre la brucellose ont augmenté dans de fortes proportions. Ils étaient de 138 millions de francs en 1975 et de 190 millions de francs en 1976. Ils atteindront 297 millions en 1977, grâce à l'attribution de 93 millions de francs qui a été décidée lors de la conférence annuelle.

Mais comment comptez-vous continuer les actions entreprises, alors que les crédits du chapitre 44-28 restent pratiquement au niveau de l'an dernier ?

Puisque nous parlons des éleveurs, sujet qui me tient particulièrement à cœur, je souhaiterais connaître les raisons pour lesquelles le Fonds national de solidarité agricole ne comporte pas de section « élevage ». En effet, ce fonds, qui présentement fonctionne uniquement pour les viticulteurs, permet de prendre en charge tout ou partie des annuités de remboursement des prêts déjà consentis, quand l'exploitant est victime d'une calamité dans les trois années qui suivent un premier sinistre.

Le niveau d'endettement de certaines exploitations est tel actuellement que leur survie est menacée par toute nouvelle calamité. On peut donc regretter que ce fonds de solidarité ne soit pas étendu à l'élevage, production qui, on l'a constaté cette année, se trouve particulièrement exposée aux calamités.

Une question enfin sur l'ANDA, l'association nationale pour le développement agricole. Cet organisme dont l'importance s'est considérablement accrue au cours de ces dernières années, connaît des difficultés de trésorerie essentiellement dues à la contraction de l'assiette de l'impôt, consécutive à la diminution des récoltes.

Ses 294 millions de dépenses seront cependant couvertes avec l'aide des fonds de réserve, du règlement des taxes sur le bétail et de la taxe betteravière et le versement de la taxe sur les viandes par le ministère des finances. Mais qu'en sera-t-il en 1977 ?

Ainsi, monsieur le ministre, certains chapitres concernant les dépenses ordinaires de l'agriculture ne connaîtront pas la croissance des années passées.

Des sacrifices sont aujourd'hui nécessaires.

Souhaitons que grâce à ces sacrifices temporaires nous puissions répartir, dès le budget suivant, sur des bases économiques et financières plus favorables et rattraper les légers retards que nous aurons pris l'an prochain.

Compte tenu des observations qu'elle a présentées, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale a adopté les crédits de dépenses ordinaires de l'agriculture pour 1977. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Pranchère, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Pierre Pranchère, rapporteur spécial. Jamais, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est apparu aussi clairement au travers des dépenses en capital prévues pour 1977 que l'agriculture était délibérément sacrifiée dans le domaine essentiel des investissements.

Le total des autorisations de programme demandées aux titres V et VI du budget de l'agriculture pour 1977 sera de 2 805 millions de francs. A titre de comparaison, il faut rappeler que les autorisations de programme votées ont été de 2 074 millions de francs en 1974 et de 2 445 millions de francs en 1976.

Ainsi, en francs courants, le montant des autorisations de programme demandé se situera pratiquement au même niveau que dans la loi de finances pour 1974, encore que pour rendre compte de la portée réelle de ces chiffres, il soit nécessaire de bien mesurer la constante dévalorisation de notre monnaie.

L'évolution de l'indice général des prix des travaux publics — tous travaux — nous éclaire à ce sujet. En effet, à partir d'une base 100 en janvier 1967, cet index, qui sert à l'actualisation et à la révision des marchés de travaux publics, atteignait 205,9 en mai 1974, 224,9 en mai 1975 et 256 en mai 1976, ce qui représente une hausse annuelle des prix de 11,51 p. 100.

En vérité, les dépenses en capital représenteront, en valeur de réalisation, 40 p. 100 environ de moins qu'en 1974.

Ce n'est pas un recul, mais un effondrement qui porte condamnation de la politique suivie depuis 1974 !

Un rapport du F. D. E. S. montre que la part des crédits de paiement utilisés chaque année au profit de l'agriculture — budget de l'Etat, titres V et VI, plus subventions et prêts des comptes spéciaux, plus prêts du F. D. E. S. — ne cesse de s'amenuiser puisqu'elle est passée de 2 503 millions sur 46 734 millions, soit 4,9 p. 100, en 1974, à 2 518 millions sur 59 513 millions, soit 4,2 p. 100, en 1976.

Enfin, la récapitulation des « dépenses bénéficiant à l'agriculture » telle qu'elle est présentée dans les documents budgétaires, chaque année, montre que la part consacrée aux dépenses d'investissement ne représente que 7,7 p. 100 du total, alors que ce pourcentage était, en 1974, de 9 p. 100.

Devant cette diminution des crédits publics consacrés aux investissements agricoles et ruraux, l'on est en droit de vous poser une question, monsieur le ministre : « Considérez-vous la modernisation de l'agriculture comme une priorité ? »

En examinant les crédits affectés aux dépenses en capital, l'on peut répondre par la négative et considérer que le Gouvernement applique déjà les recommandations du comité de financement du VII^e Plan qui préconisait un « infléchissement » de la politique suivie dans ce secteur.

Le financement des investissements reste pour l'agriculture un problème essentiel malgré les efforts consentis en ce domaine par les agriculteurs depuis la fin de la dernière guerre.

Le considérable accroissement de la productivité, qui a été enregistré au cours des dernières années, n'a été rendu possible que par une constante amélioration des instruments de travail ; au fur et à mesure de la diminution de la population agricole active, il a fallu remplacer la main-d'œuvre par la machine et prévoir des installations nouvelles d'une utilisation plus commode.

Contrairement à ce que semblaient suggérer les travaux préparatoires du VII^e Plan, cet effort de modernisation est loin d'être terminé dans la majorité des exploitations et les investissements productifs continuent à absorber une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée de la branche agricole.

Les besoins de financement vont donc continuer à exister ; or la détérioration du revenu agricole depuis les dernières années montre bien que ce financement ne pourra pas être assuré en totalité par la seule épargne des agriculteurs. Tant que l'on n'offrira pas aux exploitants les moyens de redresser leurs capacités d'auto-financement par la fixation de prix agricoles correspondant aux coûts de revient, il faudra nécessairement faire appel à des sources extérieures toujours plus importantes.

L'aide aux dépenses d'équipement comporte deux volets : d'une part, les aides et subventions accordées par l'Etat, en second lieu la politique suivie en matière de crédit.

L'évolution dans ce domaine apparaît clairement depuis quelques années. Le financement direct par les aides et subventions est de plus en plus abandonné, comme nous venons de le voir, au profit du financement par les prêts du Crédit agricole, l'Etat ne prenant plus en charge, et de manière sélective, qu'une partie des intérêts sous forme de bonifications des prêts.

Par ce biais, celui-ci se décharge des dépenses d'équipement, au détriment des agriculteurs. Cela permet de réduire considérablement la part des investissements en capital dans le budget global, comme nous l'avons vu au début de ce rapport.

Le premier résultat de cette politique est que les investissements collectifs sont sacrifiés.

Si l'agriculture a besoin, pour se développer, de matériel et d'installations, elle a aussi besoin d'un environnement qui conditionne de plus en plus le développement propre à chaque exploitation.

Les services publics ruraux, les travaux hydrauliques, l'enseignement technique, le remembrement sont aujourd'hui aussi indispensables au progrès technique que les achats de tracteurs et d'engrais.

Avec le budget 1977, on assiste à un véritable effondrement des crédits prévus pour les équipements collectifs, puisque, pour certains articles, la diminution des autorisations de programme atteindra jusqu'à 83 p. 100.

Notre sous-équipement dans de nombreux domaines prend ainsi des allures dramatiques. Nous l'avons vu en particulier cet été avec le phénomène de la sécheresse. Il aura fallu attendre cette catastrophe pour réaliser que 3 p. 100 seulement de nos terres sont équipées pour l'irrigation, que les ouvrages hydrauliques exécutés à ce jour sont sans commune mesure avec nos besoins.

Dans tous les domaines de la branche agricole, la pauvreté des équipements et des actions entreprises est flagrante.

C'est, par exemple, le cas des actions destinées à l'amélioration des structures foncières, point fondamental s'il en est. Déjà insuffisants, les crédits destinés cette année aux SAFER et au remembrement ont considérablement diminué, à tel point que les experts prévoient déjà qu'un tiers des projets de remembrement programmés pour 1977 ne seront pas réalisés.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, comment ne pas tenir compte des graves conséquences qu'entraîne un recours croissant au crédit ?

L'agriculture devient un secteur surendetté.

Contrairement à une légende toujours vivace dans l'opinion publique, la grande majorité des agriculteurs ne dispose plus d'une épargne démesurée, mais est au contraire lourdement endettée.

L'endettement total des agriculteurs, qui était de 10 milliards de francs courants en 1960, s'élevait en 1974 à 68 milliards de francs, soit une progression en volume de 9 p. 100 par an. L'endettement moyen par exploitation était, en 1974, d'environ 50 000 francs.

L'agriculture repose aujourd'hui sur une forte utilisation des capitaux que les exploitants peuvent de moins en moins financer par leurs ressources propres. Le recours systématique aux capitaux extérieurs fait que la branche agricole vient en deuxième position pour le taux d'endettement après la sidérurgie.

Une question se pose : l'agriculture française aura-t-elle longtemps les capacités de rembourser. La détérioration du revenu agricole enregistré depuis trois ans et les résultats catastrophiques de la campagne 1976 mettent de nombreuses exploitations en difficulté.

En fait, le niveau moyen d'endettement cache une grande diversité de situations et il est indéniable que de nombreuses exploitations en sont arrivées à un point critique.

A l'heure actuelle, non seulement beaucoup d'agriculteurs ne peuvent pas faire face à leurs annuités de remboursement, mais ils doivent même contracter de nouveaux prêts.

Ce ne sont plus les seules petites exploitations qui doivent lutter pour leur survie, mais de manière croissante les exploitations moyennes qui ont souvent fait un effort important de modernisation et qui, à ce titre, se sont surendettées. Elles sont aujourd'hui les plus fragiles et les plus touchées par la réduction continue de leur revenu.

Or, il faut bien le constater, ce mécanisme de financement par le Crédit agricole est, lui aussi, aujourd'hui, en partie bloqué. Les conséquences de l'encadrement du crédit sont beaucoup plus contraignantes pour cet organisme que pour les autres banques.

En fait, les déclarations gouvernementales sur la nécessité, pour une partie de notre agriculture, de se moderniser pour survivre, se traduisent d'année en année par la réduction des possibilités objectives d'une telle évolution.

Ce budget pour 1977 va dans le sens d'une aggravation importante de la situation des exploitants familiaux. Il hypothèque gravement l'avenir du potentiel agricole de notre pays.

La deuxième partie de mon rapport aura pour objet de présenter quelques remarques sur les chapitres.

Le trait général réside dans les difficultés qui surgiront du fait de la réduction parfois considérable des autorisations de programme.

Il s'ensuivra des conséquences graves allant du blocage des projets de travaux à des licenciements de personnel dans certaines branches.

Je constate que les organisations agricoles, ainsi que l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, portent un jugement sévère sur la partie du budget concernant les dépenses en capital. Ces organisations ont raison.

Les crédits d'équipement ont été durement touchés, sinon sacrifiés dans certains secteurs. Le recul en autorisations de programme s'élève à 31,2 p. 100 pour les services publics ruraux, à 35 p. 100 pour l'aménagement foncier. Pour l'hydraulique,

je crois qu'il y a une modification, mais les chiffres qui m'avaient été fournis par vos services, monsieur le ministre, accusaient une diminution de 14,7 p. 100.

La rénovation rurale a, certes, augmenté de 10 p. 100, mais il s'agit en fait d'un maintien en francs constants.

A propos des équipements individuels, je note que pour le financement des bâtiments d'habitation et d'exploitation, les dotations, en francs courants, sont en nette diminution.

On aurait pu penser que pour l'hydraulique on allait tirer dans ce budget les leçons de l'imprévoyance des années passées et que cet équipement allait enfin devenir une priorité. En réalité, les autorisations de programme du chapitre 61-60 seront en diminution de 14 p. 100 en francs constants.

Cette réduction paraît pour le moins paradoxale quand on prend connaissance de la réponse faite au rapporteur sur les conclusions que le Gouvernement entendait tirer pour la politique de l'hydraulique de la sécheresse de 1976 : « La sécheresse exceptionnelle qui affecte cette année l'agriculture française apporte une confirmation éloquente à l'idée que la maîtrise de l'eau et en particulier le développement des équipements d'irrigation constituent pour le ministère de l'agriculture une action prioritaire. »

On imagine *a contrario* ce qu'auraient été les crédits si cette action n'avait pas été prioritaire !

Il est vrai que l'on ajoute *in fine* : « Cependant, les crédits réservés aux actions de cette nature ont dû être arrêtés dans le cadre de l'arbitrage général sur les ressources dont dispose le ministère de l'agriculture. »

Le temps qui m'est imparti ne me permettant pas de reprendre toutes les indications chiffrées et les commentaires figurant dans mon rapport écrit, je me bornerai à une dernière remarque sur l'électrification rurale.

La modernisation des exploitations et l'amélioration du confort des habitations ont entraîné une augmentation de la consommation d'électricité qui semble avoir été sous-estimée de moitié lors de l'élaboration des plans précédents, notamment du VI^e Plan.

Vous avez d'ailleurs reconnu ce fait, monsieur le ministre, en déclarant, en juin 1975, que vous réserviez « une place à part à l'électrification rurale, étant donné l'urgence et l'ampleur des besoins à satisfaire » ; vous avez ajouté qu'il s'agissait là d'« une de vos préoccupations principales ».

Il faut croire que les ordres de priorité indiqués ne sont guère pris en considération lors des arbitrages budgétaires, car les autorisations de programme destinées à l'électrification rurale évoluent aussi selon le projet de budget qui nous est soumis. De 120 millions de francs en 1976, elles tomberont en 1977 à 90 millions de francs, soit une diminution de 25 p. 100.

Si l'on prend en compte la hausse de l'indice national des prix applicables aux travaux de réseaux d'électrification, hausse qui a été, de mai 1975 à mai 1976, légèrement supérieure à 15 p. 100, on peut mesurer la perte de valeur des crédits. Si cette évolution devait se poursuivre, les effets conjugués de la hausse des prix et de la diminution des subventions budgétaires conduiraient à une baisse considérable du volume des travaux d'électrification rurale.

Je ne citerai l'exemple que de la seule région du Limousin. Pendant le VI^e Plan, tous travaux compris, 143 millions de francs ont été affectés à l'électrification rurale. L'estimation des besoins pour le VII^e Plan est de l'ordre de 250 millions de francs.

En conclusion, nous sommes bien loin de l'affirmation du candidat Valéry Giscard d'Estaing qui, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1974, déclarait : « La réalisation des équipements de base — adductions d'eau, électricité, assainissement — devra être accélérée. »

En résumé, en tant que rapporteur spécial, j'ai considéré que l'adoption de ce budget pouvait avoir de dramatiques conséquences sur l'avenir de l'agriculture française et j'en ai demandé le rejet pur et simple à la commission des finances. Cependant, mes conclusions ont été repoussées à la majorité et la commission des finances vous recommande d'adopter sans modification les crédits des titres V et VI du budget de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après les exposés de MM. les rapporteurs de la commission des finances, je ne reviendrai que très légèrement sur les chiffres. Ils ont été cités et vous en trouverez de nombreux dans les soixante-dix-huit pages de mon rapport.

Ce budget de l'agriculture est un budget record, même compte tenu des crédits précédemment inscrits aux charges communes mais depuis plusieurs années récapitulées à la fin du fascicule bleu du budget de l'agriculture.

Reprenons ces chiffres. Ils étaient de 31 milliards en 1975, de 34 milliards en 1976; ils seront de 40 milliards en 1977. Et cependant, l'ensemble des lignes budgétaires n'est pas toujours aussi garni qu'on le souhaiterait.

J'ai posé cette question à certaines personnalités : « Comment auriez-vous partagé cette masse importante de crédits qui représente un effort incontestable de la nation en faveur de son agriculture ? » Je n'ai pas obtenu de réponse. C'est assez dire, je pense, le souci que M. le ministre, M. le secrétaire d'Etat, les directeurs et les services ont eu de présenter un budget bien étudié.

Il est un budget moderne, sans aucun doute, pour une agriculture exportatrice dont le solde positif, qui a été de 10 milliards de francs en 1974 et de 4,5 milliards en 1975, sera, semble-t-il, de 6,5 milliards en 1976, malgré la sécheresse.

Cela n'a pu être obtenu que parce que l'agriculture est dans le Marché commun. Or je ne vous cacherai pas ma grande inquiétude de voir l'équilibre de nos prix agricoles et celui du F. E. O. G. A. — qui est, comme vous le savez, la caisse du Marché commun — gravement compromis par les montants compensatoires. Ce système peut se concevoir lorsque les variations monétaires à l'intérieur de la Communauté sont faibles, mais il devient aberrant lorsqu'elles atteignent plus de 40 p. 100. A défaut d'un ensemble de monnaies fortes et cohérentes, qui semble exclu, il faudrait qu'il y ait un amortissement rapide de ces montants.

Je tiens à m'expliquer; il me semble inutile de rechercher des méthodes compliquées, avec des plafonnements, puisque les prix internes des pays de la Communauté — c'est-à-dire le coût de la vie — ont tendance à s'égaliser en tenant compte des taux de change. Le niveau de montants compensatoires devrait progressivement, disons dans les six mois, tendre vers zéro. Cela nous épargnerait de folles dépenses — je pèse mes mots — et éviterait, par exemple, que nos partenaires producteurs de viande porcine n'envahissent notre propre marché, malgré le modernisme et la bonne technique des élevages de nos régions de l'Ouest, entre autres. Car ce qui est dommageable pour l'Angleterre le devient pour nous dans nos relations avec le Benelux et la République fédérale d'Allemagne.

Il est décourageant — et il est injuste — que le prix perçu par nos vendeurs puisse être modifié, malgré l'existence de contrats dûment conclus. Cela est vrai, en particulier, pour les exportations de céréales.

Une agriculture moderne, monsieur le ministre, doit avoir des agriculteurs instruits, et c'est pour cela qu'il ne faut pas abandonner notre enseignement agricole — nous en avons parlé ce matin — qu'il soit du premier ou du deuxième degré, supérieur, public ou privé. J'aurai l'occasion d'y revenir lors de la discussion d'un amendement adopté à l'unanimité des votants par la commission de la production et des échanges, amendement qui n'a pas d'autre objet que de demander au Gouvernement de majorer d'au moins quinze millions de francs — il faudrait à vrai dire vingt millions — les crédits destinés à l'enseignement agricole.

Qui dit enseignement agricole, dit également recherche et vulgarisation. Or, là aussi, nous sommes quelque peu déçus, non seulement à propos des crédits de l'ANDA, qu'il faut revoir — et je pense que vous confirmerez ce que vous avez dit ce matin en commission — mais encore pour la coordination entre les exploitants, leurs conseillers agricoles et la recherche. J'en ai déjà parlé l'année dernière à propos du F. O. R. M. A. J'y reviens cette année. J'ai été très frappé par l'intérêt que des pays voisins accordent à la recherche la plus poussée, le souci qu'ils ont de vérifier concrètement les expériences sur le terrain, de les confronter à la réalité. C'est à quoi nous devons tendre.

Le problème le plus brûlant est, dans la pratique, la recherche d'aliments du bétail riches en protéines, qui pourraient être produits avantageusement sur notre sol, la culture du soja en France, dans son état actuel, paraissant peu rentable pour nos agriculteurs.

Une autre déception tient à l'insuffisance de l'effort consenti pour nous débarrasser des maladies contagieuses et plus spécialement de la brucellose. Des progrès ont été accomplis — M. Tissandier vient d'en parler. Mais pourquoi ne pas aider les départements qui ont entrepris cette intervention ? Ne devrait-on pas appuyer leur action ? Certes, dans certaines régions, l'aide de l'Etat a été étendue aux étables affectées à plus de 20 p. 100. Mais il faut saluer l'effort des régions, qui n'est, hélas ! pas toujours appuyé, tout au moins pas assez

vite, par le budget. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que les décrets étaient pris. Il n'est que temps de donner de l'argent. Les agriculteurs l'attendent.

Produire, c'est bien, mais il faut produire des denrées de qualité, voire de renom. C'est un but qu'il ne faut pas perdre de vue, surtout quand on entend dire par certains de nos voisins que l'on va diminuer les importations. Nous savons ce que cela veut dire. Exporter, ce doit être, à mon avis, l'objet d'efforts coordonnés de la part des producteurs, des transformateurs groupés pour la vente et surtout en vue de l'exportation en interprofession, que ce soit pour les viandes, les produits laitiers, les fruits et légumes, l'aviculture, le vin — en particulier le vin de qualité — ou d'autres produits. La concurrence est rude et elle s'annonce plus rude encore. Et, puisqu'il nous faut acheter hors de France pour vivre, utilisons les chances de notre agriculture !

J'ai entendu, et à l'instant encore, reprocher à ce budget de ne pas majorer les dépenses d'équipement. C'est vrai et je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous vous expliquerez sur ce point. Mais il faut rappeler — je l'ai d'ailleurs fait en commission — l'effort accompli pour l'équipement de nos campagnes depuis une dizaine d'années. Il est sans précédent et, dans son ensemble, maintenu pour l'hydraulique.

Citons quelques chiffres : pour l'hydraulique, 67 millions de francs en 1966, 145 millions de francs en 1977; pour l'électrification rurale, 547 millions de francs en 1971, 1 220 millions de francs en 1975 — je ne connais pas le chiffre pour 1976. Quand on regarde le chemin parcouru, on constate que l'augmentation des crédits est largement supérieure à celle de l'érosion monétaire au cours des années précitées. Il ne faut pas l'oublier.

Un mot, monsieur le ministre, sur la forêt. Les menus bois ne se vendent pas. Certes, les bois de particules peuvent être écoulés, mais il n'en reste pas moins que si l'on veut améliorer notre forêt pour en tirer les bois d'œuvre qui se vendent et que nous devons actuellement importer, si l'on veut que la papeterie puisse utiliser nos bois, il faut faire un effort considérable. Les dix minutes dont je dispose sont insuffisantes pour me permettre de traiter ce sujet, mais je me devais de l'évoquer.

Je voudrais rappeler enfin à nos collègues — s'il s'en trouve — qui ne seraient pas au fait des problèmes de l'agriculture et au pays tout entier que si l'on adresse quelques reproches à l'agriculture, on oublie trop souvent qu'il faudrait que plus de 30 000 agriculteurs s'installent chaque année pour assurer la continuité de notre agriculture, qui le mérite, alors que 10 000 seulement le font. Cela justifie bien des efforts et bien des aides. Je sais que vous en êtes convaincus, mais je voulais le dire du haut de cette tribune.

J'en reviens à votre budget, monsieur le ministre.

Quarante milliards de francs, c'est un gros budget qui englobe, il est vrai, l'agriculture et l'aménagement rural. La commission de la production et des échanges l'a adopté à une très forte majorité mais a émis deux réserves.

Elle a déposé un amendement tendant à réduire certains crédits en vous demandant d'augmenter les crédits destinés à l'enseignement agricole, ce qu'elle ne peut proposer elle-même.

Elle a adopté une recommandation concernant le régime actuel des montants compensatoires auxquels il faut mettre un terme. Nous savons, monsieur le ministre, que vous agissez avec courage et persévérance, ainsi que votre secrétaire d'Etat, et nous accompagnons vos travaux de nos vœux.

A ces deux réserves près, la commission de la production et des échanges recommande à l'Assemblée nationale d'adopter les crédits du ministère de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Hugué, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital et le développement rural.

M. Roland Hugué, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, dix minutes pour poser, au nom de la commission de la production et des échanges, quelques questions de fond sur l'agriculture et la politique agricole, c'est peu.

Aussi serai-je parfois direct dans mon propos et celui-ci risque d'être insuffisamment nuancé.

Dans mon rapport écrit, les raisonnements que j'esquisserai à la tribune sont développés et détaillés. J'invite ceux de mes collègues qui souhaitent approfondir les points que je vais évoquer à s'y reporter.

Votre commission de la production et des échanges, par la voix de son président, M. Fouchier, à l'occasion de la discussion du collectif budgétaire, et aujourd'hui par celle de ses rapporteurs pour avis, formule un jugement sur la situation de l'agriculture française et sur la politique : icole mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Ma tâche est de vous résumer l'une et l'autre en évitant de sombrer dans le conformisme qui est souvent de règle en matière agricole et qui fait tenir un même langage à tous : milieux professionnels, Gouvernement, Parlement.

Notre pays est doué pour la plupart des productions agricoles. Grâce à l'effort des agriculteurs, grâce à celui de l'Etat, grâce aux règles indéniablement favorables du Marché commun agricole, la France a mieux mis en valeur son potentiel et conquis le rang de deuxième exportateur mondial de produits agro-alimentaires.

Notre agriculture est largement excédentaire ou auto-suffisante pour la plupart des grandes productions et atteint, pour certaines d'entre elles, un niveau de technicité et de compétitivité remarquable.

Cela dit, les bons résultats de notre agriculture et sa capacité à surmonter sans rupture d'approvisionnement ni renchérissement intolérable une crise aussi grave que le fut la sécheresse de 1976, ne doivent toutefois pas masquer les points de faiblesse et dissimuler la crise profonde de rentabilité que l'on décele par l'évolution des revenus et qui s'exprime par la dépendance croissante à l'égard des activités situées en amont.

Parmi les faiblesses de l'agriculture française, j'en citerai deux qui sont d'ordre interne et deux qui lui sont extérieures, mais dont les effets se répercutent directement sur elle.

L'agriculture française est encore handicapée par une insuffisance certaine de ses structures. L'exode agricole a été, dans notre pays, inférieur à ce qu'il fut en moyenne dans la C.E.E. S'il a été si péniblement ressenti, c'est que la politique d'aménagement du territoire, trop orientée vers les grands pôles de développement et les implantations lourdes, a oublié les zones rurales. Faute d'activités de relais, les actifs qui quittaient l'agriculture, ou les enfants d'exploitants qui n'y entraient pas, ont dû s'expatrier, et comme l'écrit le président Fouchier, subir en plus du traumatisme lié au changement radical d'activité, le choc du déracinement.

Notre agriculture connaît également certains handicaps de compétitivité, qu'il ne faut pas dissimuler. Ils sont, pour une part, la conséquence de l'insuffisance des structures. Mais ils tiennent également à d'autres facteurs : technicité parfois insuffisante des exploitants, faute d'avoir reçu une formation adéquate, diffusion aléatoire du progrès technique, couverture sanitaire du cheptel encore défectueuse, indifférence de nombreux exploitants à l'égard de modes de gestion moins rudimentaires que ceux qui sont encore de règle dans la plupart des exploitations.

Les faiblesses de l'agriculture qui tiennent à des facteurs extérieurs sont, ainsi que je le disais à l'instant, au nombre de deux.

Il s'agit des handicaps des industries agricoles et alimentaires, dont la structure laisse à désirer, et qui sont, pour celles qui proposent des produits à forte valeur ajoutée, la proie facile des investisseurs étrangers.

Il s'agit également des retards pris par les équipements du monde rural. L'agriculture française, c'est l'évidence, ne peut pas ne pas être affectée par les difficultés d'une industrie qui transforme les deux tiers de sa production. De même, il est exclu de penser qu'elle puisse vivre bien dans un monde rural sous-équipé, et qui se vide progressivement de ses actifs non agricoles.

Ces faiblesses sont combattues par des politiques spécifiques, qu'il serait fastidieux d'énumérer, mais que chacun a présentes à l'esprit. Certaines d'entre elles ont obtenu, d'ailleurs, des résultats qui ne sont pas à dédaigner, en dépit de priorités moins affirmées dans les chiffrés qu'elles ne le sont dans les propos des différents responsables de l'agriculture, et d'abord des ministres qui se succèdent à ce poste.

Mais la crise de notre agriculture tient à un facteur fondamental et structurel : la baisse de rentabilité de l'exploitation agricole, dont les difficultés conjoncturelles de 1974, 1975 et 1976 ont été le révélateur.

Or, si cette crise est corrigée par des mesures conjoncturelles, dont les modalités sont contestables, si l'opportunité ne l'est pas, elle n'est pas combattue par une politique qui s'attaquerait aux causes du mal.

La chute de la rentabilité de l'activité agricole peut s'exprimer par quelques données simples, que l'on observe sur la période 1967 à 1975.

Depuis 1967, et sur la totalité de la période, le taux d'augmentation de la production agricole a été constamment inférieur à celui des moyens de production acquis pour l'obtenir. Il a fallu, pour permettre une croissance en volume de la production agricole de 2,5 à 3 p. 100 par an, accroître les consommations intermédiaires de 6 p. 100 par an et la formation brute de capital fixe de 5 p. 100 par an.

Si l'on ajoute que, sur la totalité de la période, et notamment depuis 1974 du fait de l'exaspération de l'inflation, les produits nécessaires à l'agriculture se sont constamment renchérissés par rapport aux prix agricoles à la production, or mesurés l'ampleur du phénomène de laminage de la valeur ajoutée auquel on assiste.

Quelques-uns de ceux qui se sont penchés sur la situation de l'agriculture française et les organisations professionnelles agricoles privilégient dans leurs raisonnements le seul phénomène du renchérissement des consommations intermédiaires.

Dans la période récente, c'est effectivement un élément déterminant de crise. Mais sur une longue période, ce n'est plus qu'un facteur parmi d'autres. Or les conclusions que l'on est amené à tirer d'une étude qui ne prendrait que cet aspect du problème en considération sont discutables. On est, en effet, conduit à conclure soit à la nécessité d'un réajustement des prix, soit même à celle d'une indexation des prix agricoles à la production sur les P.I.N.E.A.

Cependant, dans le cadre de la C.E.E., les ajustements des prix sont inséparables d'une dévaluation du « franc vert » qui constituerait sans aucun doute le prétexte d'attaques nouvelles contre le franc et l'amorce d'une glissade de notre monnaie qui, d'abandon en abandon, pourrait nous conduire à l'impasse où se sont engouffrées la Grande-Bretagne et l'Italie.

Quant à l'indexation, également inconcevable dans le cadre communautaire, elle est en définitive assez perverse car elle esquivé toute remise en cause des modes de croissance trop peu soucieux de l'économie des moyens de production. De plus, elle n'est pas, par nature, nécessairement favorable aux exploitants agricoles.

En fait, la crise de l'agriculture, dont nous pensons qu'elle est la conséquence du phénomène fondamental de la chute de la rentabilité de l'exploitation agricole, ne peut être surmontée que si l'on s'attaque aux racines mêmes du mal et que si l'on fait l'effort de réexaminer l'ensemble de la politique de modernisation de l'agriculture. Des erreurs ont en effet été commises, qui peuvent être corrigées.

La commission considère — mais cela mériterait des études plus approfondies — que la cause profonde du mal dont souffre l'agriculture française est l'insuffisante maîtrise du processus de modernisation.

En raison de l'insuffisance des structures, ce dernier a été trop souvent contourné avec l'intensification à tout prix — ou plutôt avec l'intensification hors de prix. Parce qu'on a mis trop exclusivement l'accent sur la recherche des plus forts volumes produits et des meilleurs rendements, on a été conduit à négliger les coûts.

L'agriculture s'est ainsi endettée pour produire plus, les conditions de travail des agriculteurs se sont aggravées et leurs marges se sont réduites.

Si l'on ajoute qu'au niveau des exploitations individuelles l'insuffisante formation de certains exploitants à tirer le meilleur parti du progrès technique ou le fait de considérer l'équipement agricole comme un élément de standing ont pu conduire, les facilités de crédit aidant, à des décisions mal venues, si l'on considère enfin que les agriculteurs ont été poussés à intensifier leur production par ceux-là mêmes qui y avaient le plus intérêt — c'est-à-dire par leurs fournisseurs ou par le secteur tertiaire, auquel vous avez fait allusion ce matin, monsieur le ministre, qui prolifère autour de l'agriculture et vit bien à ses dépens — on mesure le faisceau de faits qui ont contribué à une croissance sans doute mal maîtrisée des moyens de production et, dans tous les cas, disproportionnée avec les avantages que l'on pouvait en attendre.

Il apparaît donc à l'évidence qu'une politique agricole qui tendrait effectivement à s'attaquer aux sources de la crise de l'agriculture française devrait nécessairement privilégier l'ensemble des actions qui concourent au meilleur emploi des moyens de production.

Cela implique la mobilisation, sur ce thème, des auxiliaires de la production agricole — D.D.A., Crédit agricole, conseillers agricoles, chambres d'agriculture, etc. — ainsi qu'une accentuation significative de l'ensemble des actions qui tendent à la modernisation de l'agriculture et des investissements intellectuels.

Par ailleurs, comme l'agriculture ne peut durablement survivre dans un monde rural déserté par les activités non agricoles, il est nécessaire de confirmer l'orientation de l'aménagement du territoire vers le soutien des villes moyennes et des gros bourgs. Il est indispensable, à cet égard, d'accroître significativement les investissements collectifs en milieu rural. Mais qu'en est-il dans le projet de budget pour 1977 que nous examinons ?

Au total, tous crédits confondus, les dépenses d'équipement bénéficiant à l'agriculture régressent de 8,3 p. 100 en autorisations de programme et croissent de 3,4 p. 100 en crédits de paiement.

Les quelques points positifs à signaler sont l'accentuation de l'effort en faveur de la rénovation rurale et la mise en œuvre, conformément aux orientations de la conférence annuelle, d'une politique de « décohabitation ».

Par contre, les éléments défavorables l'emportent de beaucoup. Le plus grave est très certainement le sacrifice des dépenses d'amélioration foncière. On peut également regretter les coupes sombres dans les crédits réservés aux aménagements hydrauliques partiellement compensés, il est vrai, par la progression des dotations du fonds de développement des adduction d'eau.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1977 se présente donc comme la forme en creux de ce qu'il faudrait faire. Loin de privilégier ces actions, il comporte une masse de transferts qui atténuent, certes, les effets de la crise, mais n'en combattent pas les causes.

Les coupes sombres qu'il a été nécessaire, dans une conjoncture budgétaire difficile, d'opérer dans le projet de budget de l'agriculture, portent précisément, sur la plupart des dépenses qu'il faut maintenant privilégier pour améliorer la rentabilité de l'exploitation agricole.

Il est bien évident que l'on ne peut revenir rapidement sur une politique agricole qui, depuis plusieurs années, fait une place croissante aux transferts de revenus. Mais il faut au moins affirmer la volonté de changer cette politique et commencer sans tarder à agir dans ce sens.

Conformément à une idée, dont je sais qu'elle vous est familière, monsieur le ministre, la politique agricole doit également s'appuyer sur une plus grande sélectivité.

Dans mon rapport écrit, je distingue trois agricultures.

D'abord, l'agriculture « fragile », qui, en raison de ses handicaps tenant soit à sa localisation, soit à l'âge de l'exploitant et aux structures, ne peut vivre sans bénéficier de transferts de la part de l'Etat.

Ensuite, l'agriculture commerciale, qui a vocation à être rentable sur la base des prix pratiqués dans la C. E. E. et dont la rentabilité et la compétitivité doivent faire l'objet de tous les efforts du Gouvernement.

Enfin, l'agriculture industrielle, qui, même lorsqu'elle a des structures familiales, a atteint un seuil de développement tel qu'elle peut se mesurer sur les marchés mondiaux aux agricultures des principaux pays producteurs.

Chacune de ces agricultures doit être traitée différemment. Cela implique une plus grande sélectivité des aides et, en conséquence, la connaissance plus précise de la situation effective de chaque exploitation agricole.

C'est la raison pour laquelle la commission préconise un aménagement du régime fiscal des agriculteurs qui devrait également les sensibiliser aux problèmes de la gestion économique de leur exploitation.

Bien que le projet de budget pour 1977, notamment en ce qui concerne les dépenses en capital, apparaisse éloigné des orientations retenues par la commission, celle-ci a émis un avis favorable à son adoption.

Ce budget s'inscrit, en effet, dans le cadre d'une politique de lutte contre l'inflation et il est donc difficile d'exprimer à cette occasion des choix significatifs.

Mais la commission a souhaité entamer le débat sur les perspectives à moyen terme de la politique agricole et de l'agriculture française. Le rapporteur espère que ces quelques réflexions répondront à son attente. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Rohel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

M. Jean-Claude Rohel, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le projet de budget de l'enseignement agricole pour 1977 semble renouer avec une mauvaise et vieille tradition.

Comme en 1973 et en 1974, notamment, et sans vouloir remonter plus loin, la progression globale de ce budget est nettement inférieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat.

Le total des crédits affectés en 1977 à l'enseignement agricole représente une augmentation de 8,5 p. 100 — ou de 9,4 p. 100, s'il est tenu compte de la « rallonge » accordée lors de la conférence annuelle des agriculteurs — contre 13,7 p. 100 pour la majoration du budget général de l'Etat.

Certes, la prise en compte des crédits de paiement, en progression de 80,2 p. 100 mais non des autorisations de programme laisserait apparaître une augmentation globale proche de celle enregistrée en 1976.

Le montant important des crédits de paiement constaté en 1977 est dû essentiellement à l'insuffisance des crédits ouverts en 1976, en diminution de près d'un quart par rapport à 1975. Ce rattrapage ne doit pas faire oublier qu'une partie des opérations dont le financement avait été prévu en 1976 ont dû être différées en raison de l'insuffisance des dotations de 1976 en crédits de paiement.

La commission s'est élevée contre cette politique en « coups d'accordéon » qui ne saurait, pour le moins, correspondre à une saine gestion budgétaire.

Dans ce contexte général de compression des dépenses publiques, il s'agit d'un budget qui fait une part quasi exclusive à certaines priorités longtemps réclamées.

Ainsi le budget donne-t-il satisfaction à la commission mais je crois devoir rappeler ce qu'elle notait dans son rapport de l'an dernier.

« L'enseignement vétérinaire traverse une crise certaine ; point n'est besoin cependant de bouleverser ses structures pour rénover cet enseignement. Notre pays a de loin la plus faible densité de vétérinaires par habitant et par tête de bétail.

« Le ministère évalue les besoins en 1980 à 9 700 environ. Sur la base du recrutement actuel, les effectifs de la profession seront de l'ordre de 7 000, soit un déficit voisin de 3 000. »

Actuellement 27 p. 100 des postes sont vacants. Les deux tiers des constructions nouvelles dans l'enseignement supérieur sont consacrés à cet effort, dont la moitié pour Nantes.

On ne peut saluer cette orientation sans évoquer en même temps la lancinante question de la réforme des études.

La commission d'étude de la réforme de cet enseignement a fait des recommandations dans le sens de l'ouverture, de l'adaptation et de la responsabilité de ces écoles ; certaines d'entre-elles ont d'ailleurs fait l'objet de mesures d'application immédiates de la part du ministère. Ainsi, un plus grand nombre de candidats a-t-il pu être admis dans les trois écoles depuis 1975.

Cependant, il reste beaucoup à faire sur ce point. Et un tel retard est dommageable pour toutes les parties prenantes.

Il convient de noter aussi la progression assez forte des crédits de promotion collective qui augmentent de 14 p. 100. Cela permet la formation et l'information des cadres syndicaux et professionnels, en raison du prix de revient de la journée de stage, mais aussi de l'augmentation du nombre des sessions.

Les crédits consacrés aux transports scolaires prennent en compte à la fois l'augmentation de coût et l'application du décret du 12 janvier 1976 par lequel l'Etat majore sa participation dans certains départements.

Il faut noter que la participation de l'Etat est proportionnellement supérieure à ce qu'elle est dans l'éducation.

L'analyse, au regard de l'évolution antérieure, n'est rien si on n'y ajoute une analyse au regard des besoins et des objectifs. Le présent budget de l'enseignement agricole, de ce point de vue, doit être considéré comme un budget limite. Les dotations ont, en effet, atteint un certain seuil incompressible si l'Etat veut faire face à ses engagements et accomplir les tâches essentielles.

Ainsi, en matière de bourses, l'acquis d'il y a deux ans avait permis d'atteindre la parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé et entre l'enseignement supérieur, l'enseignement agricole et l'éducation nationale.

Le ministère reconnaît qu'il existe toujours une disparité en ce qui concerne le montant des aides complémentaires. Les classes du cycle court sont encore en état d'infériorité en ce qui concerne le taux des bourses : 141 francs pour le montant d'une part contre 154,5 francs dans le cycle long.

A cela s'ajoutent deux autres facteurs qu'il convient de prendre en considération.

Le nombre des boursiers augmente faiblement dans l'enseignement technique, mais diminue dans l'enseignement supérieur.

La sécheresse accroîtra très fortement les difficultés des familles dont le montant des ressources aura diminué de ce fait. Des promotions de bourse et des bourses provisoires ont été

accordées déjà par le ministère de l'éducation, mais on n'est pas sûr que, pour certains ruraux, des inégalités nouvelles ne vont pas s'ajouter.

L'Etat a procédé dans le domaine de l'enseignement privé par conventions. Celles-ci fonctionnent sur le plan de la liaison qui s'est instaurée entre responsables.

Mais il faut constater que si la politique éducative du ministère de l'agriculture fait une part noble et justifiée à l'enseignement supérieur qui progresse régulièrement, les crédits stagnent dans l'enseignement technique et tendent à régresser dans l'enseignement privé par rapport aux années antérieures.

C'est cette dernière tendance qui peut nuire au choix des familles. Un exemple : les subventions de l'Etat aux maisons familiales ne représentent plus que 25 p. 100 du coût journalier.

La loi du 2 août 1960 a officiellement reconnu l'enseignement privé et il est aisé de constater qu'il tient une place considérable dans l'enseignement agricole.

Si ses effectifs globaux n'ont pas cessé de décliner, d'année en année, entre 1969 et 1975, passant de 91 000 élèves à 73 162, ils ont amorcé, à la rentrée de 1975, une reprise sensible, notamment dans l'enseignement technique, pour atteindre 75 442 élèves au total, soit 60 p. 100 de l'ensemble des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole public et privé, technique et supérieur.

Or, en 1977, les subventions de fonctionnement proprement dites de l'enseignement agricole privé progressent de 7,9 p. 100. En 1976, l'augmentation desdites subventions avait été, par rapport à 1975, de 15,7 p. 100.

L'augmentation proposée cette année par le fascicule budgétaire est donc inférieure de moitié à celle que nous avons constatée en 1976. Elle est certes du même ordre de grandeur que celle qui est relevée pour les établissements publics, mais il convient de ne pas oublier que ces derniers n'ont pas à prendre en compte, dans leurs subventions de fonctionnement, les dépenses de personnel prises en charge sur un autre chapitre budgétaire.

Il n'en est pas de même des établissements privés. Aussi est-il d'ores et déjà certain que l'augmentation proposée pour les établissements privés sera largement insuffisante pour faire face aux revalorisations des traitements des maîtres résultant des conventions collectives passées avec le personnel enseignant laïque.

Pour les opérations dont le financement est prévu en 1976, le ministère nous prévient que l'insuffisance des crédits de paiement obligera à différer certaines d'entre elles. Pourtant, le budget d'équipement pour 1977 se caractérise déjà par son étroitesse.

En matière de personnel, les disparités statutaires devraient être effacées pour les corps homologues à ceux de l'éducation. La mise en place de conseillers d'éducation est une des priorités relevées lors de l'élaboration du Plan.

A cela s'ajoutent les mesures de titularisation des ouvriers professionnels et la diminution progressive du nombre des auxiliaires qui exigent plus que de la persévérance, c'est-à-dire des dotations en volume suffisant.

La rigueur s'accommode difficilement de ces exigences, d'autant que les tâches à accomplir sont assez nombreuses et qu'elles évoluent.

La commission du Plan rappelle justement que « la modernisation et l'entretien des patrimoines immobiliers sont des préalables nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration de l'enseignement ». Et elle estime à 350 millions de francs les sommes qui devraient être nécessaires pour ces actions pendant la période d'exécution du Plan.

Si la quasi-totalité des lycées agricoles possèdent une exploitation agricole, 70 p. 100 seulement des collèges en sont dotés.

D'autre part, il existe actuellement une insuffisance du personnel d'encadrement et de surveillance qui peut nuire à la qualité de l'enseignement.

A côté de cela, la principale tâche à accomplir est le renforcement des formations techniques.

Il importe d'éviter les formations courtes, et l'accent mis sur l'apprentissage dans le cadre de la législation existante n'est certainement pas favorable à une formation adaptée et approfondie ; les succès se rencontrent principalement au niveau du B. E. P. A., vu tant sous l'angle des élèves que sous celui de la profession.

Ce budget présente, en somme, deux caractéristiques : d'une part, sa fluctuation en moyenne période et, d'autre part, le fait qu'il se double, à l'occasion de chaque conférence annuelle, d'une « rallonge » budgétaire, sont seule la méthode prête effectivement à contestation sur le plan du contrôle parlementaire.

Comme chaque année depuis dix ans, la commission n'a pu manquer d'aborder l'irritante question de la carte scolaire. Il s'agit d'une vieille affaire, importante pour l'avenir de l'enseignement agricole, dans la mesure où il convient d'ordonner et d'harmoniser le développement de cet enseignement public et privé.

La commission s'était réjouie, l'année dernière, de l'annonce par le ministère de l'agriculture, de la parution prochaine des textes relatifs à la carte scolaire. Pour une fois, sur ce point, la promesse était ferme ; les textes réglementaires pouvaient être publiés avant le 31 décembre 1975.

Non seulement les documents n'ont pas été publiés, mais on a indiqué cette année qu'ils ne le seraient peut-être jamais, mettant en avant les modifications qu'apporterait à la formation professionnelle agricole la modernisation du système éducatif, à la suite de l'intervention de la loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation.

En fait, l'établissement de la carte scolaire a passé le cap des consultations, et le passage au stade réglementaire est déjà très avancé. On peut donc se demander si les modifications profondes introduites par la réforme de l'enseignement, votée au printemps dernier, ne doivent pas prendre le pas sur la publication d'un document indicatif qui date déjà, en dépit de son utilité sur les plans national et régional.

A tout le moins, une coordination est désormais nécessaire. L'organisation des structures n'a pas d'intérêt en soi ; elle vise à permettre la meilleure adéquation possible entre les besoins des élèves, les possibilités d'équipement et l'utilisation des installations existantes privées ou publiques.

En conclusion, j'indiquerai que le projet de budget pour 1977 ne contribuera pas à affirmer et à accroître le rôle de l'enseignement agricole dans le développement de l'agriculture et de l'économie d'une façon plus générale.

Il ne s'agit pas de revenir sans cesse sur la finalité de cet enseignement. Elle a été clairement précisée par M. Chirac, alors ministre de l'agriculture, à la tribune de l'Assemblée nationale, en novembre 1973 :

« Nous ne devons pas, disait-il, prévoir un enseignement pour les enfants des agriculteurs, car il n'y a aucune raison de les cantonner dans une sorte de ghetto ; nous devons prévoir un enseignement pour l'agriculture, qui s'adresse à des enfants venant des milieux ruraux et d'autres milieux et qui corresponde aux exigences d'une formation qui conditionnera effectivement le développement futur de notre agriculture. »

On peut rappeler, au demeurant, que l'enseignement agricole ne présente pas, globalement, un coût très supérieur à celui des enseignements techniques relevant du ministère de l'éducation, et cela d'autant plus qu'une programmation à moyen terme doit éviter tout « gaspillage ».

On ne peut, par ailleurs, remettre en cause la qualité de cet enseignement. Le système de l'alternance pratiqué par les maisons familiales rurales fait même l'objet de recommandations de l'O. C. D. E. tendant à sa généralisation dans l'enseignement supérieur.

Des orientations nouvelles pourraient être néanmoins poursuivies : confirmer et développer la préscolarisation en milieu rural ; généraliser l'orientation scolaire dans l'enseignement agricole ; multiplier les types de formation plus spécifiquement destinés aux femmes et aux associés d'exploitation ; mettre à l'étude, sans que cela remette en cause fondamentalement la spécificité de l'enseignement agricole, le rattachement éventuel de l'enseignement supérieur agricole au secrétariat d'Etat aux universités, afin de concentrer les efforts du ministère de l'agriculture sur les formations de base.

On ne soulignera jamais assez l'importance de l'enseignement agricole sur l'accès à la profession et la mobilité de la population rurale, sur la gestion des exploitations et le développement des exportations agricoles et sur l'interpénétration des milieux urbains et ruraux.

Les problèmes de l'agriculture française ne seraient-ils pas d'abord des problèmes de formation ? Notre pays devrait rechercher, en ce domaine, une politique modèle. Mais il faudrait pour cela réserver à l'enseignement agricole, dans l'ensemble du budget de l'agriculture, une part plus importante que les 7,5 p. 100 du budget de 1977. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, vous avez observé comme moi que cette année, à leurs conclusions près, les rapporteurs des budgets de l'agriculture se distinguent difficilement par leurs observations, qu'il s'agisse de M. Tissandier ou de M. Rohel. Ils observent que ce budget est bien dangereux pour l'agriculture française...

M. Maurice Tissandier, rapporteur spécial. Ce n'est pas tout à fait exact.

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. ...comme l'ont indiqué M. Huguel et M. Pranchère qui, eux, font partie de l'opposition.

Comme les autres rapporteurs spéciaux de la commission des finances, je suis lié par un mandat. J'ai été désigné pour faire part des conclusions de la commission, qui recommande l'adoption des propositions du Gouvernement, mais j'ai été autorisé à présenter mes observations qui, elles, comme celles de certains rapporteurs qui m'ont précédé à cette tribune, concluaient au rejet d'un budget qui nous paraît grave et dangereux, je le répète, pour l'avenir de l'agriculture française.

Pourquoi ?

S'agissant de l'examen des crédits, dont je suis chargé de vous rendre compte, crédits qui, pour la première fois, sont regroupés dans un chapitre nouveau du ministère de l'agriculture et intéressent le F.O.R.M.A. ainsi que certains organismes d'intervention, deux observations s'imposent.

D'une part, ces crédits sont, en partie, indicatifs, ce qui est normal compte tenu de leur fonction.

D'autre part, les sommes figurant dans les documents budgétaires ne représentent qu'une partie des subventions qui, finalement, seront versées aux agriculteurs qui sont prises en charge par le fonds européen.

Pourtant, mêmes résiduelles, les fonctions qui pourraient être exercées par des organismes aussi anciens que l'O.N.I.C. — l'ancien office du blé créé par le Front populaire — ou aussi récents que l'office du vin, bien différent de celui que nous aurions voulu instituer et que nous créerons un jour, pourraient, devraient être déterminantes compte tenu de la situation présente des agriculteurs.

Cet état de choses est dû aux conditions de la formation des prix dans le domaine agricole, qui est caractérisée par le fait que les agriculteurs français sont obligés, pour maintenir leur instrument de travail, tout juste parfois, de réduire le niveau de vie de leur famille ; et tel sera le cas en 1976 pour la troisième année consécutive. En effet, ceux-ci sont intégrés dans un circuit économique qui ne leur permet pas de s'adapter comme autrefois à l'évolution positive ou négative des recettes et des dépenses.

Or l'agriculture, secteur aujourd'hui dominé aussi bien en amont qu'en aval, est endettée comme elle ne l'a jamais été dans son histoire. Cette année il ne sera vraisemblablement pas possible de maintenir le niveau de vie de ses travailleurs.

A ce propos, permettez-moi de citer quelques chiffres qui figurent dans mon rapport écrit : en 1960, l'endettement total de l'agriculture représentait un tiers de la valeur ajoutée de la branche ; aujourd'hui, il en représente plus de 85 p. 100 ; en 1960 l'endettement à court terme s'élevait à 1,1 milliard de francs, contre près de 8 milliards aujourd'hui.

Cette croissance impressionnante de l'endettement des agriculteurs est significative de leur dépendance économique de plus en plus grande par rapport aux industries qui sont situées en amont. En effet, la modernisation de la production agricole les a conduits à développer toutes sortes de consommations intermédiaires, ce qui fait que leur production, donc leur prix de revient, est de plus en plus tributaire des produits industriels.

Les consommations intermédiaires, qui ne représentaient qu'un quart de la valeur totale de la production agricole en 1960, constituent aujourd'hui la moitié environ de cette valeur. Il s'agit de chiffres moyens car il est évident que, pour de nombreuses productions hors sol, le taux est bien supérieur.

Les agriculteurs — c'est le cas aujourd'hui en France — ne sont pas maîtres de l'évolution des prix de vente de leurs produits, pas plus d'ailleurs que de celle des prix d'achat de leurs moyens de production, et ils sont contraints de se contenter d'enregistrer les hausses, sans même savoir à quoi elles correspondent.

Or ces hausses — celle qui a affecté les prix des aliments du bétail, par exemple — ont une origine bien précise qu'on peut connaître. Elles sont le résultat de manœuvres spéculatives menées à grande échelle au niveau international et qui sont facilitées par notre dépendance à l'égard, notamment, des Etats-

Unis où quelques grandes compagnies dominent la quasi-totalité du commerce du soja et des céréales. Ainsi, une seule de ces compagnies — la *Central Soja* — a vu ses bénéfices s'accroître de 60 p. 100 en la seule année 1973.

Pendant qu'au cours de ces dernières années les agriculteurs étaient obligés d'intensifier leurs productions pour essayer de rattraper, par le volume produit, ce qu'ils perdaient du fait des charges accrues qu'ils étaient contraints de supporter pour pouvoir produire, certaines de ces grandes compagnies internationales, multinationales, transnationales — l'une d'entre elles est d'origine française — se livraient à des opérations frauduleuses qui sont aujourd'hui examinées. Mais où le sont-elles ? Même pas ici ! Elles font l'objet d'une étude du Sénat américain. Il a été prouvé en effet que certaines de ces grandes compagnies ont établi de fausses cotations afin de pouvoir influencer le calcul des prélèvements céréaliers par la commission de la Communauté économique européenne.

Il est alors intéressant de rapprocher la situation véritablement discordante des agriculteurs français, qui subissent les effets de la spéculation, et celle de certaines grandes sociétés internationales qui profitent de cette spéculation.

Le temps n'est plus où l'agriculteur vendait lui-même sa production sur le marché ; aujourd'hui il dépend non seulement des industries d'amont mais aussi des industries d'aval : les deux tiers de la production agricole sont dirigés vers les industries agro-alimentaires et le reste est en grande partie commercialisé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution de plus en plus concentré.

Sur la base 100 en 1970, les prix agricoles à la production étaient à l'indice 146 à la fin de 1975 — soit une augmentation de 46 p. 100 — tandis que les prix des denrées alimentaires à la consommation avaient atteint l'indice 157, soit une augmentation supérieure de plus de 10 p. 100 à celle que je viens de citer. Ces 10 p. 100 fournissent une explication de la différence frappante qui existe entre le renchérissement des prix des produits alimentaires pour les consommateurs et la dégradation du revenu des agriculteurs.

Je ne m'étendrai pas sur les observations présentées dans mon rapport écrit à propos du F.O.R.M.A. — dont le rôle, je le répète, est aujourd'hui résiduel — et de ses différents types d'intervention.

En séance publique — puisque nous suivons une procédure quelque peu abrégée qui me paraît utile — je développerai quelques points essentiels concernant les organismes nationaux, qui existent parfois depuis longtemps.

Il y en a trois.

Le plus ancien est l'O. N. I. C. Créé sur proposition du gouvernement présidé par Léon Blum, il représentait une grande espérance et a permis de grandes réalisations ; ses effets ont été immédiats sur le revenu de centaines de milliers de petits et moyens céréaliers de la France d'alors. Il est aujourd'hui délabré, à l'abandon !

Puis il y a l'O. N. I. B. E. V., au sujet duquel nous avons découvert des choses véritablement étranges.

Le plus récent est l'office national interprofessionnel des vins de table.

Je parlerai d'abord de l'O. N. I. B. E. V. Si je commence par lui, rompant avec l'ordre chronologique, c'est que la commission des finances a bien voulu me suivre sur un point précis. En effet, cet organisme pose deux problèmes.

Le premier concerne le volume de l'intervention qui dépend essentiellement des données climatiques.

En effet, si l'hiver est précoce ou s'il est prolongé, les éleveurs qui, cette année notamment, ne disposent que de quantités limitées de nourriture pour leur bétail, risquent d'être contraints de se débarrasser d'une partie de leurs animaux.

Or toute progression rapide des quantités de viande portée à l'intervention posera le problème du stockage. Au début de l'été déjà, l'O. N. I. B. E. V. a été dans l'obligation de réserver des places dans des frigorifiques étrangers. Il est certain qu'une réduction rapide des troupeaux confirmerait, cet hiver, une fois encore, l'insuffisance des capacités de stockage frigorifique en France. Les observations qui ont été faites tout à l'heure au sujet des crédits d'équipement du ministère de l'agriculture ne nous rendent pas optimistes sur ce point.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Joxe ?

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je remercie M. Joxe de m'avoir permis de l'interrompre.

Je tiens à lui faire observer que l'efficacité de l'O.N.I.B.E.V. me paraît difficilement en cause puisque les prix français de la viande sont actuellement les plus élevés d'Europe. Nous avons même dû cesser toute intervention publique.

Mais sans doute M. Joxe n'est-il pas au courant de cela ! Sans doute est-il plus éloquent sur l'O. N. I. B. E. V. que sur le F. O. R. M. A. puisque ni en 1974, ni en 1975, ni en 1976, bien que membre de la commission parlementaire du F. O. R. M. A., il n'y a mis les pieds. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. M. le ministre de l'agriculture est bien mal informé car j'ai mis une fois « les pieds », comme il dit, dans une réunion de cette commission parlementaire.

M. le ministre de l'agriculture. C'était en 1973 !

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Et j'ai constaté que l'on y perdait complètement son temps. (*Murmures sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*) D'ailleurs, quiconque voudrait bien faire communiquer les comptes rendus de ces commissions comprendrait mon point de vue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Quant à mon éloquence, puisqu'elle n'a pas l'heur de plaire à M. Christian Bonnet, je serais tenté, si le règlement ne s'y opposait, de céder immédiatement la place à mon collègue M. Paul Duraffour, député du Charolais. En effet, s'agissant de l'efficacité de l'O. N. I. B. E. V., il trouverait aisément des accents éloquentes et convaincants pour traiter le sujet que j'allais aborder au moment où j'ai été interrompu...

M. Paul Duraffour. C'est exact !

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. ... c'est-à-dire le deuxième problème grave — et j'essaierai en l'évoquant d'être sobre, presque ennuyeux — posé par l'O. N. I. B. E. V. : l'intervention sur la viande bovine n'est pas répercutée par les organismes d'intervention jusqu'à l'éleveur.

Sur de nombreux marchés, ce sont des intermédiaires qui empochent une partie des crédits publics destinés aux éleveurs. La commission parlementaire d'enquête sur le marché de la viande en a fait la constatation, et je le dis sans effet de tribune, car ce point est grave. Les éleveurs, en effet, reçoivent très souvent une somme largement inférieure au prix payé par les organismes d'intervention, les intermédiaires qui conduisent l'animal à l'intervention retenant un pourcentage anormal de commission pour une opération qui ne présente — je vous prie de le noter, mes chers collègues — aucun risque commercial.

M. Gabriel de Poulpiquet. Et les coopératives ?

M. Pierre Joxe, rapporteur spécial. Voilà les faits. Mais quelle est la réponse de l'organisme public chargé de gérer ces crédits ? Je vais vous la lire.

L'O. N. I. B. E. V. répond à ce sujet, et je suis chargé, au nom de la commission des finances, de vous en faire la remarque, monsieur le ministre, et de vous prier, sans équivoque, de faire en sorte qu'à l'avenir cela ne se renouvelle plus :

« Dans le cas où l'éleveur vend directement son animal sur le marché ou à un grossiste sans préciser qu'il en demande la livraison à l'intervention, il accepte *ipso facto* les lois générales du commerce et dans ces conditions son contractant, même s'il livre à l'intervention, n'est pas tenu de lui répercuter le prix qu'il a ainsi pu obtenir ».

Cela n'est pas normal, j'espère que vous l'admettez ; curieuse loi du commerce qui permet à un intermédiaire d'empocher une partie des fonds publics destinés à venir en aide aux éleveurs !

Sur l'O.N.I.C. — l'office national interprofessionnel des céréales — je serai bref pour éviter de dépasser mon temps de parole. J'en parlerai sobrement.

Contrairement aux autres organismes de soutien des marchés, c'est une vieille création : l'O.N.I.C. existe depuis quarante ans.

A l'origine, l'office du blé était chargé de faire respecter les prix, de diriger la collecte et le stockage ; il fut doté du monopole du commerce extérieur. Devenu par la suite — il a changé de nom — un simple rouage de la politique agricole commune, il a subi de profondes modifications : alors qu'il avait été créé pour protéger les agriculteurs les plus faibles contre les variations brutales de cours et pour atténuer, par le jeu des quantums, les disparités de revenus, il n'a plus joué ce rôle. Aujourd'hui,

on est passé d'un marché dirigé par l'office du blé à un marché simplement soutenu. Il en résulte que la concentration progressive de la production de céréales au profit d'un certain nombre de céréaliculteur, a permis de maintenir une situation de rente tout à fait exceptionnelle pour une petite minorité puisque 8,3 p. 100 des producteurs assurent dans cette branche plus de 50 p. 100 de la collecte du blé tendre.

Pourtant, les tâches techniques confiées à l'office sont en accroissement, en particulier à cause de l'augmentation de la collecte des céréales qui, de 174 millions de quintaux il y a dix ans encore, est passée, pour la campagne 1974-1975, à 300 millions de quintaux.

Malgré cette situation, les effectifs de cet office ont été pratiquement divisés par trois depuis une trentaine d'années. Il m'apparaît donc qu'il existe une volonté de réduction progressive du rôle de cet organisme qui pouvait intervenir activement sur les marchés et protéger réellement les intérêts des petits et moyens agriculteurs.

J'en viens à l'Office des vins, créé récemment par voie réglementaire et non par voie législative, alors que nous avons déposé une proposition de loi tendant à la création d'un office des vins. Un débat législatif aurait pourtant permis à chacun de s'exprimer et aurait abouti à l'établissement d'un système de nature à apporter une réponse aux problèmes posés par les viticulteurs français.

Il n'est pas encore possible de porter un jugement définitif sur le fonctionnement de cet office. Mais la structure qui lui a été donnée ne semble pas lui permettre d'assumer un très grand rôle ; 14 000 dossiers de demande de contrat de qualité ont été instruits, 10 millions de francs ont été versés pour les primes, 1 250 demandes de contrats de stockage de vin de table portant sur 2 600 000 hectolitres ont été examinées : tel est son premier bilan.

Nous en connaissons mieux les conséquences l'an prochain. Mais la minceur de ces chiffres montre déjà dans quelle direction s'oriente cet organisme.

Je me bornerai à ces quelques observations, étant donné que celles que j'avais présentées il y a deux ans sur les problèmes d'orientation et d'organisation pourraient être reprises presque mot à mot.

Devant la faiblesse des moyens d'orientation, d'organisation, de contrôle et de soutien, j'avais proposé à la commission des finances de repousser les crédits destinés au F. O. R. M. A. et à l'O. N. I. B. E. V., afin de marquer une volonté dont tienne compte le Gouvernement. Mais la commission des finances, dans sa majorité, m'a donné tort et vous propose par conséquent de les approuver. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hausherr, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'organisation des marchés agricoles.

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, je n'entrerai pas, faute de temps, dans le détail des crédits consacrés à l'organisation des marchés, qui atteignent 1 391 millions de francs, sinon pour regretter l'insuffisance des crédits d'orientation. Mais, étant donné les circonstances météorologiques extraordinaires que nous avons connues cette année, il convient sans doute de présenter quelques remarques sur l'O. N. I. B. E. V.

Lors de la présentation des crédits pour 1976, le marché des viandes bovines semblait devoir être caractérisé par un léger déficit quantitatif. Or, du fait de la sécheresse, le niveau de production de gros bovins a battu tous les records : en août 1976, le nombre d'animaux abattus a été supérieur de 27,5 p. 100 à celui d'août 1975. Par rapport à la production de 1975 — 1 500 000 tonnes —, la production de 1976 devrait marquer une hausse de 6 p. 100, c'est-à-dire se situer à 1 600 000 tonnes.

Il convient, avant de parler de « décapitalisation », d'examiner la nature des abattages provoqués par la sécheresse.

Il y a incontestablement eu anticipation des abattages, puis rétention du cheptel afin de bénéficier des primes annoncées par le Gouvernement. L'augmentation de la production provient essentiellement de l'abattage de bœufs et, très accessoirement, de femelles.

Il n'y a donc pas eu décapitalisation par abattage du cheptel de souche.

En revanche, les ventes de veaux ont été plus importantes que prévu et ont porté sur des animaux plus jeunes. A cet égard, il y a effectivement eu décapitalisation partielle.

Une incertitude pèse sur l'évolution de la production pendant l'hiver ; le niveau des abattages dépendra essentiellement des caprices de la météorologie.

Pour l'instant, les prix pratiqués sur le marché sont élevés : ils ont dépassé 95 p. 100 du prix d'orientation. Le conseil de direction de l'O. N. I. B. E. V. a donc, le 16 octobre dernier, décidé de suspendre toutes interventions sur le marché de la viande bovine.

Ainsi, les prix français sont les plus élevés de toute la Communauté économique européenne. S'agissant du commerce extérieur, le poste « viandes bovines » devrait connaître en 1976 un solde positif de plus de 2,5 milliards de francs.

La commission de la production et des échanges m'a demandé d'insister sur six points qui posent des problèmes particuliers dont la solution est difficile.

Il s'agit d'abord du lait.

L'essentiel des dépenses d'intervention du F. O. R. M. A. a toujours porté sur les produits laitiers. Or la Communauté se trouve confrontée actuellement à un problème d'excédents qui porte à douter du bien-fondé du système mis en place.

Les dépenses importantes de soutien et le protectionnisme du système actuel ont totalement ruiné la possibilité de régulation par les prix de l'offre par rapport à la demande. Le prix garanti aux producteurs, insuffisant pour assurer un niveau de vie normal aux plus petits exploitants, est en revanche suffisamment rentable pour inciter les agriculteurs obtenant la meilleure productivité à produire au-delà des besoins.

C'est ainsi que la Communauté a actuellement en stock 1 300 000 tonnes de poudre de lait, dont 380 000 tonnes pour la France et 570 000 tonnes pour l'Allemagne.

La production française pour l'année 1976, dont on avait pu croire qu'elle serait en diminution par rapport à celle de 1975 du fait de la sécheresse, devrait être équivalente, c'est-à-dire excédentaire. Le temps doux et humide de l'automne entraînant une reprise de la végétation est à l'origine de ces résultats.

A ce jour, 300 000 tonnes de poudre de lait ont été incorporées dans les aliments du bétail sur les 400 000 tonnes prévues. En outre, 22 000 tonnes ont été écoulées pendant les premiers mois de 1976 au titre de l'aide alimentaire.

La dénaturation de la poudre de lait et sa vente au prix du soja serait infiniment onéreuse, environ quatre francs par kilogramme si, achetée à cinq francs, elle était revendue au prix du tourteau.

La commission de la Communauté a proposé, entre autres mesures, la création d'un prélèvement de coresponsabilité, l'application d'une taxe sur les matières grasses végétales, la suspension des aides nationales et une prime de non commercialisation.

Ces mesures suffisamment sévères seront-elles capables de régler le problème ? Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Deuxième problème, celui du vin.

Après deux récoltes excédentaires et à la suite des problèmes nés du dérèglement monétaire et des importations d'Italie, le Gouvernement s'est efforcé d'obtenir une réforme de l'organisation du marché sur le plan national.

Au niveau européen, les décisions prises sont les suivantes : interdiction pendant deux ans de plantations nouvelles ; primes de reconversion pour les viticulteurs qui le demandent ; application et contrôle en Italie de la règle de distillation ; relèvement au-dessus de 9 degrés du degré minimal des vins de table ; possibilité pour les viticulteurs de vignes de contrats de stockage à long terme avec garantie de bonne fin.

Ce dispositif est complet, sur le plan national, par le système du « contrat de qualité », inspiré du contrat d'élevage, grâce auquel le viticulteur dont la production répond à des critères qualitatifs et sociaux a l'avantage de percevoir, dans certaines limites, un revenu au moins égal à 97 p. 100 du prix d'orientation et une prime de qualité de un franc par degré-hectolitre, quel que soit le prix de marché.

Pourtant, toutes ces mesures, bien qu'onéreuses, ne paraissent pas être exactement à la mesure du problème.

M. Paul Balmigère. Absolument pas !

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. On peut d'abord reprocher au système du contrat de qualité d'avoir mélangé les impératifs économiques et sociaux.

Il ne sert à rien de verser une prime aux plus petits viticulteurs produisant un vin de qualité si l'on exclut les propriétaires les plus importants dont la production influence bien davantage le marché.

M. Raoul Bayou. Il faut arrêter les importations de vins d'Italie !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. En outre, il est urgent d'entreprendre une véritable réforme de structure du vignoble afin de ne conserver qu'une production de qualité.

Il est indispensable de diminuer la production des vins médiocres en arrachant les vignes les plus mauvaises, en supprimant les vignobles irrigables, en remplaçant petit à petit les cépages médiocres par des cépages plus nobles...

MM. Raoul Bayou et Hubert Ruffe. Et le sucrage !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. ... tout en garantissant, bien entendu, un revenu normal aux viticulteurs.

M. Raoul Bayou. Et les vins de pharmacie !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. Il s'agit, de toute façon, de rechercher des solutions attaquant plus à fond le problème.

S'agissant de la viande ovine, chacun sait que le mouton est soumis non aux règles de la Communauté, mais à de simples règles nationales.

M. Jacques Fouchier, président de la commission de la production et des échanges. Heureusement !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. Les prix ont varié pendant les huit premiers mois de 1976 de quinze à presque dix-huit francs le kilo.

Le prix mondial est en moyenne de six francs le kilo, le prix irlandais de sept francs le kilo, le prix britannique de neuf francs le kilo. Les prix français sont restés élevés malgré l'importation de plus de 222 000 bêtes pendant les huit premiers mois de 1976.

Mais, le 1^{er} janvier 1978, le mouton devra se plier aux règles communautaires. Qu'advient-il alors ? Pourrions-nous obtenir au moins un règlement provisoire favorable qui nous permette de ne pas succomber à la concurrence des autres Etats de la Communauté ?

Quatrième point : la réorganisation des organismes d'orientation et de régularisation.

Au cours de mes investigations, bien qu'étant pour ainsi dire novice en la matière, j'ai constaté avec un certain étonnement l'extrême complexité et la multiplicité des organismes qui s'occupent d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

J'ai noté l'existence de plusieurs outils pour un même produit, comme le lait, par exemple, dont s'occupent le F.O.R.M.A., Interlait et le C.N.I.E.L., et j'ai relevé que toutes les viandes ne dépendent pas de l'O.N.I.B.E.V. Ainsi, la viande de cheval dépend du F.O.R.M.A., ainsi qu'en partie la viande de porc.

N'est-il pas curieux aussi que la viande bovine soit traitée par un organisme qui ne s'occupe pas du tout du lait, alors que les rapports et les interférences sont évidents entre les deux produits ?

J'ai constaté aussi que les statistiques nécessaires à l'orientation provenaient de sept ou huit sources différentes, faisant parfois double emploi.

N'est-ce pas du gaspillage et ne serait-il pas utile de songer enfin à une réorganisation générale de tous les organismes qui s'occupent d'orientation et de marché et à une rationalisation de leur action, pour le plus grand bien du contribuable et de l'agriculteur ?

M. le ministre de l'agriculture. Pas de gigantisme !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. Cinquième point : les montants compensatoires monétaires.

Je n'insisterai pas, mon collègue M. Bertrand Denis en ayant suffisamment parlé. Nous partageons les mêmes idées, mais j'ajouterai simplement qu'il serait peut-être utile d'instaurer pour nos exportateurs une assurance contre la variabilité des montants compensatoires français.

M. Bertrand Denis. Parfaitement !

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. J'allais mettre en garde, monsieur le ministre, contre un autre danger qui menace l'agriculture française au sein de l'Europe verte. Je veux parler de l'entrée dans le Marché commun de pays méditerranéens.

De nouveaux problèmes se posent pour notre vin, pour nos fruits et légumes ! Mais à chaque jour suffit sa peine, et l'extension du marché commun agricole n'est pas encore faite.

Quoi qu'il en soit, la solution idéale et durable des problèmes qui se posent actuellement à l'Europe verte me semble résider dans une politique économique et monétaire véritablement commune. La survie de cette Europe verte passe par une nouvelle prise de conscience des réalités actuelles. Les ignorer serait condamner à mort à la fois l'Europe et notre agriculture.

Compte tenu de ces observations, la commission de la production et des échanges a approuvé, à la majorité, le budget des différents organismes chargés de l'orientation et de la régularisation des marchés agricoles. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Pons, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Bernard Pons, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le rapport que je suis chargé de vous présenter au nom de la commission des finances sur le budget annexe des prestations sociales agricoles ne contient pas de mesure spectaculaire. Bien qu'il augmente de 17,24 p. 100, il se présente essentiellement comme un budget de reconduction.

Des crédits sont ouverts au chapitre invalidité, mais ils sont destinés à la mise en œuvre d'une réforme déjà accomplie. Une prestation nouvelle est proposée pour favoriser l'arrêt de travail des agriculteurs lors de la naissance d'un enfant, mais elle ne concerne pas le B. A. P. S. A. Quant à l'harmonisation de l'assiette des deux cotisations cadastrales et de la cotisation de l'AMEXA, elle ne constitue pas une réforme, pour heureuse qu'elle soit, puisque seront inscrites dans le code rural des dispositions qui sont déjà entrées dans les faits depuis cette année.

L'année en année on peut constater l'amélioration de la protection sociale des exploitants agricoles. Mais on ne peut prétendre qu'il s'agit véritablement d'une réforme d'ensemble. En effet, on chercherait en vain dans le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles l'amorce d'une véritable harmonisation des prestations qui devrait normalement être réalisée au 1^{er} janvier 1978. On peut toutefois affirmer que, dans l'ensemble, de nombreuses améliorations sont apportées.

Quatre grands chapitres recouvrent les prestations qui sont servies par le B. A. P. S. A. aux exploitants agricoles : l'assurance maladie, l'invalidité, les prestations familiales et la vieillesse.

Les prestations médicales augmentent de 23,51 p. 100, le chapitre invalidité de 80,54 p. 100, les prestations familiales de 7,83 p. 100 et les crédits destinés aux avantages vieillesse de 15,92 p. 100, soit une augmentation globale de 17,40 p. 100.

L'augmentation spectaculaire — 80,54 p. 100 — du chapitre invalidité s'explique essentiellement, d'une part, par la faiblesse de la part relative de l'assurance invalidité dans l'ensemble des prestations, puisqu'elle n'en représente que 1,16 p. 100, et, d'autre part, par la mise en œuvre de la réforme qui a été apportée par l'article 14 de la loi de finances rectificative du 27 décembre 1975.

On se souvient que le régime agricole ne reconnaissait un droit à pension d'invalidité qu'aux chefs d'exploitation, aides familiaux et associés d'exploitation reconnus comme totalement inaptes à l'exercice de la profession agricole.

Pour rapprocher cette législation de celle des salariés du régime général, l'article 14 de la loi de finances rectificative de 1975 a ramené de 100 p. 100 à 66 p. 100 le taux d'invalidité ouvrant droit à pension, mais au seul bénéfice des exploitants agricoles, donc à l'exclusion des aides familiaux et des associés d'exploitation.

Cette réforme ne prendra son plein effet qu'en 1977. Selon les prévisions, le nombre des pensions passerait de 20 000 environ en 1975 à 23 000 en 1976 et à 29 500 en 1977, soit une augmentation de 15 p. 100, puis de 28 p. 100.

Quant au coût de cette mesure, il a été estimé à 34 millions de francs pour 1976 et à 92 millions de francs pour 1977.

J'en viens à l'évolution des prestations familiales.

Comme les années précédentes, ces prestations sont, de toutes, celles qui augmentent le moins.

Ce fait s'explique en grande partie par la baisse régulière du nombre des bénéficiaires, consécutive au ralentissement de la natalité et au départ des agriculteurs vers les villes.

On constate en effet, si l'on fait abstraction des allocations post-natales, dont la progression est due à la réforme récente, que ce sont les prestations d'ordre strictement familial qui augmentent le moins en volume. Quant à leurs bénéficiaires, leur nombre diminue dans de fortes proportions.

Au contraire, mais sans que ce mouvement pèse sur l'ensemble, le nombre des bénéficiaires et le volume des prestations dont la vocation est plus sociale que familiale s'accroissent très sensiblement, qu'il s'agisse de l'allocation de logement, de la prime de déménagement, de l'allocation aux handicapés adultes ou de l'allocation pour frais de garde.

En ce qui concerne le financement, la présentation des recettes du budget annexe des prestations sociales agricoles, qui augmentent nécessairement comme les dépenses, soit de 17,24 p. 100, est devenue traditionnelle : multiples, diverses, inscrites sur vingt-deux lignes dont la juxtaposition est peu parlante, ces recettes s'ordonnent en trois groupes distincts dès qu'on s'interroge sur leurs origines.

De ce point de vue, on constate une diminution légère mais régulière de la part du financement incombant à la profession en dépit de la progression des cotisations, tandis que s'accroît la charge incombant à la collectivité, la contribution de l'Etat au titre du fonds national de solidarité ayant, pour sa part, tendance à baisser.

Si la détermination du montant des cotisations présente des difficultés techniques qui se traduisent nécessairement par des problèmes d'équité, à un niveau plus global se pose la question essentielle de l'équilibre entre les différentes sources de financement. Le mécanisme de la compensation démographique n'est encore que théorique en ce qui concerne le B. A. P. S. A., puisqu'il est, dans les faits, à la charge de l'Etat, mais il devrait, le 1^{er} janvier 1978, être assumé par le régime général de sécurité sociale dont on connaît les difficultés propres. On peut alors légitimement s'interroger, dès aujourd'hui, sur la structure des moyens de financement dont disposera le B. A. P. S. A. en 1978.

Avec les cotisations inscrites aux lignes 1 à 7 et les quatre taxes affectées, la participation totale des agriculteurs au financement du B. A. P. S. A. continue à diminuer régulièrement d'année en année, très légèrement il est vrai puisque, ayant constitué 19,28 p. 100 des recettes en 1975 et 19,14 p. 100 en 1976, elles n'en représenteront plus que 18,99 p. 100 en 1977, leur augmentation, soit 16,3 p. 100 par rapport à 1976, restant inférieure à celle du B. A. P. S. A. Cette situation résulte de la baisse du rendement des quatre taxes de reprise, les cotisations ayant subi une majoration strictement égale à celle des prestations.

En 1977, les sept cotisations rapporteront 3 675 millions de francs, soit 17,24 p. 100 de plus que cette année. Elles assureront donc, comme en 1976, 15,94 p. 100 de l'ensemble des recettes du B. A. P. S. A. Les augmentations de ces cotisations ne sont pas du même ordre : la cotisation cadastrale augmente de 25 p. 100 ; la cotisation individuelle à l'assurance vieillesse de 10,53 p. 100 ; la cotisation cadastrale à l'assurance vieillesse de 20 p. 100 ; la cotisation individuelle de l'AMEXA de 16,40 p. 100 ; les assurances sociales volontaires de 16,53 p. 100...

L'évolution particulièrement inégale de ces cotisations conduit à s'interroger sur les critères qui ont présidé à la détermination de leur montant.

En ce qui concerne le montant global des cotisations, on sait que reposant sur une assiette non évolutive — le revenu cadastral — les cotisations ne permettraient pas, si elles résultaient de l'application d'un taux fixe, d'assurer une progression spontanée des recettes, parallèle à l'évolution des dépenses et au revenu effectif des exploitants agricoles. C'est la raison pour laquelle le produit des cotisations est fixé chaque année par la loi de finances.

Les propositions sur lesquelles statue le Parlement tiennent traditionnellement compte : de l'évolution du revenu agricole au cours des trois années précédentes, de l'augmentation des cotisations au cours de la même période, du produit escompté de l'imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti, qui a eu tendance à décroître ces dernières années mais qui sera en légère hausse en 1977, enfin d'un plancher de participation de la profession qui, théoriquement fixé initialement à 18,67 p. 100 pour les sept cotisations, ne sera en fait, comme en 1976, que de 15,94 p. 100, ce qui explique l'inscription d'une subvention exceptionnelle distincte de la subvention du budget de l'Etat.

Ce taux de participation a donc été réduit pour permettre d'étaler dans le temps l'augmentation des cotisations qui devrait normalement résulter de l'augmentation des prestations.

Or l'examen des comptes nationaux de l'agriculture établis par l'IN.S.E.E. fait apparaître une stagnation, voire une détérioration du revenu brut agricole par exploitant en valeur réelle entre 1973 et 1975.

C'est dire que pour 1977 aucun critère de revenu n'a été effectivement retenu pour la détermination du montant global des cotisations. Seule a compté la décision de maintenir un strict parallélisme entre l'augmentation des dépenses et celle des cotisations. Sans discuter le bien-fondé d'un tel parti pris, on est cependant conduit à souligner l'empirisme qui règne en la matière.

Le décret du 15 avril 1976 et l'article 68 du projet de loi de finances sont les deux textes qui réalisent l'harmonisation de l'assiette des trois cotisations.

En effet, le décret du 15 avril 1976, qui fixe le montant des trois cotisations pour 1976, porte de 20 p. 100 à 25 p. 100 la correction du revenu cadastral par le revenu brut d'exploitation et généralise les coefficients d'adaptation résultant de cette correction à l'ensemble des départements pour ces trois cotisations.

Quant à l'article 68 du projet de loi de finances, il propose de faire entrer dans le code rural cette harmonisation : pour la répartition entre les départements de la charge des cotisations cadastrales d'allocations familiales et d'assurance vieillesse, ainsi que pour le calcul des cotisations d'assurance maladie, le revenu cadastral sera assorti d'un coefficient d'adaptation fixé par décret dans chaque département et tenant compte du revenu brut d'exploitation. Il restera, par ailleurs, possible, comme par le passé et une fois les cotisations réparties entre les départements, de tenir compte à l'intérieur des départements « de toute donnée de caractère économique liée à la rentabilité des exploitations ».

Il s'agit donc, mes chers collègues, d'une simplification salutaire que nous ne pouvons qu'approuver.

Quel est le poids effectif des cotisations pour les agriculteurs ?

Une fois déterminé le montant global des cotisations à percevoir par le B.A.P.S.A. et définie l'assiette des cotisations, quel sera, en définitive, le montant des cotisations qu'un agriculteur devra acquitter ?

Ce montant, uniforme pour la cotisation individuelle vieillesse, dépend, pour les trois autres cotisations, de la taille de l'exploitation.

Je ferai deux remarques, la première relative à la cotisation individuelle à l'AMEXA, la seconde relative aux cotisations complémentaires.

La cotisation individuelle à l'AMEXA varie avec le revenu cadastral corrigé comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Pour un exploitant agricole, elle est comprise, en 1976, entre 285 francs et 3 285 francs par an, ce dernier chiffre constituant un plafond.

Il faut noter que les agriculteurs retraités ne sont toujours pas exonérés de cotisations comme le sont les retraités dans le régime général, sauf s'ils bénéficient de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité. Toutefois, leur cotisation correspond à la cotisation minimale des chefs d'exploitation, soit 285 francs. En 1976, ils devraient verser environ 95 millions de francs au titre des cotisations techniques et 26,2 millions de francs au titre des cotisations complémentaires.

Leur exonération, en 1976, aurait donc entraîné une majoration des cotisations de 5,75 p. 100 et des cotisations complémentaires de 3,97 p. 100. Limitée aux seuls retraités inactifs, cette exonération coûterait 47 millions en cotisations techniques et un peu plus de quatre millions en cotisations complémentaires, nécessitant une hausse de 2,79 p. 100 des premières et de 1 p. 100 des secondes.

Je ferai une autre remarque en ce qui concerne les cotisations complémentaires. Vous savez, mes chers collègues, qu'aux cotisations techniques viennent s'ajouter, dans chaque département, des cotisations complémentaires destinées à financer les frais de gestion et d'action sanitaire et sociale de la mutualité sociale agricole.

Les cotisations complémentaires ne font pas partie du B. A. P. S. A. et je ne les mentionne que pour signaler leur importance — 1,64 million de francs contre 3,13 millions de francs pour les cotisations techniques en 1976 — le rythme de leur croissance, généralement très supérieur à celui des cotisations techniques, et une absence totale de progressivité puisque leur montant varie bien en fonction du revenu cadastral mais sans qu'aucun abattement ne soit opéré.

Il résulte de cette situation que, pour des agriculteurs modestes, les cotisations complémentaires constituent une part considérable du montant total de leurs cotisations et pèsent donc proportionnellement plus lourdement sur eux. Par suite, les cotisations totales de ces agriculteurs augmentent davantage d'une année sur l'autre ; je crois que cette remarque était nécessaire.

Au sujet de l'harmonisation, rappelons que la loi du 24 décembre 1974 relative à la protection sociale commune à tous les Français prévoit que « les régimes de base obligatoires légaux de sécurité sociale seront progressivement harmonisés ».

Ainsi « un système de protection sociale commun à tous les Français sera institué au plus tard le 1^{er} janvier 1978 dans les trois branches : assurance maladie-maternité, vieillesse, prestations familiales ».

Or, messieurs les ministres, en dépit de quelques mesures partielles — réforme concernant l'incapacité et l'assurance invalidité intervenue en 1976 — il ne semble pas que cette harmonisation ait fait de grands progrès à ce jour ni même qu'elle fasse l'objet d'étud traduisant une volonté d'aboutir. Elle n'a d'ailleurs pas même été définie.

Harmonisation, mais sur quelles bases ?

Si l'on retient l'hypothèse de la référence au régime général de sécurité sociale, on peut voir l'ampleur de la tâche à accomplir. On peut se demander même si elle est effectivement réalisable puisque l'harmonisation des efforts contributifs a été posée par la loi comme parallèle obligatoire à celle des prestations.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques remarques que je tenais à faire au nom de la commission des finances qui a adopté cinq observations.

La première concerne l'assurance-invalidité.

La commission prend acte de la réforme de l'assurance-invalidité et note qu'un rapprochement important a été réalisé entre la législation applicable aux exploitants agricoles et celle du régime général des salariés.

Toutefois, le montant des pensions attribuées reste très inégal d'un régime à l'autre. Aussi la commission estime-t-elle nécessaire la revalorisation du montant des pensions d'invalidité du régime agricole.

La deuxième observation vise les prestations familiales.

La commission a constaté que les revalorisations de la base de calcul des prestations familiales intervenues en 1976 ont été égales à la hausse du coût de la vie et qu'elles ont donc permis de maintenir le pouvoir d'achat de ces prestations.

Elle a néanmoins rappelé qu'au cours de précédentes années ce pouvoir d'achat s'était sensiblement dégradé. Elle a, en conséquence, renouvelé son attachement au principe d'une revalorisation des prestations familiales au moins parallèle à la hausse des prix.

D'une façon plus générale, se félicitant de la création récente d'une allocation de parent isolé et dans l'attente de la création annoncée de l'allocation parentale, elle a souligné la nécessité de poursuivre une politique délibérée et active d'aide à la famille.

La troisième observation a trait à l'assiette des cotisations.

La commission note que l'harmonisation des cotisations constitue une mesure de simplification appréciable. Par ailleurs, la correction du revenu cadastral par l'introduction de 25 p. 100 du revenu brut d'exploitation a permis une répartition plus équitable des cotisations.

Bien que des progrès importants restent encore à accomplir en ce domaine, la commission souhaite que soient poursuivis les efforts en vue de permettre une plus juste appréciation des facultés contributives des agriculteurs.

La quatrième observation est relative à la cotisation à l'AMEXA des retraités inactifs.

La commission rappelle que le régime général dispense les retraités des cotisations d'assurance-maladie et demande que les retraités inactifs du régime des exploitants agricoles bénéficient d'une complète exonération.

La cinquième et dernière observation porte sur l'application de la loi relative à la protection sociale commune à tous les Français.

Compte tenu de ce que la loi du 24 décembre 1974 fixe au 1^{er} janvier 1978 la réalisation de l'harmonisation des différents régimes de sécurité sociale, la commission demande à être informée dans les meilleurs délais des mesures qui seront prises en ce sens.

Sous le bénéfice de ces cinq observations, la commission des finances vous recommande, mes chers collègues, l'adoption sans modification des crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Emile Bizet, rapporteur pour avis. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le B. A. P. S. A. s'élèvera, en 1977, à 22 054,2 millions de francs contre 19 664,13 millions en 1976, soit une progression de 17,24 p. 100.

Il faut noter le montant élevé de ce budget qui représente presque la moitié des crédits de l'agriculture et qui fait du ministre de l'agriculture le ministre de la santé des agriculteurs.

J'analyserai rapidement les deux grands chapitres de ce budget : les crédits et les dépenses.

Je rappellerai qu'il avait été décidé, en accord avec la profession, de calculer le taux de croissance des cotisations par rapport au revenu brut d'exploitation au cours des trois années précédentes. Malheureusement, cette règle n'est pas facilement applicable. La progression des cotisations est la même que celle du B. A. P. S. A., soit 17,24 p. 100, bien que l'évolution du R. B. A. soit défavorable depuis trois ans, même compensée par les aides directes.

Il faut observer que l'amélioration de la situation des agriculteurs obtenue grâce au B. A. P. S. A. en 1976 s'est faite au détriment des dépenses de modernisation de l'agriculture et d'aménagement du milieu rural.

Pour le démontrer, je citerai quatre chiffres :

Par rapport au budget total, le pourcentage du B. A. P. S. A. sera passé de 33,3 p. 100 en 1969 à 48 p. 100 en 1977 et celui des crédits d'équipement de 15,5 p. 100 à 6,4 p. 100.

L'examen des cotisations directes fait apparaître que l'effort demandé aux agriculteurs est égal à celui de la collectivité.

Le véritable problème est celui de la répartition. Celle-ci a été étudiée par un groupe de travail « disparité » créé après la conférence annuelle de 1975. Nous assistons peu à peu à l'abandon du revenu cadastral en faveur du revenu brut agricole, mais l'intégration ne peut être que progressive. En vérité, le système est imparfait car l'assiette des cotisations est indicielle. Il faut souhaiter une modification du régime fiscal afin d'asseoir la contribution de chacun sur ses capacités contributives réelles.

Notons encore que si le revenu brut agricole est en progrès, l'effet de redistribution, par le biais des cotisations techniques, est contrarié par l'uniformité des cotisations complémentaires.

Les taxes sur les alcools et la T. V. A. sur les produits n'appellent aucun commentaire de la part de la commission. Pour votre information, je vous signale cependant que la confédération générale des planteurs de betteraves nous a fait part de son désir de suppression de la taxe perçue au titre du B. A. P. S. A. sur les betteraves.

Nous avons été saisis de ce problème une heure avant la présentation de ce budget devant notre commission. Il était trop tard pour l'étudier en vue de modifier le financement du B. A. P. S. A.

Le versement du fonds national de solidarité augmente de 12,1 p. 100. Il ne devrait d'ailleurs pas figurer dans le B. A. P. S. A. car cet avantage n'est pas réservé uniquement aux agriculteurs.

La compensation démographique représente 39,1 p. 100 des recettes. Elle ne progresse que de 10 p. 100, ce qui entraîne un relèvement de 64 p. 100 du montant de la subvention inscrite au budget général.

Qu'en est-il des dépenses ? Celles de l'AMEXA augmentent de 23,5 p. 100. Comme l'an dernier, nous remarquons que les agriculteurs se soignent bien mais qu'ils ne sont pas les plus grands consommateurs de médicaments.

L'assurance invalidité progresse de 80,6 p. 100. Cette importante augmentation tient à la mise en application des nouvelles conditions d'attribution des pensions d'invalidité.

L'assurance vieillesse agricole augmente de 15,9 p. 100 et le fonds national de solidarité de 12,11 p. 100. Malheureusement, les retraites agricoles restent en retard par rapport à celles qui sont servies par le régime général de la sécurité sociale, l'ORGANIC et la CANCAVA, sauf pour les agriculteurs qui bénéficient du fonds national de solidarité. C'est la conséquence du déséquilibre important entre l'effectif des cotisants et celui des retraités.

L'augmentation souhaitée du montant des retraites des agriculteurs n'a pu être retenue par la sixième conférence annuelle.

Il en coûterait, en effet, plus de 312 millions de francs en 1976, 830 millions en 1977 et 906 millions en 1978. Il est évident qu'une telle progression ne peut être supportée par la seule augmentation des cotisations.

Notons l'effort qui est fait en matière de revalorisation du minimum vieillesse, dont les agriculteurs profitent, mais soulignons également que de nombreux agriculteurs, propriétaires de petites surfaces, n'osent pas solliciter les allocations du fonds national de solidarité par crainte de voir leurs terres hypothéquées.

Comme le disait M. Pons tout à l'heure, les prestations familiales augmentent de 7,8 p. 100 à cause de la diminution du nombre des ayants droit, au rythme de 4 p. 100 par an. Il va de soi que les agriculteurs bénéficient automatiquement des réformes intervenant dans le régime général.

Mes chers collègues, votre commission estime que les problèmes de financement du B.A.P.S.A. sont angoissants et qu'il faudra les étudier sous un angle nouveau. Elle préconise la poursuite active de l'harmonisation des régimes sociaux, et notamment le relèvement des retraites agricoles.

Elle demande que soient exonérés des cotisations de l'AMEXA les retraités ayant effectivement cessé d'exploiter et, en contrepartie, elle accepte que la charge de cette mesure soit couverte par une majoration très modérée — de l'ordre de 3,72 p. 100 — des cotisations des actifs même si, titulaires d'un avantage vieillesse, ils bénéficient des allocations du fonds national de solidarité.

Je n'ai pas besoin de souligner, monsieur le ministre, que ces deux mesures iraient dans le sens souhaité par la profession et qu'elles permettraient une meilleure et plus rapide restructuration des terres. C'est le souci manifesté par notre commission.

Compte tenu de ces observations, la commission de la production et des échanges a émis, à la majorité, un avis favorable à l'adoption des crédits du B. A. P. S. A. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, après mes collègues de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges, je dois rapporter devant vous au nom, cette fois, de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Un grand nombre de chiffres vous ont déjà été rappelés. Je m'efforcerais d'être très concis, le rapport écrit pouvant utilement compléter mon intervention orale.

Compte tenu de la conjoncture économique dans laquelle s'inscrit la discussion de la loi de finances pour 1977 et des contraintes qu'elle entraîne, on ne saurait attendre du projet de B. A. P. S. A. qu'il présente des innovations spectaculaires.

Par rapport au B. A. P. S. A. de l'année dernière, des améliorations conformes aux souhaits alors exprimés par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ont été apportées, mais il faudrait poursuivre nos efforts dans cette voie.

Comparé à celui de 1976, le volume du B. A. P. S. A. pour 1977 augmente de 17,25 p. 100. Je ne reviens pas sur les données chiffrées qui vous ont été fournies précédemment.

Cette augmentation est due, en majeure partie, à l'accroissement spontané de certaines catégories de dépenses sociales, phénomène qui n'est pas propre à l'agriculture et qui pose, à l'ensemble de la nation, un problème dont l'urgence est manifeste. Il en est ainsi, tout particulièrement, des dépenses d'assurance maladie.

À côté de cela, il est une cause volontaire du gonflement du B. A. P. S. A., en application des mesures d'extension et de revalorisation des prestations. Ainsi la mise en application de l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 1975 a-t-elle permis aux exploitants agricoles, sous certaines conditions, de bénéficier d'une pension d'invalidité lorsque leur capacité agricole de travail est réduite de 66 p. 100.

Le projet de B. A. P. S. A. pour 1977 fait également apparaître un progrès en ce qui concerne la répartition des cotisations professionnelles : le revenu cadastral servant d'assiette aux cotisations est désormais pondéré de la même manière dans chaque branche du régime de protection sociale des agriculteurs, par une fraction du revenu brut d'exploitation. Le rapport entre la charge sociale et le revenu est ainsi mieux assuré.

Bien qu'elle ne soit pas prise en charge par le B. A. P. S. A., il faut encore citer l'institution, par l'article 67 de la loi de finances, de la prestation congé-maternité au profit des agricultrices, comme un effort nouveau en faveur de l'agriculture.

Le projet de B. A. P. S. A. pour 1977 présente des insuffisances, quant au niveau des prestations et de la répartition des charges.

Il apparaît nécessaire de revaloriser le montant des prestations d'invalidité qui, actuellement encore, pour une incapacité totale, sont inférieures de plus de 40 p. 100 à celles qui sont versées aux salariés du régime général payés au S. M. I. C.

Bien que l'agriculture ne soit plus ici seule concernée, l'augmentation des prestations familiales en fonction d'une plus juste appréciation du coût réel de l'enfant, devrait constituer l'un des points d'une politique globale de la famille, que le Gouvernement, approuvé par le Parlement, a déclaré vouloir mettre en œuvre.

La répartition des charges des agriculteurs appelle aussi quelques observations.

Compte tenu de l'écart existant entre les revenus réels et les revenus cadastraux, une accélération de la prise en compte du revenu brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations professionnelles permettrait une meilleure appréciation de la faculté contributive de l'agriculteur.

Le même ordre de préoccupations conduit à préconiser une exonération complète des cotisations d'assurance maladie pour les retraités inactifs, harmonisant sur ce point le régime agricole avec le régime général.

L'amélioration de la répartition des charges entre les départements doit enfin s'effectuer, ce qui suppose une meilleure péréquation, entre les caisses, des ressources affectées aux dépenses complémentaires, et notamment aux frais de gestion.

La commission a enfin examiné deux propositions de la profession.

L'une consiste à compenser partiellement l'exonération des retraités inactifs non titulaires du fonds national de solidarité — 323 000 retraités pour un coût de quatre-vingt onze millions de francs — par l'imposition de cotisations d'assurance maladie aux retraités actifs allocataires du fonds national de solidarité actuellement exemptés — 98 000 retraités pour un produit de quarante-six millions de francs.

L'autre prévoit l'inscription au B. A. P. S. A. de 30 p. 100 des prestations de services.

Cette proposition va dans le sens de la politique des structures poursuivie depuis un certain nombre d'années, mais la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a jugé ne pas être en mesure de prendre position sérieusement ; elle a néanmoins considéré qu'il était intéressant d'en faire part à votre assemblée.

En souhaitant que ces observations soient prises en compte dans le projet de B. A. P. S. A. que le Gouvernement présentera l'an prochain, si la conjoncture économique ne permet pas qu'elles le soient dès cette année, votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable au projet de B. A. P. S. A. pour 1977. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. Des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, députés, pour la troisième fois me revient l'honneur de vous présenter le projet de budget pour l'agriculture.

Après l'année noire de 1974 et l'année grise de 1975, nous pouvions raisonnablement, au début du printemps, sur le vu des perspectives de récoltes et d'évolution des marchés de la viande, comme l'a indiqué le rapporteur spécial, M. Tissandier, tabler sur une coloration plus attrayante pour 1976.

En fait, il n'en a rien été, et si tant est que nous souhaitions sacrifier encore aux couleurs pour qualifier cette campagne, c'est de « rousse » qu'il faudrait parler, compte tenu d'une sécheresse telle qu'il faut remonter à 1893 et à 1921 pour en retrouver une semblable.

Plus grave que celle de 1921, dans la mesure où elle s'appliquait à un cheptel quatre fois plus important qu'il ne l'était alors, la calamité de 1976 s'est trouvée par contre atténuée par rapport à sa devancière, tout à la fois par les conditions atmosphériques — la première pluie, voici cinquante-cinq ans, n'était tombée que le 8 novembre — et par l'action du Gouvernement.

Celui-ci a en effet mis en place, au moment le plus opportun — est-il besoin de le souligner devant des élus aussi avertis que vous l'êtes ? — un dispositif d'aides importantes, appelé à jouer, dans un double souci de simplification et de justice, à travers une procédure pour la première fois très largement déconcentrée.

Il en a été déjà tant et tant de fois question, ne serait-ce qu'à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances rectificative, que je me bornerai à dire que 70 p. 100 de l'« a » valoir » ont déjà été délégués, que la quasi-totalité de cette masse a été mandatée et que le reste du dispositif sera mis en œuvre avec la même diligence.

Qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude de la collectivité — c'est-à-dire, je l'imagine, autant la vôtre, celle des exploitants que la mienne — à tous les fonctionnaires de l'administration centrale et des services extérieurs, qui, consentant un effort remarquable, ont donné le meilleur d'eux-mêmes en accomplissant une tâche absorbante et délicate. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Malgré son ampleur, son intensité, les peines et l'angoisse des exploitants et les traces qui en demeureront, notamment au plan de la stérilité d'un certain nombre d'animaux, la sécheresse a été un accident dont, contrairement aux apparences, les dommages pour notre agriculture seront finalement sans commune mesure avec les effets pernicieux que ne manquerait pas d'avoir le maintien des tensions inflationnistes à leur niveau actuel.

Aussi l'exercice difficile auquel ont été conviés, dès le début de cette année, par le Premier ministre, les membres du Gouvernement pour la construction de leur budget, était-il, aux yeux du ministre de l'agriculture, tout aussi nécessaire que difficile.

Comment, en effet, les pouvoirs publics auraient-ils pu marquer, autrement qu'en donnant l'exemple à travers l'établissement du projet de budget pour 1976, leur volonté de restaurer, après les déficits d'exécution de 1974 et de 1975, l'équilibre de nos finances, en refusant les solutions de facilité auxquelles ont succédé de grands pays amis, et dont nous ne voyons que trop aujourd'hui les conséquences désastreuses ?

Un budget n'est pas une fin en soi. Il s'inscrit dans un contexte. Il doit être aussi l'occasion de définir des orientations.

Aussi bien suis-je amené à vous convier, mesdames, messieurs, à examiner successivement avec moi ce qu'est le projet de budget pour 1977, l'environnement dans lequel il se situe, puis les perspectives en fonction desquelles le Gouvernement entend orienter sa politique.

Et d'abord quel budget ? Son montant s'élève à 40,355 milliards de francs, chiffre que jugent excessif, vous avez déjà pu le constater ici et là, mais commentateurs de la presse économique, alors que d'autres — et sans doute plus d'un siègent-ils dans cet hémicycle — l'estiment insuffisant.

En vérité, édifier un budget de l'agriculture est un exercice à bien des égards original en ce qu'il doit sacrifier par préciput à un certain nombre d'obligations de caractère communautaire ou national.

Ainsi en va-t-il de la contribution financière de la France au F. E. O. G. A., au B. A. P. S. A., des bonifications d'intérêt et des dépenses entraînées par l'action des organismes d'intervention.

Pour ce qui est de la Communauté, c'est au niveau de 7,5 milliards de francs que se situera en 1977 notre versement au titre du budget primitif.

La somme n'est pas mince, mais je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner le rôle essentiel joué par le F. E. O. G. A., l'été dernier, lorsqu'il a fallu enrayer la chute des cours de la viande et mettre fin à certaines légendes qui ont été très volontiers répandues ici ou là il y a un mois ou deux.

Bien que l'appréciation, au seul vu de la comptabilité, des actions communautaires constitue une erreur que nous avons maintes fois soulignée quand certains de nos partenaires la commettaient, je suis aujourd'hui amené à indiquer que, depuis le début de 1976, les dépenses du F. E. O. G. A. en France dépassent d'ores et déjà notre contribution au titre de l'année en cours.

M. Marcel Rigout. Qu'en sera-t-il en 1977 ?

M. le ministre de l'agriculture. Nous verrons ce qu'il en sera en 1977. Vous êtes peut-être devin, moi pas. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Marcel Rigout. Moi non plus, mais j'ai les pieds sur terre !

M. le ministre de l'agriculture. Le budget, grevé par l'accroissement des dépenses d'origine monétaire, ne dégagera pas ces excédents mirifiques qu'imaginaient certains voici deux mois. C'est sans doute parce que vous l'aviez déclaré par erreur et que vous êtes obligé de la confesser aujourd'hui que mes propos vous indisposent. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

En ce qui concerne le B. A. P. S. A., son montant s'élève à 19 379 millions de francs, c'est-à-dire à un chiffre avoisinant la moitié du budget de mon département. Cela justifie sans doute qu'on s'y arrête quelque peu, même si M. Pons, M. Bizet et M. Briane en ont traité avec compétence.

Il s'agit là d'un phénomène qui ne nous est pas propre, puisqu'il s'agit de l'an dernier mon collègue allemand, M. Ertl, déclarer qu'il se demandait parfois s'il était le ministre de l'agriculture ou le ministre des affaires sociales de l'agriculture.

C'est un phénomène dû essentiellement au vieillissement de la population des agriculteurs. Alors que les prestations familiales ne progressent que de 7,83 p. 100, l'augmentation des

charges de l'assurance maladie atteint un rythme de 25 p. 100 par an, chiffre qui n'est pas sans liaison avec l'âge moyen des exploitants. Les pensions de vieillesse, qui s'accroissent de 16 p. 100, avoisinent, elles, en valeur absolue, avec 9 200 millions de francs, la moitié de la masse globale du B. A. P. S. A.

Même s'il n'a pas atteint le niveau que nous souhaitons tous, l'effort réalisé de juillet 1974 à juillet 1976 a permis d'accroître le niveau du minimum vieillesse de plus de 63 p. 100, alors que le S. M. I. C. n'augmentait, pendant la même période, que de 53 p. 100 et l'indice des prix de 23,4 p. 100.

Le monde agricole compte 1,2 actif pour un retraité — au lieu de quatre pour un dans le régime général — c'est pourquoi les recettes sont alimentées à concurrence de 6,2 milliards de francs par un versement dit de compensation démographique.

Que l'origine de l'importance du B. A. P. S. A. se situe dans le vieillissement de la population agricole conduit à constater que la situation ne va pas changer de sitôt et qu'il nous faut conduire avec détermination — j'y reviendrai — la politique d'installation des jeunes que nous avons récemment lancée.

Le taux de progression des cotisations atteint, certes, 17,24 p. 100 en 1977 par rapport à 1976, mais la participation directe des exploitants demeure à son niveau antérieur de 15,94 p. 100, en dépit d'un niveau de protection du monde agricole inégalé en Europe.

Après la contribution au F. E. O. G. A., après le B. A. P. S. A. vient la contrainte budgétaire des bonifications d'intérêt dans le domaine des investissements.

On oublie trop souvent que si tel jeune peut s'installer, que si notre élevage progresse, que si nos collectivités locales peuvent mener à bien tel ou tel projet en faveur du monde rural, c'est grâce au taux d'intérêt privilégié dont bénéficient, par le biais de crédits d'Etat, ces opérations.

Ultime contrainte — mais contrainte bénéfique elle aussi — pour la construction budgétaire, celle des crédits ouverts au bénéfice des organismes d'intervention, qui comptent désormais l'O. N. I. V. I. T. aux côtés du F. O. R. M. A., de l'O. N. I. B. E. V., du F. I. R. S. et de la S. I. D. O.

M. Hausherr a exprimé le souhait que ces organismes soient regroupés au sein d'un même ensemble dans l'intérêt, prétend-il, du contribuable. Pour ma part, je ne suis pas certain que le gigantisme administratif serve toujours les intérêts du contribuable. Sur le plan de la gestion, je crois davantage aux mérites de la souplesse.

Une fois faites ces affectations prioritaires qui, pour la première fois, et très heureusement, sont rassemblées dans le « bleu » budgétaire, force nous a été d'exercer des choix délicats, notamment dans le secteur des investissements que ne couvrent pas les bonifications d'intérêt.

Nous l'avons fait avec le souci premier de respecter scrupuleusement la norme de croissance indiquée par le commissariat général au Plan pour les plans d'actions prioritaires nationaux, soit une progression de 16,5 p. 100 par rapport à 1975. Cela nous a conduit à porter, par rapport à 1976 cette fois, c'est-à-dire d'un budget sur l'autre, de 26 à 33 p. 100 la part des P. A. P. nationaux dans les dépenses en capital du ministère.

Les secteurs qui en ont le plus bénéficié sont celui, porteur d'avenir plus que de démagogie, de la recherche et celui, si conforme aujourd'hui aux exigences de l'opinion — un rapporteur parlait tout à l'heure de la mode — de la promotion et du contrôle de la qualité. De même, ils ont été privilégiés en matière de créations d'emplois, et ceci sans préjudice des traditionnelles créations d'emplois gagées.

Mais bien évidemment, quand elle s'inscrit dans un contexte de rigueur, toute priorité, fut-elle destinée à respecter les exigences de la planification, a ses revers, dans la mesure où elle s'exerce à l'encontre d'autres chapitres.

Là encore des choix s'imposaient. Nous les avons délibérément exercés après une année de sécheresse, en faveur du maintien, au niveau de 1976, des dotations de l'hydraulique et des adductions d'eau et, compte tenu des aspirations de la profession, en faveur des crédits destinés aux bâtiments d'élevage.

De ce fait, les actions d'aménagement foncier et d'électrification rurale — pourquoi le cacher? — se sont trouvées temporairement pénalisées.

Toutefois, il convient de noter — et je le mentionne plus à l'intention de M. Pranchère qu'à celle de M. Bertrand Denis — que, si le montant des crédits d'investissements, tel qu'arrêté par le précédent gouvernement et confirmé par celui de M. Barre, paraît régresser de 2,2 à 2 milliards de francs, ce recul apparent doit être nuancé par quatre remarques.

La première a trait à la progression de 10 p. 100, soit 340 millions, des bonifications d'intérêt dont je répète qu'elles sont destinées à favoriser précisément les investissements, qu'il s'agisse des hommes, de la terre, du cheptel ou d'opérations menées à bien par les collectivités locales.

Que ces bonifications d'intérêt tendent à se substituer à certaines subventions, comme l'indiquait M. Pranchère, est plutôt apprécié par des agriculteurs en quête de simplification.

La deuxième remarque vise à souligner que dans le collectif budgétaire qui vous sera présenté à la fin de cette session figurera une somme de 100 millions de francs affectée, conformément aux travaux de la dernière conférence annuelle, aux investissements et qui viendra s'ajouter aux crédits pour 1977.

Comme l'avait fait, avant moi, M. le ministre de l'équipement, je rappellerai qu'un fonds d'action conjoncturelle s'inscrit dans les possibilités pour 1977, et que, s'il venait à être mis en œuvre, il bénéficierait au secteur des investissements agricoles à concurrence de 250 millions de francs.

Qu'il me soit enfin permis de rappeler que la délégation française a pris l'initiative, cet été, de demander à la commission de Bruxelles, à la suite de la sécheresse qui a sévi, de proposer un grand programme d'hydraulique et d'adductions d'eau qui viendrait très opportunément épauler les efforts propres des différents Etats membres. Quatre commissaires ont été nommés aux fins d'étudier cette affaire, que je suis plus spécialement, chaque quinzaine, avec l'un d'entre eux.

J'en aurai terminé avec ce rapide tour d'horizon lorsque j'aurai évoqué devant vous un secteur qui me tient, vous le savez, particulièrement à cœur et dont je sais de mon côté que vous y êtes particulièrement sensibles : celui de l'enseignement, c'est-à-dire de la préparation, à leur difficile métier, des jeunes qui assumeront demain la responsabilité des exploitations.

A ceux d'entre vous qui pourraient douter de la priorité que j'attache, depuis mon entrée en fonction, à toutes celles des actions qui, directement ou non, contribuent à élever la qualité professionnelle des exploitants, qu'il s'agisse de recherche, d'enseignement ou de formation, je me permets de conseiller la lecture de la page 92 du budget de programme de mon département ministériel.

Ils y constateront l'ampleur du rattrapage réalisé. Ils noteront tout d'abord la croissance ininterrompue depuis 1974 de la part relative — je souligne le mot — de ce qu'il est convenu d'appeler les « investissements intellectuels » au sein du budget du ministère de l'agriculture.

Ils constateront ensuite que les pourcentages prévus pour 1977 dépasseront tous ceux qui ont été enregistrés depuis 1970. J'ai bien parlé, monsieur Guerneur, de l'ensemble des actions de formation, de recherche et d'enseignement, car je crois lire une interrogation dans votre regard.

Au sein du ministère de l'agriculture, les dépenses ordinaires consacrées à ces trois objectifs étaient tombés à 29,6 p. 100 en 1974. Elles atteindront 32,2 p. 100 en 1977.

Quant aux dépenses en capital, leur point le plus bas correspond à l'année 1971 avec un pourcentage de 5,7 p. 100 ; en 1977, ce pourcentage atteindra 11,6 p. 100.

Cela dit — et qui méritait de l'être — nous ne sommes, M. Méhaignerie et moi, ni assez stupides pour nous dissimuler, ni assez malhonnêtes pour taire au Parlement les ombres qui subsistent et notamment les difficultés de l'enseignement technique agricole tant public que privé sur lequel plusieurs des rapporteurs, et notamment M. Rohel, ont mis l'accent.

Cet enseignement technique a obtenu une satisfaction morale légitime dont personne, d'ailleurs, n'a parlé, puisque lui est désormais ouvert l'accès à notre enseignement supérieur, qu'il s'agisse de l'enseignement agronomique ou vétérinaire. En revanche, il connaît des difficultés financières dont tout à tour, le président de la commission de la production et des échanges, le rapporteur général, M. Cornette, M. Guerneur, en privé, puis les rapporteurs ici même se sont fait l'écho. A cet égard, si nous récusons avec force tel ou tel procès d'intention issu d'une interprétation de bonne foi mais par trop extensive de certains textes, M. Méhaignerie et moi sommes loin d'être insensibles aux observations présentées, dont l'amendement de suppression de la commission de la production et des échanges est l'expression concrète.

Dès lors, ce débat budgétaire, devant l'une et l'autre assemblée, ne s'achèvera pas sans que certains aménagements aient été apportés au montant des crédits inscrits aux chapitres concernés. Je suis heureux de pouvoir ici en donner l'assurance à la représentation nationale. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Quel budget ? Mais aussi dans quel contexte intérieur, communautaire, et, plus largement, international ?

Telle est la question à laquelle je voudrais maintenant m'efforcer de répondre.

Sur le plan intérieur, la France est, comme le sont la plupart des pays, quelle que soit la coloration de leur gouvernement, engagée dans une action résolue de lutte contre l'inflation.

Bien que notre situation soit loin d'être aussi difficile que celle de certains pays que je vais être conduit à citer, des dispositifs fondés bien souvent sur une médecine infiniment plus sévère que celle du plan Barre, ont été mis en place par un gouvernement socialiste au Danemark, par un gouvernement travailliste en Grande-Bretagne, un gouvernement socialiste au Portugal, un gouvernement démocrate-chrétien bénéficiant de la caution du parti communiste italien chez notre partenaire transalpin, sans parler de la poursuite de sa politique résolument anti-inflationniste par le gouvernement social-démocrate de la République fédérale d'Allemagne.

Comme l'écrivait récemment l'un de ses dirigeants, le monde agricole est d'autant plus partisan d'une lutte déterminée contre l'inflation qu'il constitue le secteur qui a certainement le plus souffert de ce mal depuis trois ans, du fait de la discordance entre l'évolution du prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles ou des consommations intermédiaires d'une part, et l'évolution du prix des produits agricoles de l'autre.

On mène parfois grand tapage sur la part prise par les dépenses alimentaires dans l'accélération des tensions inflationnistes. Par bonheur, le centre d'études des revenus et des coûts, dont le Premier ministre a récemment élargi la mission en même temps qu'il appelait à y siéger le président Lauga qui, ayant quitté la présidence du centre national des jeunes agriculteurs, vient de prendre celle de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles du Sud-Ouest, ce centre d'études vient d'administrer la preuve que les prix alimentaires au détail ont, pendant douze ans, de 1963 à 1975, augmenté exactement comme la moyenne des prix, c'est-à-dire de 6 p. 100. Ce qui a tiré les prix, c'est l'indice des services, ce qui les a retenus, c'est l'indice des produits industriels, ce qui les a suivis, c'est l'indice des prix alimentaires.

Encore chacun sait-il que le déphasage entre l'évolution des prix agricoles et celle des prix alimentaires est une constante des économies industrielles développées.

Comme le président Debatisse l'a fort bien dit au président Charpenüé : « Quels sont les salariés qui se seraient satisfaits d'un rythme d'augmentation de leurs rémunérations fondé sur un chiffre avoisinant le rythme d'inflation le plus faible constaté dans la Communauté ? »

Or les propositions de la Commission, depuis plusieurs années, ont été fondées sur un rythme d'inflation intermédiaire entre celui de l'Allemagne fédérale et celui de la France. Cela a d'ailleurs conduit le gouvernement français, qui ne voulait pas, comme l'a souligné tout à l'heure M. Huguet, recourir à des solutions monétaires de facilité, à mettre en œuvre des aides directes aussi indispensables à nos exploitants sur le plan matériel que souvent mal reçues par eux sur le plan moral.

Dès lors, nul n'a plus d'intérêt que les agriculteurs à ce que l'inflation soit « cassée », et de cette lutte anti-inflationniste le budget est une pièce maîtresse, ne serait-ce que parce que l'évolution des dépenses publiques a tout à la fois valeur d'entraînement et d'exemplarité.

Le contexte communautaire est dominé, lui aussi, par l'inflation, génératrice de désordres monétaires qui menacent aujourd'hui la politique agricole commune à travers la progression des montants compensatoires monétaires jusqu'à des niveaux périlleux pour la sauvegarde d'une communauté de marché, comme le soulignaient fort opportunément après M. Michel Cointat, le président Perrin, ces jours-ci et tout à l'heure M. Bertrand Denis.

Ce sont jusqu'ici les nécessités de la lutte contre l'inflation qui ont amené le gouvernement britannique, pour éviter de remettre en cause son contrat social avec les Trade Unions, à écarter un nouveau taux représentatif de la livre verte. C'est cette même lutte contre l'inflation qui explique que le gouvernement italien, nonobstant tout règlement communautaire, vient d'instaurer pour quatre mois une taxe de 7 p. 100 sur tout achat de devises, tout en maintenant le cautionnement de 50 p. 100 qu'il avait mis en place voici déjà quelques mois.

Indépendamment de cet aspect monétaire des choses, plusieurs dossiers importants sont actuellement pendants à Bruxelles, et il n'est sans doute pas indifférent que le Gouvernement fasse clairement connaître sa position à leur propos.

La France défendra sa production sucrière contre les tentatives de distorsion de concurrence par l'isomérose, autrement redoutables pour son avenir que le maintien de telle ou telle taxe à tel ou tel niveau.

Je l'indique pour apaiser les scrupules qu'éprouvait M. Bizet d'avoir reçu trop tard quelques indications sur ce point.

La France défendra sa production ovine. Elle dit « oui » à un règlement communautaire de marché, mais dans le respect de l'article 39 du traité de Rome qui prévoit que lorsqu'une organisation communautaire de marché se substitue à une organisation nationale, elle doit accorder les mêmes garanties aux producteurs considérés.

S'agissant du lait, il faudrait être singulièrement aveugle ou marquer, pour l'opinion publique, un singulier mépris pour ne pas reconnaître, comme l'ont fait à l'unanimité, bon gré, mal gré — plutôt mal gré que bon gré pour un certain nombre de délégations dont nous étions — les neuf délégations la semaine dernière à Luxembourg, que le problème d'une meilleure maîtrise de la production est posé et que la Commission était fondée à présenter un plan en ce sens.

Malgré la sécheresse, la production laitière a augmenté au 30 septembre 1976 de 3 p. 100 pour l'ensemble de la Communauté. En France même, pays qui a été le plus touché par cette calamité, nous atteignons globalement un niveau qui ne sera pas tellement éloigné de celui de la production laitière de 1975.

Le stock de poudre de lait étant demeuré, comme l'a indiqué tout à l'heure un rapporteur, ce qu'il était il y a quelque mois, malgré l'élimination par incorporation de 400 000 tonnes prévue lors de la négociation sur les prix, il est bien évident qu'un problème est posé.

Mais cela ne veut pas dire pour autant que l'on puisse délibérément accepter des solutions préjudiciables à une production fondamentale pour notre économie agricole, qui est appelée à demeurer la seule offrant des possibilités de rentabilité pour les exploitations des régions de petite et moyenne surface ou pour des exploitations affrontant des handicaps spécifiques, comme il en va pour les exploitations de montagne.

Et j'ai d'ailleurs demandé avec force qu'elles soient affranchies de la contribution financière envisagée pour la constitution d'un fonds destiné à favoriser la commercialisation des excédents laitiers. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Le dossier des productions méditerranéennes est l'un de ceux auxquels nous portons la plus grande attention.

On a beaucoup parlé des échecs de la Communauté. On n'a pas assez dit qu'elle est menacée aussi par ses succès, d'où un afflux de candidatures potentielles émanant précisément de pays s'adonnant, dans des conditions de moindre coût, à des productions appelées à faire d'une communauté à laquelle ils seraient intégrés une zone largement et structurellement excédentaire.

La production espagnole ne représente-t-elle pas, à elle seule, 18 p. 100 des pêches, 25 p. 100 du vin, 44 p. 100 des laitues, 55 p. 100 des abricots produits dans les limites actuelles de la Communauté des Neuf ?

Nos productions méditerranéennes constituent un secteur fragile. Fragile parce qu'orienté vers des produits spécifiques, parfois périssables, nécessitant des investissements coûteux, offrant trop souvent des rendements irréguliers et ne disposant pas de règlements de marché aussi élaborés que les céréales, les produits laitiers ou la viande bovine.

Nos productions méditerranéennes constituent un secteur concourant largement à l'emploi dans une zone peu industrialisée. Sait-on que le seul secteur des fruits occupe à lui seul vingt fois plus de personnes que la production céréalière ?

L'ensemble de ces caractéristiques commandera notre comportement vis-à-vis de l'élargissement du Marché commun lorsque les candidatures se feront jour, ce qui, pour l'Espagne, n'est pas encore le cas et ne le sera sans doute pas dans l'avenir immédiat.

Politiquement, il est souhaitable que des pays comme la Grèce ou l'Espagne puissent arrimer leur processus de démocratisation à cet îlot privilégié de préservation des libertés fondamentales que constitue actuellement la Communauté européenne.

La réponse est donc « oui » à l'élargissement, dans certaines limites tout au moins, si nous ne voulons pas que l'espace de travail soit bientôt dévoré par les cabines des traducteurs. (*Sourires.*)

Mais, sur le plan économique, une double sauvegarde doit être mise en place : il s'agit certes de fixer une période transitoire comme il en a été pour les trois nouveaux membres du

Marché commun, mais plus encore, et préalablement, comme l'a indiqué le chef de l'Etat lui-même, de modifier les règlements régissant les secteurs des fruits, des légumes et du vin.

Quant au contexte international, marqué actuellement par une nouvelle offensive des pays producteurs de viande contre la clause de sauvegarde, il va être dominé, l'an prochain, par l'évolution des négociations commerciales multilatérales de Genève.

Dans le domaine agricole, les négociations pètinent, car deux conceptions s'opposent : celle qui voudrait traiter la négociation dans le secteur agricole de la même manière que dans le secteur industriel, et celle qui, au contraire, considère que la spécificité agricole conduit à des méthodes de négociations différentes.

Dans cette affaire, menée, je le rappelle, par la Communauté, la France continuera à s'opposer à toute tentative d'appropriation monopolistique des marchés, même si cette tentative revêt les habits flatteurs et trompeurs d'une libéralisation apparente du commerce.

M. Guy Guermeur. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Quel budget ? Quel contexte ? Mais vers quelles perspectives ?

« Le Gouvernement paraît d'ailleurs s'obstiner à considérer l'agriculture française comme un tout alors qu'il n'y a pas une, mais des agricultures. » Ainsi s'exprimait, le 25 octobre 1960, un député du Morbihan qui siégeait alors sur vos bancs. (Sourires.)

La vraie durée, vous le savez, mesdames et messieurs les députés, c'est, pour un homme politique, le temps qui lui est nécessaire pour faire « passer » les conceptions qu'il estime fondamentales.

Cette distinction entre plusieurs agricultures — que j'ai entendu reprendre tout à l'heure avec plaisir par l'un des rapporteurs, M. Huguet — est brusquement devenue d'actualité à la faveur de ce révélateur qu'a constitué la sécheresse.

Chacun a alors réalisé qu'il eût été parfaitement injuste de traiter de la même manière l'ensemble des agriculteurs, ce pourquoi l'article 11 du projet de loi de finances rectificative, rédigé de la main même du Premier ministre, évoque « les agriculteurs les plus atteints par la sécheresse ». Encore, parmi eux, le Gouvernement a-t-il estimé de son devoir d'introduire des nuances, à travers l'institution d'un plafonnement et la mise en œuvre d'un dispositif d'exclusion pour les plus favorisés, s'agissant tout au moins des aides directes, puisque les prêts calamité sécheresse 1976 constituent dans le cas des plus défavorisés une soupape de sûreté non négligeable.

Le mythe d'une agriculture une et homogène s'estompe. Il existe, en fait, une agriculture qui, se rapprochant de plus en plus de l'entreprise industrielle, est justiciable de l'instauration progressive de régimes de crédit, de fiscalité et de protection sociale de droit commun.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. La disparition, déjà fort engagée, de la rente de situation des plus aisés au bénéfice de la collectivité elle-même permettra un effort plus grand en faveur d'un soutien de caractère social à apporter au secteur de l'agriculture de subsistance qui était tout à l'heure qualifié de fragile.

Entre l'agriculture de type industriel et l'agriculture fragile, d'ailleurs souvent composée — on l'oublie parfois — d'exploitations à temps partiel ou de retraite — se situe la grande majorité des exploitations, justiciable, elle, du soutien économique qu'apportent à leur agriculture tous les pays économiquement avancés.

Les responsables professionnels sont d'ailleurs aujourd'hui conscients de cet état de choses que le centre national des jeunes agriculteurs, que préside désormais M. Schaeffer, avait, pour sa part, mis en lumière depuis plusieurs années, en soulignant la double exigence de justice et de clarification qui lui paraissait s'imposer.

Cette clarification, loin de se retourner contre les agriculteurs, mettra opportunément fin à bien des procès d'intention non fondés qui ont connu, ces derniers mois, un regain de faveur.

Il s'agit moins, en l'occurrence, de novation fondamentale que de prolongation et d'amplification, grâce à une meilleure connaissance des revenus, de l'effort d'équité déjà entrepris, notamment dans les domaines de la fiscalité et des charges sociales, qui sont, avec celui du crédit, les instruments privilégiés d'une politique de diversification.

A travers le B. A. P. S. A., s'effectue déjà un puissant effort de redistribution, même si, comme l'ont souligné plusieurs rapporteurs, et notamment le dernier d'entre eux, M. Briane,

nous ne sommes pas encore parvenus, en ce qui concerne les retraités inactifs, à la solution à laquelle nous sommes personnellement favorable.

Je citerai deux exemples qui ne sont pas des exemples extrêmes, mais qui marquent bien l'effort de redistribution dans un sens de justice auquel participe le B. A. P. S. A. : l'agriculteur de Savoie, sur vingt hectares, paiera 915 francs de cotisations, et celui de l'Aisne, sur cent hectares, près de 7 000 francs s'il est seul avec son épouse, plus de 9 000 francs s'il a un aide familial, soit dix fois plus, pour un niveau de prestations pratiquement identique.

Ainsi encore, le rapport cotisations sur prestations va-t-il de 7,3 p. 100 dans les départements pauvres jusqu'à 45 p. 100 dans les départements les plus favorisés, étant entendu que, dans ces derniers, seul le rapport actifs sur inactifs limite à ce chiffre la charge des cotisations.

Enfin, depuis cinq ans — et les chiffres le démontrent clairement — par la politique du crédit, par une meilleure hiérarchie des prix entre productions animales et productions végétales, par les aides directes, par un système de solidarité interne à l'agriculture entre productions, une double volonté a été à la base de toutes les décisions : volonté d'efficacité économique certes, mais plus encore volonté de justice.

Dans le domaine fiscal, où les bénéfices forfaitaires agricoles ont enregistré des hausses avoisinant 40 p. 100 entre 1970 et 1973, dernière année recensée dans sa totalité, l'acheminement vers une formule de mini-réel aura le double mérite de faire payer à un niveau convenable ceux qui ne seraient pas encore imposés sur des bases correspondant à la réalité, et d'affranchir *a contrario* tous les autres des accusations dont ils font injustement et globalement l'objet, en mettant en lumière que les revenus d'une exploitation ne sont pas ce qu'imaginent encore trop de Français portés, comme chacun sait, par notre tempérament national, à affectionner les comparaisons sans se soucier autrement de la solidité de leur fondement.

Charges sociales, fiscalité, mais aussi crédit. A cet égard, une réflexion doit être engagée sur la structure et le niveau de l'endettement des exploitants, trop souvent excessif par insuffisance d'auto-financement certes, du fait des prix, mais excessif aussi parfois en soi, comme l'a souligné, à juste titre, M. Huguet, et cela bien qu'il soit encore inférieur à celui de beaucoup de nos voisins.

De même, la réflexion ayant été, sur ce point, largement engagée, j'ai ces jours derniers, en accord avec le ministre délégué à l'économie et aux finances, confié à deux hauts fonctionnaires le soin de pousser plus avant l'étude de l'efficacité maximale à donner à cette procédure des bonifications d'intérêts.

La bonification d'intérêts est un privilège et, comme tout privilège, il faut savoir en user avec modération pour le préserver quand, et c'est le cas, il constitue une nécessité comme en atteste l'usage qui en est fait dans de multiples Etats.

Montesquieu, dans la *Défense de l'Esprit des lois*, rapporte qu'en l'an 398 de Rome, les tribuns Duellius et Menenius firent passer une loi qui réduisait les intérêts à 1 p. 100 par an ».

M. Hervé Laudrin. Quelle belle époque !

M. le ministre de l'agriculture. Et d'ajouter : « Il en fut de cette loi comme de toutes celles où le législateur a porté les choses à l'excès ; on trouva une infinité de moyens de l'é luder. »

La bonification d'intérêts, si nous voulons la préserver, doit donc être utilisée avec modération, mais on doit aussi s'efforcer d'en tirer la quintessence.

En user avec modération dans la mesure où, indispensable au départ, l'aide risque, au fil des ans, de devenir une rente de situation que doit pallier, la période la plus difficile passée, une certaine dégressivité de ces bonifications d'intérêts.

Les sommes ainsi dégagées devraient permettre, pour reprendre les termes de la mission à laquelle je faisais allusion voici un instant, de contribuer à la réalisation des objectifs de la politique agricole et de la politique d'aide au milieu rural.

En bref, notre action doit tendre à une meilleure utilisation de ce levier privilégié que constituent les bonifications d'intérêts pour renforcer la compétitivité des agriculteurs français aussi bien par rapport au secteur économique d'amont où d'aval que par rapport à leurs concurrents étrangers.

Cette préoccupation de compétitivité, trop souvent absente de nos débats, est, ne nous y trompons pas, au premier rang des soucis de nos partenaires.

Notre pays étant devenu le deuxième exportateur mondial de produits agricoles, l'expansion de l'agriculture française, son dynamisme, reposent sur la compétitivité. A l'heure où le développement des exportations constitue un impératif et à un

moment où la Communauté des Neuf se rapproche pour la plupart des produits de l'autosuffisance, la recherche de débouchés extérieurs durables conduit à affronter la concurrence exercée par les grands pays exportateurs.

Si un effort de réflexion s'impose dans le domaine des charges sociales, de la fiscalité, et des bonifications d'intérêts, il n'est pas exclusif, loin de là, d'un effort de continuité pour les politiques déjà entamées.

Cet effort de continuité apparaît d'ailleurs déjà à travers les lignes directrices du VI^e Plan, dont les propositions d'objectifs et de moyens constituent pour nous, avec les lois d'orientation de 1960 et 1962, le fondement de notre politique agricole, tel que défini d'ailleurs en concertation avec le Parlement et les grandes organisations professionnelles agricoles.

Ainsi en va-t-il de l'effort d'accroissement des exportations dans certains secteurs, de la réduction d'une dépendance dont je souffre tout autant qu'un rapporteur qui s'en plaignait tout à l'heure, du renforcement des moyens concourant à la qualité des produits, de l'accroissement des capacités de stockage et de transformation, de l'organisation économique, de la réduction des inégalités, de l'amélioration des conditions de vie et, plus encore, s'il se peut, de la politique de l'élevage et de celle, récemment engagée, d'installation des jeunes agriculteurs.

Qu'il s'agisse des dotations d'installation, des prêts aux jeunes agriculteurs qui sont passés de 1079 millions de francs en 1973 à 2 milliards en 1976, des efforts à mener dans le domaine de l'habitat — à travers les récentes orientations vers la décohabitation et une aide plus personnalisée au logement — du nécessaire maintien des services publics en zone rurale, de la prise en considération des problèmes fonciers — et je précise que 20 p. 100 des prêts fonciers bonifiés sont attribués aux jeunes agriculteurs — tout doit être mis en œuvre pour inciter les jeunes de qualité à s'installer à la terre. J'ajoute qu'ils doivent être épaulés par une épouse qualifiée, dont on a trop longtemps perdu de vue les légitimes aspirations. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, une longue expérience de cet hémicycle m'a conduit, pour ne pas lasser votre attention, à limiter mon propos.

J'aurais pu, dans ce laps de temps, déjà long pour vous mais très bref pour moi, me borner à des considérations sur ce projet de budget.

Je ne l'ai pas voulu pour quatre raisons :

La première est que cela m'aurait conduit à vous infliger une avalanche de chiffres.

La deuxième est que la qualité de l'analyse à laquelle ont procédé vos rapporteurs spéciaux et vos rapporteurs pour avis eût été génératrice de redites.

La troisième tient aux possibilités que nous a ouvertes, ce matin, la procédure nouvelle de la commission élargie, sans préjudice des possibilités qui se feront jour à travers les réponses que M. Méhaugnerie et moi-même nous efforcerons d'apporter aux interventions qui vont maintenant se développer.

La quatrième, de loin la plus importante, est que la discussion budgétaire est une occasion privilégiée pour un ministre d'exposer à la représentation nationale, en même temps que le contexte tant français que communautaire du moment, les grandes lignes de la politique qu'il entend conduire.

J'ai fait référence, tout à l'heure — vous m'en excuserez — à l'intervention, voici seize ans, d'un député du Morbihan qui siégeait alors sur vos bancs. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Henry Canacos. C'est le culte de la personnalité !

M. le ministre de l'agriculture. Oh ! rassurez-vous, monsieur Canacos : je crois que ce n'est pas par là que je pêche ! Je souhaite seulement souligner qu'il peut y avoir dans l'esprit de certains un minimum de continuité, ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les formations politiques. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Quelques années plus tard, très exactement le 5 novembre 1964, ce même député insistait sur le fait que le problème agricole était, certes, un problème économique, mais qu'il était « également social et peut-être davantage humain ».

Les réactions qui se sont fait jour, essentiellement sur des considérations d'égoïsme catégoriel — ne craignons pas de le dire — à propos de l'aide exceptionnelle apportée par la collectivité nationale aux agriculteurs les plus atteints par la sécheresse, ont confirmé, s'il en était besoin, la valeur de cette assertion.

Elles ont, en effet, donné l'occasion à l'extrême sensibilité du monde agricole, qu'une légitime fierté intérieure amène d'ordinaire à taire, de s'exprimer.

Aux exploitants, le Gouvernement tient à redire qu'ils doivent bannir tout complexe dans leur comportement, car la réparation du dommage qu'ils ont subi n'était pas un don, mais un dû de la collectivité nationale. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

A celle-ci, le ministre de l'agriculture tient à redire que cette agriculture joue dans l'économie française d'aujourd'hui, après une longue éclipse, un rôle fondamental en assurant, même dans une année marquée par une calamité exceptionnelle, la sécurité de ses approvisionnements, une contribution à l'équilibre de sa balance extérieure ; en disant également aux groupes sociaux qui n'ont pas encore compris l'importance de l'agriculture que les exploitants, gardiens du sol, sont les agents les plus actifs de la politique d'aménagement du territoire et que, grâce à eux, dans les vallées l'été ou en montagne l'hiver, ils peuvent encore prendre les moments de détente auxquels les incline la vie trépidante des grandes cités. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Depuis une vingtaine d'années, ces exploitants agricoles ont accompli une mutation sans précédent dans leur histoire, et leurs progrès n'ont rien à envier, tout au contraire, à ceux dont peut s'enorgueillir notre industrie.

M. Marcel Rigout. D'autres avaient dit cela avant l'ancien député du Morbihan !

M. le ministre de l'agriculture. Aucun Français n'a aujourd'hui le droit d'ignorer le rôle fondamental que joue l'agriculture dans une économie moderne et, au-delà même, pour l'équilibre du monde

Les Etats-Unis, qui viennent de remettre en culture plus de 10 millions d'hectares et s'en servent comme d'une arme privilégiée pour la réalisation de leurs desseins, l'ont compris, tout comme vient de le comprendre, après une longue série de déboires, cet autre grand pays qu'est l'Union soviétique, si nous'en croyons, du moins, les mots mêmes dont s'est servi, la semaine dernière, devant le comité central du parti communiste soviétique, M. Leonid Brejnev, pour qui « la modernisation de l'agriculture est la tâche la plus pressante ».

Ainsi, les complexes que nourrissent encore trop souvent les hommes de la terre, et l'indifférence qui, trop souvent elle aussi, fonde les réactions des autres groupes sociaux devant le soutien indispensable que requiert notre agriculture, sont-ils également infondés.

De l'une et l'autre chose, cette assemblée est déjà très consciente, mais il ne m'est pas apparu, pour conclure, inutile de le rappeler du haut de cette tribune à ceux auxquels, dans le pays, à travers vous, mesdames, messieurs, s'adressait mon propos. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Mes chers collègues, la liste des orateurs inscrits est longue. Je demande à chacun de bien vouloir respecter son temps de parole.

La parole est à M. Guermeur.

M. Guy Guermeur. Je tiens tout d'abord à vous remercier, monsieur le président, d'avoir bien voulu accepter que M. Mario Bénard, qui ne pourra assister à ce débat, me cède son temps de parole.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon collègue voulait vous entretenir surtout du problème de la forêt provençale, comme il l'explique dans la lettre qu'il vous a fait remettre. M. Mario Bénard souhaite vivement que vous accordiez la meilleure attention à cette importante question.

Je suis chargé de présenter les observations formulées par le groupe de l'union des démocrates pour la République sur le budget de l'agriculture pour 1977.

Son examen se situe cette année sous un éclairage particulier, en raison non seulement de l'état des contraintes budgétaires générales et du poids des charges spécifiques de ce budget, mais aussi du fait des alarmes que suscite la dégradation persistante du système monétaire et financier sur lequel repose le fonctionnement de l'Europe agricole.

J'évoquerai d'abord ce point, car il me paraît fondamental.

En effet, le dérèglement de la politique commune agricole est en passe de creuser un gouffre financier où risque de sombrer tout l'acquis des efforts d'unification poursuivis contre vents et marées depuis quinze ans en faveur de la politique agricole commune.

Cette situation a pour cause l'incapacité des Etats membres à maintenir la fixité des parités entre leurs monnaies respectives et, surtout, à respecter le principe de l'unicité des prix agricoles sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

Certes, la France a montré l'exemple, en 1969, en recourant aux montants compensatoires.

Mais il faut bien se souvenir qu'il ne s'agissait alors que d'échelonner sur un temps limité et selon un échéancier précis le rattrapage de nos prix agricoles intérieurs par rapport au franc dévalué.

De surcroît, le budget de la Communauté bénéficiait financièrement des contraintes transitoires que nous imposions alors à nos agriculteurs.

En effet, le montant de nos exportations agricoles donnait lieu à une taxation au profit du fonds européen et, en fait, dégagait un surplus pour la caisse commune.

Le mécanisme est devenu pervers à partir du moment où la Communauté a laissé le premier pays importateur des Etats membres retourner à un système de bas prix agricoles intérieurs — pour favoriser, certes, le consommateur — souvenir d'un libéralisme que l'on croyait révolu, tout en subventionnant sans frein les importations de ce pays à concurrence des prix européens.

Il en résulte à la fois une grave désorganisation des échanges et une charge financière véritablement insupportable pour le fonds européen.

Je crois savoir que la Grande-Bretagne percevra, cette année, 5,5 milliards de francs, soit l'équivalent de l'aide française aux agriculteurs frappés par la sécheresse. C'est énorme et proprement insupportable.

Le danger est d'autant plus sérieux qu'une telle situation risque de pousser à des solutions extrêmes comme la suppression pure et simple des montants compensatoires eux-mêmes, ce qui, dans l'état actuel de la disparité de prix agricoles intérieurs, ne pourrait qu'aggraver les charges d'intervention et le désordre des marchés.

Aussi me paraît-il indispensable que le Gouvernement français, qui a pour lui, dans cette affaire, toute la logique de la dynamique européenne et la force des traités signés, s'inspire des propositions raisonnables qui ont été émises par la commission de la Communauté et provoque une réduction progressive des écarts, en manifestant à Bruxelles la plus grande fermeté, imposée par la gravité même des circonstances.

Certes, il faut éviter l'automatisme dans cette affaire. Mais nous savons, monsieur le ministre, que vous y veillez tout particulièrement. Sachez que vous avez l'appui du groupe que je représente ici et, sans doute, celui de nombre de mes collègues d'autres groupes.

Je ne quitterai pas les problèmes qui se posent sur le plan européen sans aborder celui de la réduction des excédents laitiers.

Il est certain que le marché du lait est particulièrement difficile à gérer et que, selon toute vraisemblance, si nous laissons les choses aller à leur cours naturel, à peine interrompu par l'accident de la sécheresse, les excédents européens ne feraient qu'aller en s'amplifiant au cours des prochaines années.

Il nous faut donc aborder de front la réflexion sur les moyens grâce auxquels sera réalisée la maîtrise de ce marché.

Les moyens envisagés à Bruxelles doivent être, semble-t-il, contestés. Ils reposeraient, en effet, notamment sur la suppression de l'aide, nationale ou communautaire, en dehors des zones défavorisées, aux investissements de toute nature dans le secteur de l'économie laitière.

Or s'engager dans une telle direction serait tout à fait condamnable puisqu'on aboutirait à favoriser les régions du Nord de l'Europe, qui ont déjà pratiqué leur révolution laitière et qui se trouvent en situation concurrentielle favorable, et à pénaliser les zones qui sont en pleine période d'investissement et de modernisation. C'est une situation que nous ne saurions supporter, notamment dans l'Ouest de la France.

M. Gilbert Millet. Le Morbihan !

M. Guy Guerneur. Il convient d'éviter également toute mesure qui aurait pour effet de bloquer la modernisation des petites et moyennes exploitations au profit des exploitations nanties.

Par exemple, il serait inadmissible de supprimer toute aide à la création de tankers réfrigérés, qui contribue à accroître la productivité et la modernisation des exploitations.

Nous savons que le Gouvernement, là aussi, est pleinement conscient des problèmes et nous souhaitons qu'à Bruxelles il fasse preuve de toute la fermeté désirable pour défendre ces points de vue.

Avant d'en arriver à imposer aux producteurs des sacrifices, des participations aux efforts tendant à réduire les excédents laitiers, il importe de corriger certaines anomalies, par exemple d'éliminer la concurrence souvent anormale des corps gras importés.

Dans notre pays qui souffre d'excédents laitiers, il serait opportun de taxer les produits gras importés quasi librement, au lieu de taxer les producteurs de lait en les accusant de tous les maux de la création.

Enfin, la plus grande vigilance s'impose quant aux conséquences pour les agriculteurs des accords passés avec certains pays méditerranéens — vous y avez fait allusion tout à l'heure — dont le niveau de vie n'est malheureusement pas comparable au nôtre. La concurrence directe qu'ils font à nos producteurs est très forte et risque de mettre en grand péril l'agriculture française, ce qui ne saurait être toléré chez nous.

Il faut en revenir à la philosophie originelle de la politique agricole commune et s'éloigner quelque peu du libre échange qui paraît être aujourd'hui, dans certains cas, la doctrine.

Ne nous y trompons pas, ces questions extérieures, parfois un peu arides, pèsent lourdement sur l'avenir de l'agriculture française. De leur solution dépendra la possibilité pour notre agriculture, encore inégalement compétitive, de poursuivre sa modernisation et d'affirmer sur les marchés extérieurs sa vocation exportatrice.

C'est là le choix fondamental entre une agriculture de subsistance qui serait pour toujours assistée et une économie agricole de productivité indispensable à notre croissance économique. Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, il y a quelques instants, souligner les incidences de l'agriculture française sur les équilibres extérieurs et, naturellement, sur la santé économique en général.

Le projet de budget qui nous est présenté constitue peut-être une sorte d'avertissement à cet égard.

En effet, le taux global de progression, de l'ordre de 18 p. 100, masque des contraintes, sans doute inévitables, au détriment de notre équipement agricole et rural.

Or une agriculture plus compétitive, exportatrice, et une économie plus saine ouvriraient naturellement des possibilités, qui se manifesteraient dans le budget même de l'agriculture, d'investir et de réaliser.

Tout se passe, en fait, comme si l'effort social considérable et l'effort de régularisation des prix à la production, remarquablement développés depuis 1960, s'accéléraient brutalement au détriment d'une action sur la productivité agricole.

Je ne reprendrai pas, après les rapporteurs, la liste des chapitres de crédits d'équipement qui sont, peut-on dire, sacrifiés dans ce budget.

Mais je crois indispensable que, par votre voix, le Gouvernement affirme très nettement aujourd'hui que le coup de frein imposé aux actions de modernisation en 1977 constituera non pas l'amorce d'un virage par rapport à la politique définie en 1960 et 1962, mais seulement un incident de parcours dans une direction qui demeure inchangée.

Nous considérons, quant à nous, conformément aux lois d'orientation auxquelles je viens de faire allusion, que l'avenir de l'agriculture doit être fondé sur l'assurance d'une rentabilité normale du travail et des capitaux engagés. Les transferts de revenus ne doivent jouer qu'un rôle de correctif dans certaines zones géographiques ou dans certains cas sociaux.

Les agriculteurs disent chez nous : « Nous ne voulons pas être des agriculteurs assistés ; nous voulons pouvoir gagner notre vie, grâce à notre travail, avec des prix convenables. » C'est de cela qu'il s'agit, vous le savez bien.

Au premier rang des sacrifices, le projet de budget qui nous est soumis traduit, une fois de plus, l'insuffisance notoire des moyens alloués à l'enseignement agricole.

Vous avez il y a un instant, monsieur le ministre, et je vous en remercie, évoqué la possibilité d'accomplir avant la fin de cette session budgétaire un progrès en faveur de cet enseignement qui, vous avez bien voulu le reconnaître, accuse un certain déséquilibre par rapport à la recherche.

La situation est particulièrement grave. En période de crise, des sacrifices en faveur de l'investissement sont indispensables. Or chacun, ici, reconnaît que l'enseignement est l'investissement privilégié.

Sans revenir sur la convention signée le 2 février 1976 entre l'Etat et l'enseignement agricole privé et dont on peut croire à juste titre qu'elle a engagé l'Etat au-delà du budget que vous nous

avez présenté, monsieur le ministre, nous pouvons penser que ce qui est inscrit dans le « bleu » constitue un grave danger pour les établissements agricoles. Si, par malheur, le Gouvernement devait s'en tenir à cette limite étroite, il mettrait en péril l'un des investissements les plus importants pour l'agriculture : la formation des hommes.

En ce qui concerne l'Association nationale pour le développement agricole — l'A. N. D. A. — dont vous avez évoqué la situation ce matin devant la commission élargie, nous savons que sa mission est particulièrement vaste en France, compte tenu du nombre et du niveau moyen de formation des exploitants. Il est tout à fait anormal que son fonctionnement soit compromis et que peut-être même les emplois soient menacés par des difficultés financières, faute, de la part de l'Etat, de recouvrer effectivement les taxes qui sont en principe destinées à l'A. N. D. A.

En outre, il est permis de se demander si un système de financement reposant exclusivement sur des taxes agricoles affectées et dont, par conséquent, le produit est très irrégulier, est bien adapté aux besoins de ce secteur. Nous constatons que, pour 1977, l'application du plan de lutte contre la hausse des prix, plan légitime et nécessaire, s'opposera en réalité à l'utilisation de ces taxes parafiscales au bénéfice de l'A. N. D. A. Il est donc souhaitable qu'une autre forme de financement intervienne, qui soit moins aléatoire et mieux adaptée aux besoins du développement agricole.

De même qu'à la formation des hommes, une attention prioritaire doit être portée à la productivité de l'ensemble du secteur de l'élevage.

En ce domaine, si l'effort accompli en faveur de la prophylaxie est notable — et je prends acte bien volontiers de la publication au *Journal officiel* d'hier d'un arrêté relatif à la lutte contre la brucellose, qui aura pour effet de majorer le taux des indemnités d'abattage — il reste que la conquête des marchés extérieurs impose de nouveaux progrès sur le plan sanitaire. Dans la région que je représente, notamment, l'éradication de la brucellose est capitale pour l'avenir de l'élevage. Nous souhaitons que les efforts dans cette voie soient poursuivis très énergiquement.

Nous souhaitons également que la généralisation de l'identification des animaux par marquage permanent soit un souci pour le Gouvernement. Il s'agit-là d'une opération importante sur le financement de laquelle plane encore une regrettable incertitude. J'aimerais obtenir des précisions de votre part, monsieur le ministre, lorsque vous aurez la bonté de nous répondre au terme de ce débat.

Pour le développement de l'élevage se pose par ailleurs le difficile problème du déficit en protéagineux. La production française est largement insuffisante et notre pays largement tributaire des approvisionnements extérieurs. M. le secrétaire d'Etat nous a rappelé ce matin que, quatre années sur cinq, les prix extérieurs, notamment à Chicago pour le soja, sont de 50 p. 100 au moins inférieurs à ceux que nous pouvons pratiquer.

Cela ne doit pas nous conduire à abandonner nos efforts en vue d'implanter chez nous des produits de remplacement tels que la féverole, le soja, la luzerne déshydratée. Lourdes dépenses, certes. Mais il y a de la garantie d'approvisionnement pour notre élevage et cet objectif mérite que l'on s'y arrête.

Par ailleurs, monsieur le ministre, le développement de l'élevage présente une dimension régionale, puisqu'il concerne principalement les régions en voie de développement. Or, cette année, tout particulièrement, la sécheresse a frappé les régions de l'Ouest, régions d'élevage. Et nous savons qu'un retard se manifeste dans le développement des régions de montagne qui sont également des régions d'élevage.

Voilà deux raisons pour que l'élevage français soit aidé dans une perspective régionale. A cet égard, vous nous avez informé, monsieur le ministre, que sept cents millions de francs étaient inscrits à votre budget au titre des programmes d'action prioritaire. Nous souhaiterions que ces crédits soient affectés en tenant compte aussi des impératifs d'aménagement du territoire, comme vous entendez tenir compte des préoccupations des régions et comme vous entendez combler, par les P. A. P., les lacunes qui apparaissent dans votre budget de 1977.

Il y a donc, ainsi, trois critères que vous devez retenir pour la répartition de ces crédits.

Je souhaiterais qu'un document synthétique puisse nous indiquer comment seront dépensés les crédits affectés à ces programmes d'action prioritaire. Ce serait pour le Parlement une précieuse indication.

Je dirai un mot des zones de montagne. Je pourrais en dire davantage parce que ce sont des zones au profit desquelles des efforts ont été accomplis et des engagements pris, notamment par M. Chirac lorsqu'il était Premier ministre. Il faut bien

reconnaître que des retards existent : cinquante millions manquent pour les indemnités spéciales de montagne, dont le montant est inchangé depuis l'origine ; cinquante millions manquent également pour la mise en œuvre des aides dans les zones de piémont.

Je conclurai, monsieur le ministre, en évoquant la situation des familles agricoles aux plans fiscal et social.

En matière de fiscalité, il est grand temps de faire justice du mythe de la sous-imposition des agriculteurs. L'application du régime du bénéfice réel aux exploitations qui y sont soumises — il s'agit pourtant des plus importantes — a fait apparaître qu'un déficit existe dans les deux tiers des cas. Nul doute que le résultat serait encore plus significatif si le régime du bénéfice réel simplifié était élargi.

Dès lors, ceux qui considéraient cet été — vous y avez fait allusion, monsieur le ministre — que les agriculteurs étaient trop largement indemnisés se rendraient peut-être compte du caractère gravement injuste de leurs accusations, car ce qui est important pour les agriculteurs, c'est l'investissement, l'engagement, en un mot l'endettement. Le revenu peut parfois paraître avantageux, mais il y a une épargne à consentir pour pouvoir ultérieurement investir, et cet endettement — M. Mébaignerie l'a rappelé ce matin — constitue un souci permanent que les Français doivent accepter de reconnaître.

Sur le plan social, j'insisterai sur le nécessaire ajustement des cotisations à l'A. M. E. X. A. que doivent acquitter les retraités. Il y a là une mesure équitable à prendre, car le système actuel couvre des injustices ; il aboutit même parfois à des résultats en contradiction avec les orientations générales des lois de 1960-1962.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que votre budget nous apparaît comme une sorte de budget-entonnoir. Les grands cercles, ceux du haut, donnent l'impression d'un budget énorme et d'un ministère riche, mais les charges structurelles — B. A. P. S. A., F. O. R. M. A., par exemple — montrent que l'on descend rapidement vers le fond du dispositif. Les petits cercles, ceux du bas, montrent qu'il n'y a que de très maigres crédits pour les actions nouvelles et pour ce que je pourrai appeler les corrections de trajectoire.

M. Marcel Rigout. Il a raison !

M. Guy Guerneur. Ce budget est sans doute un budget de pause, mais il faut que celle-ci soit mise à profit pour engager une réflexion avec les agriculteurs eux-mêmes.

Je le disais au début de mon intervention, les orientations de 1960-1962 doivent être mieux prises en compte. Il faut réorienter l'agriculture en fonction de son intérêt économique sans que soit toutefois abandonnée la préoccupation sociale dont vous nous parliez tout à l'heure.

Je souhaite que l'économie se redresse en 1977 et que des moyens nouveaux puissent être dégagés en cours d'année. Peut-être une loi de finances rectificative permettra-t-elle d'entreprendre les actions nécessaires en faveur des secteurs les moins bien dotés : l'enseignement agricole, le remembrement, une politique de l'eau, une politique d'assainissement des zones rurales et l'installation des jeunes. Aussi, s'il n'y avait que quelques chapitres à citer, c'est sur ceux-là que j'appellerais votre attention ; nous savons bien sûr qu'il y en a d'autres.

Je souhaite qu'enfin l'Europe retrouve ses esprits et sa raison, tant à l'égard des pays qui la composent qu'à l'égard des pays extérieurs à elle, et que la santé de l'agriculture européenne, tout particulièrement celle de l'agriculture française, soit sauvée.

Sous ces réserves et en espérant, monsieur le ministre, que vos efforts joints aux nôtres nous permettront de réussir, mon groupe votera les crédits inscrits à votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Année grise, année noire, année rousse, avez-vous dit, monsieur le ministre. Je dirai tout simplement que, par votre faute, et pas seulement du fait de la sécheresse, nos agriculteurs en voient de toutes les couleurs !

En effet, la situation à la campagne prend des allures catastrophiques pour les exploitants familiaux qui forment l'immense majorité de la paysannerie française. Car nous considérons, nous aussi, qu'il y a des agricultures et non pas une agriculture. Et la situation se caractérise par une baisse continue du pouvoir d'achat depuis plusieurs années et par un endettement qui ne cesse de croître.

La sécheresse, évidemment, est venue aggraver ces difficultés dans des proportions considérables, en particulier chez les éleveurs. Il faut aussi tenir compte du fait que l'aide qui vient de leur être accordée est nettement insuffisante.

Ainsi, le maintien du pouvoir d'achat au niveau de 1975, contrairement aux déclarations officielles, ne sera pas assuré.

Le résultat de cette politique conduit à la disparition des exploitations et à l'abandon de la terre par les jeunes. Le nombre des installations nouvelles est actuellement inférieur à 8 000 par an.

D'ores et déjà, le renouvellement des exploitants n'est plus assuré, ce qui a comme corollaire le vieillissement de la population active agricole. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est déjà largement supérieure à cinquante ans.

Dans certaines régions, la rupture du processus d'exploitation des sols est déjà entamée : des terres retournent à la friche ; parallèlement s'accroît la disparité des revenus entre les différentes régions agricoles. Celle-ci est actuellement en France de l'ordre de 1 à 7 selon les régions. C'est, de loin, la plus forte disparité de tous les pays de la Communauté économique européenne. Par exemple, elle n'est que de 1 à 1,2 en République fédérale d'Allemagne ; de 1 à 1,5 en Grande-Bretagne ; de 1 à 3 en Italie.

Il n'y a là ni fatalité, ni rançon du progrès, ni inconvénients dus à la concurrence. C'est le résultat d'une politique délibérée, la vôtre.

Votre responsabilité est totale et il convient de dénoncer votre duplicité.

D'un côté, les promesses et vos déclarations d'intention : « Il faut maintenir et développer l'exploitation familiale », a dit M. Giscard d'Estaing.

De l'autre, la réalité, c'est-à-dire une politique radicalement contraire qui condamne les structures et les exploitants familiaux.

M. André Glon. Vous n'avez certes pas de leçons à nous donner !

M. Marcel Rigout. Et vous êtes vraiment sans complexe, messieurs, car, dans le même temps, vous n'hésitez pas à entonner de plus en plus fort le couplet sur le collectivisme et sur les menaces que ferait peser la gauche sur la propriété privée.

M. André Glon. Parce que c'est vrai !

M. le président. Gardez votre calme, monsieur Glon.

M. André Glon. On ne peut entendre de tels propos sans réagir.

M. le ministre de l'agriculture. Et nous avons lu le programme commun !

M. Marcel Rigout. Vous l'avez mal lu.

M. le ministre de l'agriculture. Très bien au contraire. N'y prévoit-on pas la création d'offices cantonaux fonciers ? Programme facile à lire, car il ne comprend que trois pages en tout et pour tout sur l'agriculture.

M. Marcel Rigout. Une fois encore, vous caricaturez la politique de la gauche et celle du parti communiste français. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Guy Guerneur. Il va falloir faire traduire le programme commun !

M. Marcel Rigout. Votre budget est d'ailleurs marqué par cet abandon et cette agression auxquels vous souriez l'exploitation familiale.

M. le ministre de l'agriculture. Bien sûr et il vaut mieux entendre cela que d'être sourd ! Et encore !

M. Marcel Rigout. J'affirme, et je vais m'efforcer de le démontrer, que votre budget consacre l'abandon total de toute politique de défense de l'exploitation familiale.

M. André Glon. Et les sovkhoses ?

M. Marcel Rigout. De surcroît, c'est un budget falsifié.

Voici pourquoi.

A quel titre y comptabilise-t-on les dépenses sociales, alors que pour les autres branches d'activité ces dépenses sont regroupées dans le budget de l'aide sociale ?

La réponse est simple. Ce procédé permet de gonfler de plus du double les dépenses de l'agriculture !

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marcel Rigout. Volontiers.

M. le président. Il faut aussi l'autorisation du président.

M. le ministre de l'agriculture. Mes remerciements iront donc au président et à l'orateur.

Votre remarque, monsieur Rigout, signifie-t-elle que vous souhaitez que le régime social agricole soit désormais intégré dans le régime général et que la discussion du budget social agricole relève du budget du ministère du travail ? Les dirigeants de la mutualité sociale agricole seront sans aucun doute très intéressés par votre réponse.

M. Marcel Rigout. Là encore, sur ce point, je vais me référer au programme commun que vous avez lu comme moi.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous l'ai dit : il est facile à lire puisqu'il ne comporte que trois pages sur l'agriculture.

M. Marcel Rigout. Je considère en effet, avec les signataires du programme commun, qu'il convient d'aller vers un régime unique de sécurité sociale assurant la parité des couvertures sociales pour tous les Français. Il convient aussi de conserver aux régimes existants leur personnalité et de maintenir les services qu'ils peuvent rendre. Je pense en particulier à la mutualité sociale agricole.

Puisque vous avez lu le programme commun, ne le déformez pas !

Nous sommes pour un régime unique de sécurité sociale couvrant l'ensemble des Français d'une manière correcte et leur permettant de cotiser d'une manière convenable. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Par conséquent, je dis que le soupçon de falsification est évident lorsqu'on présente un budget de 40 milliards de francs, en augmentation de 18 p. 100, alors que les charges sociales représentent plus de 50 p. 100 de ce budget...

M. le ministre de l'agriculture. Un peu moins.

M. Marcel Rigout. ... et que, pour aucun autre secteur d'activité, on ne décompte les charges de cette manière. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Voilà pourquoi nous disons qu'il y a là une volonté délibérée de falsification.

M. Raymond Forni. Le ministre ne répond pas.

M. Marcel Rigout. On pourrait faire la même remarque pour d'autres chapitres. Prenez les dépenses d'enseignement secondaire et supérieur, par exemple. Là encore, on ne comptabilise pas dans le budget de l'industrie ou dans un autre les dépenses d'enseignement supérieur nécessaires à l'industrie ou à tout autre secteur d'activité.

M. Guy Guerneur. Vous voulez peut-être les faire passer dans le budget de l'éducation nationale.

M. Marcel Rigout. Parfaitement. Tout en conservant à l'enseignement agricole sa personnalité, nous sommes effectivement partisans du rattachement de l'enseignement agricole à un grand ministère de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. André Glon. Je croyais que vous étiez contre les monopoles.

M. Marcel Rigout. Dans le même ordre d'idées, l'adduction d'eau, l'électrification, le tourisme ou le regroupement communal ne profitent que partiellement à l'agriculture. Ces rubriques sont pourtant comptabilisées dans les dépenses agricoles.

Je voudrais m'arrêter aussi sur la cotisation de 7,5 milliards de francs versée au F. E. O. G. A.

Je précise tout de suite, monsieur le ministre, que j'ai rédigé le paragraphe que je vais lire à ce sujet, avant d'avoir connu la réponse que vous avez apportée et avant d'avoir connu la lettre que vous avez envoyée au président du groupe parlementaire communiste, mon ami Robert Ballanger, et que celui-ci a reçue ce matin.

Je ne changerai pas une virgule à ce que j'avais écrit et je ferai trois remarques sur votre réponse.

Cette question est importante. Sept milliards et demi de francs ! C'est une énorme contribution. Mais pour nos agriculteurs, le résultat le plus visible se traduit par des cours à la production que ne leur permettent pas de faire face aux difficultés. En juillet, la commission de l'agriculture prévoyait déjà 5,5 milliards de francs pour soutenir artificiellement les mon-

naies défaillantes en 1976. On prévoit pour 1977 une somme équivalente pour soutenir la seule livre verte qui est maintenant subventionnée à plus de 40 p. 100 de sa valeur. Là encore, il paraît difficile de nous convaincre que tous ces milliards bénéficient directement à notre agriculture.

Voilà le texte que j'avais rédigé, avant de lire votre lettre et d'entendre votre propos.

Votre réponse, ai-je dit, appelle de ma part trois remarques.

Première remarque : vous affirmez que nos versements correspondent en gros aux interventions dont aurait bénéficié l'agriculture française en 1976-1977.

M. le ministre de l'agriculture, 1976 !

M. Marcel Rigout. Au cours de 1976-1977, dites-vous dans la lettre adressée au président du groupe communiste.

Je ne mets pas en doute votre parole. J'en prends acte. Mais c'est une affirmation. Ce n'est pas une preuve. Et je vous demanderais, monsieur le ministre, de nous donner le détail des interventions du F. E. O. G. A. afin de constater s'il y a eu effectivement un équilibre entre les versements et les restitutions.

Deuxième remarque : vous avez dit vous-même que ces interventions agri-monnaies du F. E. O. G. A. constituaient une déviation grave de l'institution et du fonds européen. M. Lardinois lui-même a indiqué que cette déviation mettait en cause la politique commune, car le F. E. O. G. A., que je sais, a été créé pour maintenir la stabilité des prix à un niveau rémunérateur, non pas par le bas, mais par le haut. Il avait été entendu qu'il en serait ainsi, lorsque le traité de Rome fut signé et le fonds créé.

Dernière remarque, enfin. Pas plus que vous je ne suis devin, monsieur le ministre. Mais il est évident que du fait de la sécheresse, le volume des excédents sera moins important, notamment pour les céréales et pour le sucre. Dans ces conditions, les restitutions seront moins élevées, elles profiteront donc moins à l'agriculture française. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre cela. D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, ainsi que beaucoup de vos partisans.

Aussi, que reste-t-il lorsqu'on fait le décompte ? Avec vingt-trois milliards au B. A. P. S. A., et sept milliards et demi au F. E. O. G. A., il ne reste que 10 milliards.

Cette somme est en accroissement de 3 p. 100 seulement par rapport à 1976. Cela signifie tout simplement une diminution en francs constants. Voilà, monsieur le ministre, pourquoi j'affirme que votre budget est falsifié et qu'il est un budget de misère.

Plusieurs députés sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. Très bien !

M. Marcel Rigout. Dire qu'il s'agit d'un budget qui combat les intérêts des exploitants familiaux n'est vraiment pas exagéré. En effet, dans les domaines les plus essentiels, on constate des diminutions de crédits inquiétantes et significatives.

Etant donné le peu de temps dont je dispose, je me limiterai à évoquer le mauvais sort que vous réservez à trois données pourtant fondamentales.

Tout le monde le sait, l'essentiel pour l'exploitation familiale, c'est en premier lieu le foncier, qui constitue l'outil de travail. C'est ensuite l'équipement, c'est-à-dire la capacité de s'adapter aux techniques modernes. C'est enfin et surtout l'existence de prix stables évoluant en fonction des coûts de production.

Or, sur ces trois plans, votre budget porte la marque de l'abandon et du recul.

Examinons le premier volet, le foncier.

Dans ce domaine, il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont le remembrement est conduit dans le pays, sur le fait que certaines régions qui en ont le plus besoin en sont presque totalement écartées. Il en va de même des S. A. F. E. R., privées d'une partie de leur efficacité par l'absence de moyens et de gestion démocratique.

Cependant, malgré l'absence des réformes nécessaires en ce domaine, il n'en demeure pas moins que ces deux types d'actions conditionnent pour une part importante l'amélioration des structures des exploitations familiales.

Compte tenu des diminutions de crédits présentées dans ce budget, le volume d'activité des S. A. F. E. R., déjà insuffisant de votre propre aveu, sera amputé de plus de 20 p. 100. Pour le remembrement, on peut d'ores et déjà prévoir que le tiers des projets programmés pour 1977 ne seront pas réalisés.

En ce qui concerne l'aménagement foncier, soulignons tout particulièrement les coupes sombres effectuées dans le domaine de l'hydraulique — 50 p. 100 de moins pour les crédits d'étude — au total 15 p. 100 de moins en autorisations de programme et en

crédits de paiement, c'est-à-dire près de 25 p. 100 en moins en francs constants. Est-il besoin de préciser qu'après la sécheresse que nous venons de connaître et qui a mis si cruellement en évidence notre sous-équipement dans ce domaine, nous considérons cette orientation comme scandaleuse et désastreuse pour le pays ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Nous avons par ailleurs été informés d'un transfert éventuel au ministère de la qualité de la vie des services de l'hydraulique. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des éclaircissements à ce sujet ?

Venons-en au deuxième volet : l'équipement et la modernisation.

Le problème des structures constitue un élément important d'une politique de soutien à l'agriculture familiale. Mais il n'en constitue cependant qu'un volet. Comment peut-on concevoir, en effet, une issue à la situation actuelle, si, d'une part, on ne donne pas aux agriculteurs les moyens de s'équiper et de se moderniser, en particulier par l'accès au crédit dans les meilleures conditions et si, d'autre part, on ne fixe pas des prix stables et rémunérateurs permettant un taux suffisant d'auto-financement et une sécurité minimale, sans laquelle le recours à l'emprunt prend l'allure d'une aventure ?

La politique du crédit que vous êtes en train de mettre en place, monsieur le ministre, va fondamentalement à l'encontre de ces nécessités. Je m'oppose de toutes mes forces à votre affirmation sur l'existence d'une rente de situation.

Une rente de situation pour qui ? Pour certains sans doute, dont vous avez parlé : l'agriculture industrielle, l'agriculture capitaliste à laquelle vous avez donné tous les moyens pour emprunter.

M. Pierre Pranchère. Très bien !

M. Marcel Rigout. Mais nos agriculteurs qui se sont endettés jusqu'au cou, et ne peuvent pas faire face à leurs échéances, ou qui n'ont pas pu emprunter, parce que vous avez dressé toute une série de barrières pour qu'ils ne puissent pas avoir accès aux prêts, ont-ils bénéficié d'une rente de situation ?

Il est inadmissible de proférer de telles affirmations ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et des radicaux de gauche.*)

M. le ministre de l'agriculture. Ah oui !

M. Marcel Rigout. Tout porte à croire que la masse des prêts bonifiés va diminuer en 1977, car la nouvelle réglementation mise en place va accroître la sélection, mais dans quel sens ? Les plus touchés seront les éleveurs.

M. Guy Guerneur. Vous reconnaissez qu'il a eu quand même des prêts bonifiés ?

M. Marcel Rigout. En diminuant les taux de bonification des prêts consentis, en augmentant les critères de sélectivité, principalement au dépend de l'élevage, en favorisant systématiquement les titulaires de plans de développement, qui deviendront à terme, selon les directives du Marché commun, les seuls à pouvoir en bénéficier, vous éliminez de plus en plus les petits et moyens exploitants du bénéfice de ces prêts.

Je n'en veux pour preuve que le nombre des plans de développement prévus dans le budget que nous discutons ; il ne s'élève qu'à 10 000, c'est-à-dire moins de 1 p. 100 de l'effectif des exploitations de notre pays. Et encore quelles cascades de conditions faudra-t-il remplir pour les obtenir !

Le crédit agricole va encore perdre une partie de sa vocation qui est de financer le développement agricole, au profit d'établissements financiers concurrents et au détriment des agriculteurs pour qui le crédit sera plus cher.

Examinons enfin le troisième volet, qui concerne les prix et le pouvoir d'achat.

En matière de prix nous avons les plus graves inquiétudes. Depuis 1974, année noire, le pouvoir d'achat des agriculteurs ne cesse de se dégrader car, les années noires se succédant, ce pouvoir d'achat baissera encore cette année comme il a baissé en 1975. Déjà les pressions de l'Allemagne de l'Ouest nous laissent présager qu'un mauvais coup se prépare pour 1977 à Bruxelles. Il en est de même de l'intention qui consiste à faire payer les excédents de poudre de lait aux producteurs eux-mêmes.

Comme l'indique un rapport publié en août par la commission de l'agriculture du Marché commun, ces mesures « permettront d'éliminer plus rapidement les cheptels de moindre importance ». Elles « se traduiront aussi par une baisse des revenus des producteurs ». On ne peut être plus clair.

Il est dommage que dans la pratique les agriculteurs ne puissent avoir accès à ces documents !

Face une politique négative et incohérente dont l'aspect le plus néfaste se traduit par des prix sans rapport avec la montée des coûts de production, ce ne sont pas seulement les plus petits exploitants qui sont dans une situation critique. Les exploitations moyennes, en particulier celles qui ont fait un effort de modernisation et pour qui la marge de manœuvre, face aux échéances financières, ne cesse de se rétrécir, connaissent aussi une situation difficile.

En bref, c'est l'immense majorité des agriculteurs qui se heurte de front à la politique que vous menez.

On pourrait multiplier les exemples d'insuffisances de ce projet de budget et plusieurs de mes collègues du groupe communiste y reviendront dans la suite de la discussion. Mais je veux m'élever contre la diminution de 10 p. 100 des crédits destinés à la prophylaxie.

M. le ministre de l'agriculture. Comment ?

M. Marcel Rigout. Je parle en francs constants, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Il faut lire le budget !

M. Marcel Rigout. Quand on connaît les ravages que cause actuellement une maladie comme la brucellose, ces petites économies coûtent, en fait, une fortune aux éleveurs et au pays tout entier.

On ne peut passer sous silence non plus le fait que les crédits pour les industries agro-alimentaires diminuent de 0,16 p. 100 au total pour les autorisations de programme, avec 15 p. 100 de moins pour le stockage et le conditionnement. Ce recul ne fera qu'accentuer l'incapacité totale du Gouvernement à obtenir une organisation satisfaisante des marchés et à promouvoir une industrie agro-alimentaire digne de notre potentiel agricole.

Il est vrai que notre sous-équipement dans un domaine comme le stockage permet de maintenir les excédents saisonniers, scandaleusement voués à la décharge publique, et aussi de faire pression sur les prix à la production.

Impossible, non plus, de passer sous silence l'amputation des crédits destinés à l'aménagement rural, notamment pour les adductions d'eau, l'électrification, l'assainissement, l'aménagement des grandes régions agricoles. Est-il besoin de répéter qu'il s'agit là, pourtant, d'actions essentielles pour enrayer le processus de désertification qui touche de nombreuses régions, pour maintenir le tissu rural dans les autres ?

Voilà l'essentiel des raisons qui nous amènent à dire que ce budget pour 1977, monsieur le ministre, va accentuer, dans des proportions encore jamais atteintes, les difficultés de centaines de milliers d'exploitants familiaux. Cela signifie que l'exode rural va se poursuivre et même s'accélérer, que notre potentiel agricole, comme je l'ai expliqué, va continuer de s'affaiblir.

Face à des mesures aussi néfastes, aussi contraires à l'intérêt national, je terminerai en proclamant l'urgence d'une autre politique, d'une politique nouvelle qui prenne réellement en compte l'intérêt des agriculteurs et ceux du pays.

Que ce soit dans le domaine foncier, dans celui de la modernisation des exploitations, du développement de l'entraide et de la coopération et de l'aménagement de l'espace rural, des solutions existent. Les propositions qui sont contenues dans la proposition de la loi-cadre déposée par le groupe communiste comme le programme commun de la gauche vont dans ce sens. Elles sont claires, cohérentes et réalisables, à condition que la volonté politique existe pour dégager les moyens nécessaires.

Mais cette politique-là va directement à l'encontre des intérêts des groupes industriels et financiers géants qui dominent et qui rançonnent notre pays.

Votre pouvoir est le défenseur zélé de ces intérêts. Le présent budget en est l'illustration éclatante. C'est pourquoi nous le combattons et nous ne le voterons pas. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Fouqueteau.

M. Jean-Jacques Fouqueteau. Mesdames, messieurs, la progression des dépenses inscrites au budget du ministère de l'agriculture pour 1977 peut faire illusion : la comparaison avec le budget de 1976 laisse apparaître une augmentation globale de 18 p. 100. Le budget de l'agriculture aurait-il échappé aux rigueurs et à l'austérité budgétaire de cette saison automnale ?

En fait, un examen plus attentif des grandes masses de crédits laisse apparaître des évolutions très différentes selon les affectations. La contribution de la France au budget du F. E. O. G. A. progresse de 33 p. 100 alors que dans le même temps, les dépenses d'équipement et d'investissement stagnent voire, dans certains cas, diminuent.

Cette situation est significative d'une évolution de plus en plus marquée de la politique agricole : des masses importantes de crédits vont aux actions de soutien des marchés agricoles au détriment de la création ou de l'amélioration des équipements nécessaires au développement de l'agriculture.

Cette évolution contredit la volonté souvent exprimée par les pouvoirs publics de faire de l'agriculture française un secteur économique rentable et compétitif. Pour ce faire, il faut donner la priorité à la modernisation et à l'amélioration des moyens et des structures de production. Cette priorité devrait se traduire dans le budget de l'agriculture. Ce n'est pas le cas.

Nous reconnaissons la nécessité d'une politique de soutien des marchés, mais elle doit avoir ses limites car le danger est grand de voir cette politique conduire à une agriculture assistée. Le soutien des marchés agricoles doit rester l'exception et n'intervenir qu'en dernier ressort pour assurer le respect d'un prix minimum alors que les actions d'intervention, de retrait, de stockage, sont devenues maintenant des mécanismes permanents de gestion des marchés.

C'est par l'amélioration des techniques, les gains de productivité, la réduction des coûts de production, des niveaux de prix suffisants, que l'agriculture française pourra réussir la mutation économique qu'elle a entreprise. Il faut avoir le courage de dire qu'on ne peut plus continuer de produire uniquement pour augmenter la montagne de poudre de lait, pour distiller les surplus de vin, ou pour constituer des stocks de viande que l'on doit ensuite brader sur le marché mondial.

Notre inquiétude est encore renforcée lorsque l'on considère les crédits affectés au secteur de l'élevage et des productions animales. L'encouragement à la sélection animale, l'aide à la prophylaxie des maladies des animaux marquent une progression, certes, mais l'effort est-il à la mesure des progrès que nous devons réaliser pour maintenir et accroître la place que nous avons acquise pour les produits de notre élevage, notamment dans le secteur bovin ?

La brucellose bovine et ovine, la peste porcine restent des maladies qui entraînent des pertes importantes pour les éleveurs et posent de nombreux problèmes au commerce, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Vous avez donné, monsieur le ministre, la priorité à l'éradication de la brucellose et des crédits ont été dégagés dans le dernier collectif budgétaire — crédits dont le principe avait été acquis lors de la conférence annuelle de juin dernier. Certaines mesures dont l'application devait intervenir dès le 1^{er} juillet 1976 n'ont pas, pour l'instant, débuté. Nous vous demandons de veiller à ce que la parution des textes réglementaires nécessaires soit accélérée, car tout retard pris maintenant éloigne d'autant l'échéance où notre cheptel national sera assaini en matière de brucellose.

Dans le débat sur l'agriculture, lors de la session parlementaire de printemps, j'ai eu l'occasion d'appeler votre attention sur le développement de notre appareil commercial et sur la nécessité de le renforcer. Je voudrais revenir sur ce point à l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture, car il s'agit d'un problème préoccupant.

Les distorsions de concurrence entre, d'une part, les entreprises coopératives, S. I. C. A. et groupements de producteurs et, d'autre part, les entreprises privées, se renforcent.

Je ne prendrai que deux exemples récents. En premier lieu, nous avons prorogé pour la durée du VII^e Plan le taux de remboursement forfaitaire de 4,70 p. 100 pour les ventes d'œufs, d'animaux de basse-cour et des porcs commercialisés par l'intermédiaire des groupements de producteurs ; en second lieu, un arrêté du 20 septembre 1976 sur les modalités de cumul de la prime de développement régional et de la prime d'orientation agricole précise que ce cumul ne peut dépasser 35 p. 100 des investissements des entreprises du secteur agro-alimentaire, alors que le cumul de ces primes plus la subvention à la coopération peut atteindre 50 p. 100 de l'investissement dans ce système.

Ces deux exemples choisis parmi tant d'autres laissent perplexes les commerçants et industriels travaillant sur les produits agricoles. A croire qu'ils sont marqués de la tache originelle et que réaliser des bénéfices et payer des impôts est maintenant considéré en France comme une tare, pour ne pas dire plus.

Aidez la production, oui, et nous soutenons cette politique ; mais veillez à ce que les aides, subventions et compléments de prix ne soient pas détournés de leur objet et servent en partie à financer la commercialisation de certaines S. I. C. A. ou coopératives. De nombreux groupements de producteurs sont intégrés dans ces organisations agricoles, outrepassant ainsi la mission que le législateur leur a confié dans la loi complémentaire agricole de 1962.

Organisation du marché ne doit pas être synonyme de commerce assisté ou subventionné. De même que nous voulons une agriculture dynamique et compétitive, de même nous demandons une industrie et un commerce de produits agricoles reposant sur la notion de rentabilité. L'un ne va pas sans l'autre.

Pour en revenir au projet de budget pour 1977 et bien qu'il soit difficile d'en établir le montant exact, les crédits d'orientation et d'organisation du marché ne semblent pas augmenter dans des proportions importantes. Je devrais, après ce que je viens de dire, m'en réjouir ; mais nous savons maintenant qu'à côté de la procédure parlementaire d'adoption du budget, il existe une institution, la conférence annuelle, qui permet de décider une rallonge par-ci, par-là, même si pour la forme ces rallonges sont inscrites dans les collectifs budgétaires.

Depuis plusieurs années, des rallonges ont chaque fois été décidées dans les conférences annuelles pour ces crédits d'orientation. Pour une meilleure appréciation de votre budget, il serait plus juste d'inscrire dans la loi de finances des dépenses que vous savez d'ores et déjà devoir engager en 1977.

Dans mon intervention, j'ai volontairement oublié les chiffres inscrits au budget car ils ne doivent être que le reflet des orientations et des choix concernant le secteur agricole.

Vous avez, monsieur le ministre, dans des déclarations récentes, fait état de certaines réflexions sur la politique agricole et sur les orientations à lui donner. Si mon intervention a pu vous paraître critique, sachez qu'elle a surtout pour objet de prolonger votre réflexion et d'apporter certains éléments que nous considérons comme importants dans la définition d'une nouvelle politique agricole.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous avez le courage et la détermination nécessaires pour reviser certaines orientations de la politique agricole actuelle qui, du fait des habitudes et du poids du passé, se sont pelées à petit écartées de leur chemin initial.

S'il faut bouleverser quelques situations, changer certaines orientations, mettre fin à des pesanteurs parfois démagogiques, nous le ferons avec vous, monsieur le ministre, et vous aurez notre soutien et notre appui. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Durouze.

M. Roger Durouze. Monsieur le ministre, si j'avais à juger votre politique sur vos déclarations d'aujourd'hui, je serais tenté de l'approuver.

Les propos que vous avez tenus, par exemple sur la reconnaissance d'agricultures différentes, me sont allés droit au cœur. Et votre volonté de les traiter différemment — je pense ne pas trahir là votre pensée, que vous n'avez pas formulée complètement — afin de compenser pour la plus faible les handicaps qu'elle supporte dans l'économie de marché telle qu'elle fonctionne de nos jours, recueillerait mon assentiment.

Mais je suis bien obligé de constater que les produits dont le prix bénéficie d'une garantie sont ceux qui constituent la production principale des exploitations les plus grandes et les plus concurrentielles : le blé, la betterave, par exemple. Par contre, le lait et la viande, productions typiques des petites et moyennes exploitations familiales, connaissent un état endémique de prix trop bas pour rémunérer convenablement le travail.

Forcé m'est donc de juger votre politique non sur vos déclarations, mais sur vos actes, de la juger sur pièces. Pour aujourd'hui, ce sera sur votre projet de budget.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, n'échappe évidemment pas à l'impératif de freinage général des dépenses publiques fixé par le Gouvernement.

La rigueur budgétaire est a priori considérée comme un élément de saine gestion. Encore faut-il, pour la juger, en examiner attentivement les modalités.

Cet examen met en évidence la véritable nature de ce budget. Il faut pour cela convenablement élaguer pour cerner la réalité de la politique économique qu'il sous-tend, trier parmi les mesures sociales ou de simple gestion courante, celles qui caractérisent une politique parce qu'elles remédient aux insuffisances structurelles et préparent les progrès futurs.

Gouverner, c'est prévoir, a-t-on dit. Or, qu'en est-il dans ce budget des domaines essentiels qui conditionnent l'avenir ?

Voyons d'abord la formation des hommes. Vous avez reconnu vous-même ce matin que l'enseignement technique agricole posait un problème. Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler que vous avez fermé à la dernière rentrée scolaire vingt et un centres de formation professionnelle agricole pour les jeunes et que,

malgré cela, le déficit des postes d'enseignants est évalué par votre propre administration à 663. Vingt créations d'emploi seulement, et pour le seul enseignement supérieur, sont prévues pour 1977.

Par ailleurs, les crédits d'équipement scolaire s'élèveront à 98 millions de francs, ce qui représente une baisse, en francs courants, de 23 p. 100 par rapport à 1976, et de 33 p. 100 en francs constants, ce qui est considérable.

Les besoins avaient pourtant été évalués par l'administration au triple de ce montant, soit à 294 millions de francs, dont 142 millions de francs considérés comme étant un minimum de survie.

J'en viens aux équipements, c'est-à-dire à la modernisation de l'outil de production.

Globalement, les crédits de paiement paraissent reconduits : à peine 0,8 p. 100 de moins qu'en 1976. En fait, compte tenu de l'érosion monétaire, cela présente une compression en volume de l'ordre de 11 p. 100.

Pour les autorisations de programme, c'est plus grave : la compression est de 8 p. 100 en valeur nominale, soit 18 p. 100 en francs constants. Ainsi se trouve amorcé un processus destiné à préparer pour 1978 une nouvelle régression des crédits d'investissement.

C'est ainsi que, en francs constants, c'est-à-dire en volume, seul élément de comparaison valable avec 1976, les crédits pour l'équipement hydraulique sont réduits de 22 p. 100 alors que les besoins sont énormes en ce domaine, compte tenu du retard pris par notre pays — 3 p. 100 seulement des terres agricoles sont irriguées — et de la demande accrue des agriculteurs et des organisations professionnelles agricoles. Déjà les réalisations du VI^e Plan ne couvraient les prévisions qu'à concurrence de 78 p. 100.

Pour les services publics ruraux, la diminution est de 19 p. 100. Elle atteint 34 p. 100 pour les programmes d'assainissement et d'adduction d'eau.

Les crédits destinés à l'amélioration des structures des exploitations agricoles se voient amputés de 45 p. 100, dont 31 p. 100 pour les S. A. F. E. R. et 50 p. 100 pour le remboursement.

Comment ne pas se rendre à l'évidence que ce budget compromet l'avenir, sacrifie ce qui fut ces dernières années un souci justifié du Gouvernement et qu'il porte en lui le germe d'un abandon progressif des mesures propres à assurer la nécessaire conservation des exploitations familiales ?

Alors que le Gouvernement, à juste titre, fonde ses meilleurs espoirs sur les exportations agricoles pour contribuer à l'équilibre du commerce extérieur, comment la politique que ce budget sous-tend et qui compromet la compétitivité de notre agriculture, pourrait-elle justifier ces espoirs ?

En réalité, il ne s'agit pas d'un budget de pénurie, mais bel et bien d'un budget d'abandon. C'est un budget qui reflète fidèlement la logique de la politique de récession adoptée par le Premier ministre et le Gouvernement au nom de la lutte contre l'inflation.

Nous avons dénoncé en son temps — c'était il y a peu — les méfaits d'une telle politique dont nous comprenons bien, monsieur le ministre, que, membre de ce Gouvernement, vous ne puissiez faire autrement que la traduire dans votre projet de budget.

Nous ne pouvons, à l'égard de ce texte, que confirmer notre refus. L'alternance, depuis des années, des plans de relance et des plans de refroidissement constitue un pilotage à vue sans ambitions d'avenir, sans autre projet que celui de laisser se perpétuer les mécanismes de la société de profit.

Votre politique, en effet, et pour conséquence que 30 à 50 p. 100 des revenus agricoles selon les années sont inférieurs au S. M. I. C. Elle consolide les inégalités que vous prétendez combattre. Elle assure la domination des groupes industriels agro-alimentaires sur les producteurs et leur permet d'emporter l'essentiel des bénéfices résultant de l'accroissement de la productivité.

M. le ministre de l'agriculture. Il suffit d'étudier leurs bilans !

M. Roger Durouze. Votre politique, c'est celle qui soumet le producteur agricole à l'anarchie de la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire, de nos jours, à la loi du plus fort qui est toujours l'industriel ou le négociant ; c'est celle enfin qui n'a pas voulu ou pas su protéger l'agriculteur, petit ou moyen, contre la spéculation qui s'exerce à son détriment sur les aliments du bétail à la suite de la dernière sécheresse.

On cherche en vain la volonté de votre gouvernement d'assurer notre indépendance vis-à-vis des Etats-Unis dans un domaine aussi essentiel que celui des protéines végétales.

Quels sont les résultats d'une politique dont les responsables qualifiés du pouvoir proclament depuis quinze ans qu'elle vise avant tout à garantir aux agriculteurs un revenu propre à assurer leur maintien à la terre et à rémunérer dignement leur peine ?

En fait, le système capitaliste au sein duquel ils travaillent ne vise pas à rémunérer leur effort car il défend d'autres intérêts que les leurs.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche refuse résolument les orientations néfastes de la politique proposée au travers de ce budget, qui ne peut que précipiter la dégradation du sort des petites et moyennes exploitations familiales.

Nous ne sommes pas opposés à l'austérité, mais à l'utilisation sélective que vous en faites parce que, dans le contexte économique où se trouve plongé le monde agricole, nous considérons que les remèdes à l'inflation sont d'un tout autre ordre.

Les producteurs agricoles, comme la masse des Français de toutes catégories socio-professionnelles, ne croient pas aux vertus de votre politique de récession. Il est d'ailleurs symptomatique que même les financiers de Wall Street expriment publiquement une opinion identique.

M. le ministre de l'agriculture. Quelle référence !

M. Roger Duroure. Alors, monsieur le ministre, nous vous laissons la responsabilité de votre budget. Partagez-la, si elle l'entend ainsi, avec votre majorité. Pour notre part, c'est une autre politique que nous proposerons le moment venu aux agriculteurs de France, une politique qu'ils sont de plus en plus nombreux à souhaiter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Si je ne connaissais pas, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, votre ardeur et votre ténacité, je redouterai peut-être que cette nouvelle discussion budgétaire ne suscite en vous un certain sentiment de lassitude.

Les préoccupations qui nous accablent, les intérêts qui nous concernent, les perspectives qui nous tiennent à cœur font pour le moins l'objet d'une certaine constance de part et d'autre de l'hémicycle.

Les budgets se succèdent, les efforts s'additionnent, et notre agriculture ne cesse de se transformer, en même temps qu'elle fait naître des interrogations nouvelles et cruciales.

Je ne pense pas que le contrôle parlementaire doive se limiter à la critique ou à l'approbation, même si le budget qui nous est présenté mérite un satisfecit, compte tenu des difficultés de gestion qu'entraîne la rigueur de la lutte contre l'inflation et les coups du sort qui frappent ce secteur sensible.

Les divers rapporteurs ayant analysé les propositions budgétaires, je me contenterai, monsieur le ministre, d'envisager les perspectives qu'elles ouvrent.

De ce point de vue, vous me permettez d'exprimer trois préoccupations.

Il m'apparaît d'abord que la progression des masses de ce budget est une chose, mais que la maîtrise des problèmes immédiats en est une autre.

Il me semble ensuite que l'occasion doit être saisie dès maintenant de montrer les limites de certaines actions.

Il me paraît évident enfin que ce budget n'est pas désincarné et qu'il doit favoriser un véritable aménagement des zones rurales et permettre à notre agriculture d'acquérir une meilleure compétitivité sur les marchés extérieurs.

Si la progression des masses de ce budget suit cette année celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat, il nous faut bien reconnaître, monsieur le ministre, que cela est dû pour l'essentiel à l'augmentation des crédits du B.A.P.S.A. et à notre contribution au fonds européen.

Il convient de noter que, depuis 1975, les sommes versées au F.E.O.G.A. sont équivalentes — vous l'avez rappelé tout à l'heure — à celles qui nous sont restituées. Voilà, me semble-t-il, de quoi faire taire certaines fausses querelles.

Je ne reviens pas sur les causes du gonflement des crédits d'intervention du F.E.O.G.A. puisque notre collègue M. Bertrand Denis a excellemment décrit le coût absurde des montants compensatoires, mais je ne peux pas manquer ici de regretter qu'une union monétaire des Neuf se fasse interminablement attendre. Même si elle est peu vraisemblable encore, je considère qu'elle n'a jamais été aussi indispensable.

Il faut ajouter à ces regrets ceux que fait naître la stagnation de la part consacrée par la Communauté aux dépenses d'orientation qui sont demeurées au même niveau depuis cinq ans.

Parmi les autres grandes masses de ce budget, je constate qu'en dépit des impératifs de la lutte contre l'inflation, un effort important a été fait pour la recherche, effort qui est significatif de votre volonté de préparer l'avenir de notre agriculture.

Ce point positif ne fait toutefois pas disparaître certains problèmes immédiats.

L'aide apportée aux jeunes agriculteurs, qui représentent l'agriculture de demain, mais aussi celle d'aujourd'hui, fait partie des actions psychologiques et structurelles qui sont essentielles pour sauvegarder notre agriculture et sauver le pays rural.

Dans nos circonscriptions, nous rencontrons encore trop de jeunes ruraux dont le découragement, voire le désespoir semble hypothéquer les efforts que vous avez déployés.

C'est pourquoi il me semble nécessaire de modifier certains critères qui empêchent des jeunes de s'installer sur des terres agricoles pourtant rentables.

L'encadrement des prêts d'installation, pour ces jeunes agriculteurs, même s'il est relatif, n'est pas une bonne mesure sur le plan de l'investissement. Dans le domaine du crédit, on s'efforce de favoriser l'exportation. Or quel secteur est plus important pour l'exportation que celui des productions agricoles ?

Un autre problème immédiat est posé par la décapitalisation du cheptel provoquée par la sécheresse.

La relance des productions animales ne se produira pas spontanément quand les prairies redeviendront vertes. Le revenu des éleveurs dépendra d'abord de la négociation sur les prix que vous devrez engager à Bruxelles cet hiver et je souhaite vivement, monsieur le ministre, que la clause de sauvegarde ne soit pas remise en cause à cette occasion.

L'augmentation des prêts spéciaux, le cautionnement des contrats d'élevage par des groupements de producteurs ou l'O.N.I.B.E.V. sont, parmi d'autres encouragements, ceux qui faciliteront peut-être le plus la reprise au moment où nous entrons dans une phase descendante du cycle de production. Il est opportun, me semble-t-il, de s'en inquiéter et vos éclaircissements, sur ce point, nous seront bien utiles.

On constate, par ailleurs, que la tendance générale des prix agricoles relatifs est à la baisse alors que depuis bientôt trois ans les coûts de production ont augmenté. Il ne faut pas s'enfermer, à cet égard, dans des slogans mais bien plutôt oser poser le problème, comme vous l'avez d'ailleurs fait. Ne convient-il pas de revenir sur certains investissements trop importants par rapport à la dimension de certaines exploitations ; de reprendre en main les prix de certains produits industriels indispensables à l'alimentation, par exemple ? Oui, je crois qu'il faut oser poser les problèmes et cesser de vous rendre responsable des difficultés qui ont suivi la sécheresse.

Ce budget montre bien qu'il existe plusieurs types d'agriculture et que la politique d'aide directe a des limites.

J'en arrive ainsi à un autre problème de fond qui mérite, je crois, d'être soulevé car il implique un certain nombre de choix. Je veux parler de l'augmentation des charges sociales.

Personne ne songe à remettre en cause la protection sociale dont bénéficient nos agriculteurs. Personne ne peut nier l'effort gigantesque qui a été fait dans ce pays. Il suffit de se rappeler quelle était la situation des personnes âgées dans nos régions rurales, voici seulement une dizaine d'années. Personne non plus ne peut refuser d'admettre que le gonflement des dépenses sociales pose un problème de choix, car il ne doit pas s'opérer aux dépens des crédits d'équipement, indispensables à la vie du pays rural.

La réforme, dans ce domaine, ne pourra pas être différée très longtemps et je souhaite, pour ma part, que nous en traitions, avec courage et sincérité, lors du débat général sur les organismes de protection sociale.

De surcroît, monsieur le ministre, il serait bon de réfuter certains arguments que l'on développe contre votre politique. Il faut bien savoir que nous aurons à supporter les effets du déséquilibre démographique pendant une vingtaine d'années encore et qu'il est indispensable de poursuivre l'effort de compensation, indépendamment de ce que fait le B.A.P.S.A. dans ce domaine.

Les agriculteurs n'ont rien à redouter de la vérité fiscale. Ils n'ont rien à perdre à la transparence de leurs impôts et de leurs revenus, au contraire. Il ne faut pas laisser croire que nous souhaitons entretenir une certaine confusion dans l'esprit des Français en la matière.

A cet égard, l'article 59 de la loi des finances marque un progrès car il supprime le procédé dit « du sous-marin » qui pouvait être tentant, pourquoi le nier, pour certains exploitants.

Monsieur le ministre, je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie et persuadé que tous les agriculteurs comprendront pourquoi nous voulons démythifier une situation qui est exploitée par ceux qui, en fait, ne veulent pas d'une agriculture vivante.

Enfin, ce budget n'est pas désincarné. Il doit permettre de poursuivre l'animation du pays rural et la compétition extérieure qui sont les deux vocations de l'activité agricole.

L'animation du pays rural est l'une des préoccupations essentielles du groupe d'études parlementaires pour l'aménagement rural dont je me fais ici l'interprète.

Nous savons fort bien que l'agriculture seule ne permettra pas d'assurer une activité à toute population rurale. Cela aussi, il faut oser le dire. Mais nous croyons cependant qu'elle restera le secteur dominant.

Nous savons aussi que vous tenez, avec le ministère chargé du plan et de l'aménagement du territoire, le premier rôle dans l'aménagement rural et que c'est à vous qu'il revient d'inciter vos collègues de l'artisanat et du tourisme à traiter certains problèmes d'une manière spécifique.

Il est naturellement essentiel de développer les équipements collectifs ruraux et nous souhaitons que des crédits du fonds d'action conjoncturelle soient débloqués à cet effet au cours de cette année. Comment, en effet, maintenir les hommes à la terre s'il n'y a pas l'eau partout, si l'électricité n'est pas installée dans toutes les maisons et s'il n'y a pas de chemins ! Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour poursuivre ces efforts.

Au delà de la réalisation de ces équipements, le rôle de votre ministère est de montrer, avec l'aide d'agriculteurs actifs, qu'un mode de vie original est possible dans ce pays.

Les agriculteurs ne sont pas assistés. Ils rendent à la collectivité nationale un service ô combien précieux puisqu'il apparaît indispensable aujourd'hui que les citoyens — je l'ai déjà dit hier — se rapprochent de la nature et, par là même, se reconforment, en redécouvrant des régions encore protégées. Alors, quand on demande à la collectivité un effort de solidarité en leur faveur, on lui demande seulement de payer un service qui lui est rendu.

Les agriculteurs ne doivent donc avoir ni complexe ni scrupules.

Les représentants des départements ruraux savent que nous pouvons compter sur vous, monsieur le ministre.

Pour résoudre les problèmes posés, il faut beaucoup de volonté. Il importe aussi de se dégager des notions artificielles, des faux modèles urbains. Il convient de replacer les questions rurales dans leur cadre spécifique en ne cherchant pas à faire coller le schéma du développement urbain au pays rural lui-même.

Par ailleurs, autant d'efforts et de volonté seront nécessaires pour permettre à notre agriculture d'améliorer encore sa compétitivité pour mieux lutter contre la concurrence extérieure. Je n'insiste pas sur ce sujet car vous l'avez vous-même abordé tout à l'heure, monsieur le ministre.

En fait, ce n'est pas seulement la masse budgétaire qui compte. Et là, je me tourne vers nos collègues de l'opposition pour leur dire que le doublement des crédits ne servirait à rien si n'existait pas la volonté des hommes sur laquelle tout repose. Telle est du moins notre conception, votre conception, monsieur le ministre.

Il faut, en effet, tout fonder sur la volonté, sur l'initiative des agriculteurs eux-mêmes qui, sous l'impulsion de l'administration et non pas sous sa coupe, doivent trouver les moyens de leur total épanouissement.

Ayant cette conception du rôle de l'homme dans le développement d'une société, nous sommes convaincus, monsieur le ministre, que les actions dont vous avez parlé tout à l'heure, donneront une chance à notre pays.

Je conclus en évoquant votre analyse des différentes agricultures qui existent en France. Ayons le courage de dire que l'une d'elles n'a pratiquement pas besoin d'aide : c'est celle qui, presque industrielle, doit progressivement se soumettre aux règles du droit commun.

M. Marcel Rigout. C'est à elle qu'on fait des cadeaux !

M. Jacques Blanc. Mais il en est une autre, qui, sans être une agriculture d'assistés, a besoin d'un soutien permanent : c'est celle qui maintient dans les pays ruraux une vie indispensable où les hommes assurent, à la fois, la production agricole et la sauvegarde de la nature.

Entre les deux, on trouve une agriculture qui, sous l'impulsion de l'Etat, doit être stimulée pour investir et pour se développer.

Monsieur le ministre, vous avez ouvert une voie sur laquelle nous sommes heureux de nous engager à vos côtés.

M. Paul Balmigère. Lozère en mourra !

M. Gilbert Millet. Les agriculteurs apprécieront !

M. Jacques Blanc. Parce que votre budget, monsieur le ministre, est un acte de confiance en notre société, les républicains indépendants, au nom desquels j'ai l'honneur de parler, vous apporteront tout leur concours. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524 ; (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

— Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et articles 68, 67 et 68 (suite) :

— Agriculture :

(Annexe n° 2 (*Dépenses ordinaires*)). — M. Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome I, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 3 (*Dépenses en capital*). — M. Pranchère, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome II (*Développement rural*), de M. Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2530, tome IV (*Enseignement agricole*), de M. Rohel, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

— Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 4. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome III, de M. Hausherr, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

— Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

(Annexe n° 46. — M. Fons, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome XVIII, de M. Jean Briane, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2534, tome IV, de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.